PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2024-2031 MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Adopté par le Conseil de la MRC du Haut-Saint-François le 18 septembre 2024

Entrée en vigueur le 19 septembre 2024

Table des matières

1 CONTEXTE ET ENJEUX 1
1.1 Contexte de révision du PGMR 1
2 PORTRAIT DE LA MRC 4
2.1 Description géographique 4
2.1.1 Dispositions du schéma d'aménagement en GMR 4
2.2 Description démographique 5
2.2.1 Projections démographiques 6
2.2.2 Niveaux de scolarisation 7
2.3 Description socio-économique 9
2.3.1 Principaux secteurs d'activité 9
2.3.2 Répartition des unités d'occupation 11
2.4 Structure économique 12
2.4.1 La foresterie 12
2.4.2 L'industrie manufacturière et minière 12
2.4.3 L'agriculture 12
2.4.4 Les transport 14
3 REPARTITION DES RESPONSABILITES 16
3.1 Ententes inter-MRC 16
3.2 Ententes intermunicipales 16
3.3 Distribution des compétences en GMR 17
3.4 Règlements municipaux encadrant la gestion des matières résiduelles 19
4 RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES, DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES EN GMR 22
4.1 Recensement des installations, organismes et entreprises en GMR présents sur le territoire 22
4.2 Recycleurs et récupérateurs œuvrant en GMR sur le territoire d'application, mais situés à l'extérieur du territoire 28
4.3 Gestion actuelle des matières résiduelles 28
4.4 Gestion des boues 37
4.5 Gestion des matières résiduelles dans les industries, commerces, institutions (ICI) 42
4.6 Gestion des matières résiduelles issues du secteur de la construction, rénovation, démolition (CRD) 42
5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION 43
5.1 Secteur résidentiel 43
5.1.1 Matières résiduelles enfouies 43
5.1.2 Fluctuations population⁄tonnages de déchets résidentiels enfouis 45
5.1.3 Tonnage des déchets résidentiels par habitant 46
5.1.4 Autres conclusions 46
5.1.5 Matières recyclables 46

5.1.6 Matières résiduelles organiques (MRO) 50
5.1.7 Boues 54
5.1.8 Résidus domestiques dangereux (RDD) et produits récupérés aux écocentres 55
5.1.9 Matières résiduelles nécessitant une gestion particulière 59
5.1.10 Résidus d'activités municipales 62
5.1.11 Résidus ultimes 62
5.1.12 Bilan sommaire du secteur résidentiel 64
5.2 Secteur des industries, commerces et institutions (ICI) 66
5.2.1 Matières recyclables 67
5.2.2 Matières résiduelles organiques 68
5.2.3 Boues industrielles 70
5.2.4 Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions 70
5.3 Secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD) 72
5.3.1 Agrégats 72
5.3.2 Non-agrégats 72
5.3.3 Bilan sommaire du secteur de la construction, rénovation et démolition 73
6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL 75
6.1 État d'avancement du PGMR précédent 75
6.1.1 Atteinte des objectifs provinciaux 75
6.1.2 Atteinte des objectifs régionaux 76
6.1.3 Bilan 2022 du plan d'action du PGMR 2016-2020 77
6.2 Analyse des forces et des faiblesses 80
6.2.1 Forces de la MRC 80
6.2.2 Faiblesses de la MRC 81
6.2.3 Forces du secteur résidentiel 83
6.2.4 Faiblesses du secteur résidentiel 83
6.2.5 Forces du secteur ICI 84
6.2.6 Faiblesses du secteur ICI 84
6.2.7 Forces du secteur CRD 85
6.2.8 Faiblesses du secteur CRD 85
6.3 Identification des problématiques et des enjeux 86
6.3.1 3 RV-E 86
6.3.2 Mesures d'ISÉ 86
6.3.3 Ruralité 87
6.3.4 Retour du tri mécano-biologique 87
6.3.5 Gestion de L'écocentre régional 87
6.3.6 Enjeux provinciaux et internationaux 87

6.3.7 Enjeux régionaux et spécifiques 88
6.4 Évaluation des besoins en élimination 88
6.5 Droit de regard 89
7 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS 90
7.1 Objectifs nationaux 90
7.2 Cohérence locale 90
7.3 Cohérence interne 91
7.4 Objectifs régionaux et orientations du PGMR 91
7.5 PLAN D'ACTION 2024-2031 93
8 COÛTS ET ÉCHÉANCIERS 106
9 SURVEILLANCE ET SUIVI 111
10 RÉFÉRENCES 112
ANNEXE 1 ENTREPRISES ET ORGANISMES ŒUVRANT EN GMR ET SITUES A L'EXTERIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC (2022) 115
ANNEXE 2 PLAN D'ACTION 2024-2031 DU PGMR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS 119
ANNEXE 3 SYNTHESE DES COUTS ESTIMES POUR CHAQUE ANNEE D'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR 130

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Variation de la population des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François 6
Tableau 2 : Obtention d'un grade universitaire dans la population de la MRC – Hommes et femmes 8
Tableau 3 : Population permanente et saisonnière des municipalités de la MRC 8
Tableau 4 : Secteurs d'activités et proportion d'emploi 10
Tableau 5 : Catégories d'habitation dans la MRC du Haut-Saint-François 11
Tableau 6 : Tranches de revenu après impôt en 2020 pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés 11
Tableau 7 : Nombre d'entreprises agricoles du Haut-Saint-François par secteur de production 13
Tableau 8 : Répartition des entreprises agricoles déclarant des revenus principaux et des revenus secondaires par municipalité - année 2021 14
Tableau 9 : Ententes touchant des MRC ou des municipalités en GMR 16
Tableau 10 : Distribution des compétences en GMR sur le territoire d'application 17
Tableau 11 : Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles 19
Tableau 12: Résumé des activités en GMR sur le territoire (2022) 27
Tableau 13 : Nombre de portes desservies par les collectes en 2023 30
Tableau 14 : Service de collecte des matières résiduelles de porte-à-porte 31
Tableau 15 : Autres collectes et services de récupération offerts aux citoyens en 2022 33
Tableau 16 : Lieux de dépôts des produits de la REP offerts dans les municipalités 36
Tableau 17 : Gestion des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales 38
Tableau 18 : Inventaire des fosses par municipalité/ville 39
Tableau 19 : Modalités de vidange des fosses septiques 40
Tableau 20 : Vidanges des fosses septiques ayant un champ d'épuration (2013-2021) 41
Tableau 21 : Inventaire synthèse des matières résiduelles enfouies – année 2021 (en tonnes) 43
Tableau 22 : Inventaire synthèse des matières résiduelles enfouies – années 2014-2021 43
Tableau 23 : Fluctuations de la population de la MRC et des tonnages de déchets résidentiels enfouis 45
Tableau 24 : Matières recyclables récupérées via la collecte sélective en 2021 48
Tableau 25 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2021 50
Tableau 26 : Tonnage de MRO récupérées par municipalité – année 2021 51
Tableau 27 : Quantités de MRO récupérées sur le territoire de la MRC – années 2013-2021 52
Tableau 28 : Composition des résidus organiques de la 3e voie – année 2021 53
Tableau 29 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur résidentiel en 2021 54

Tableau 30 : Quantité de boues municipales vidangées en 2021 55
Tableau 31 : Quantités des différents types de matières recueillies à l'écocentre régional (t) - année 2021 56
Tableau 32 : Quantité de RDD récupérée dans les différents points dépôts de la MRC en 2022 57
Tableau 33 : Taux de mise en valeur des RDD dans le secteur résidentiel dans la MRC en 2021 59
Tableau 34 : Quantité de pneus récupérés dans la MRC en 2021 59
Tableau 35 : Tonnage de pneus récupérés par municipalité – année 2021 60
Tableau 36 : Taux de mise en valeur des textiles dans la MRC - année 2021 61
Tableau 37 : Taux de mise en valeur des contenants consignés dans la MRC - année 2021 61
Tableau 38 : Taux de mise en valeur des encombrants dans la MRC en 2021 62
Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant dans la MRC en 2021 63
Tableau 40 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mises en valeur en 2021 65
Tableau 41 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2021 67
Tableau 42 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur des ICI en 2021 68
Tableau 43 : Quantité de matière organique générée par le secteur des ICI (sauf transformation) en 2021 69
Tableau 44 : Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions – année 2021 70
Tableau 45 : Taux de mise en valeur des agrégats dans le secteur de la CRD en 2021 72
Tableau 46 : Taux de mise en valeur des non-agrégats dans le secteur de la CRD en 2021 73
Tableau 47 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2021 74
Tableau 48 : Degré d'atteinte des objectifs provinciaux par la MRC 75
Tableau 49 : Degré d'atteinte des objectifs régionaux par la MRC 76
Tableau 50 : Forces et faiblesses de la MRC en regard de la GMR 82
Tableau 51 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la GMR 84
Tableau 52 : Forces et faiblesses des ICI en regard de la GMR 85
Tableau 53 : Forces et faiblesses du secteur de la CRD en regard de la GMR 86
Tableau 54 : Comparaison des résultats de la MRC avec les objectifs nationaux et les objectifs de la MRC 92
Tableau 55 : Synthèse du plan d'action du PGMR 94
Tableau 56 : Redistribution mise en réserve de la redevance à l'élimination – année 2021 107
Tableau 57 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective – année 2020 108
Tableau 58 : Revenus anticipés pendant la période d'application du PGMR 109

LISTE DES FIGURES

Figure 1: Localisation des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François....5
Figure 2 : Perspectives démographiques 7
Figure 3 : Installations en GMR sur le territoire de la MRC....25
Figure 4 : Installations en GMR par municipalité 26
Figure 5 : Évolution du tonnage métrique résidentiel envoyé au LET de Valoris par la MRC – années 2010-2021 ...45
Figure 6 : Quantités de matières recyclables de la collecte sélective récupérées depuis 2003 (TM)....47
Figure 7 : Quantités de matières recyclables récupérées mensuellement en 2021 à l'échelle de la MRC 47
Figure 8 : Quantités de matières recyclables récupérées selon la municipalité en 2021....48
Figure 9 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2021 50
Figure 10 : Quantités de MRO récupérées par Valoris dans les municipalités – années 2008 à 2021 52
Figure 11 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur résidentiel en 2021....54
Figure 12 : Quantités de matières recueillies à l'écocentre régional en 2021....56
Figure 13 : Proportion des matières recueilles à l'écocentre régional en fonction du poids 57
Figure 14 : Tonnage de pneus récupérés – années 2012-2021....59
Figure 15 : Quantité de matières résiduelles éliminée via les collectes municipales de 2003 à 2021 64
Figure 16 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mises en valeur en 2021....66
Figure 17 : Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel en 2021....66
Figure 18 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2021 67
Figure 19 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur des ICI en 2021 68
Figure 20 : Bilan des matières résiduelles du secteur des ICI – année 2021....71
Figure 21 : Répartition des matières résiduelles du secteur des ICI – année 2021 71
Figure 22 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2021....74
Figure 23 : Degré d'atteinte des mesures du plan d'action 2016-2020....77
Figure 24 : Les mesures du PGMR 2016-2020 réparties en fonction des catégories de matières résiduelles 78

ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET DÉFINITIONS

3RV-E **Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination**

Principe selon lequel la réduction, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles doivent être privilégiés dans cet ordre afin d'assurer une gestion écologique des matières résiduelles (GDT, s. d.). Ainsi, une seule matière résiduelle devrait être éliminée, soit le résidu ultime (RECYC-QUÉBEC, 2019).

ARPE **Association pour le recyclage des produits électroniques**

Organisme à but non lucratif géré par l'industrie qui coordonne des programmes de recyclage réglementés à travers le Canada afin que les produits électroniques en fin de vie utile soient traités de façon sécuritaire et écologique (ARPE, s. d.).

BAPE **Bureau d'audiences publiques en environnement**

Le BAPE réalise, à la demande du ministre de l'Environnement du Québec, des mandats d'enquête et de consultation concernant des projets majeurs comme des agrandissements de lieux d'enfouissement technique.

CEVMR **Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles**

Le CEVMR a pour mandat d'initier des projets novateurs pour le recyclage de matières qui sont généralement éliminées. C'est dans ce cadre que le CEVMR a dirigé, entre autres, un projet pilote sur la récupération des matelas et le projet de traitement des biogaz du LET.

CRD **Construction, rénovation et démolition**

Les résidus de CRD issus du secteur de la construction, rénovation et démolition sont composés d'agrégats (ex. : briques) et de non-agrégats (x. : gypse).

ÉEQ **Éco Entreprise Québec**

ÉEQ est un OBNL privé qui représente les entreprises mettant sur le marché québécois des contenants, des emballages et des imprimés. ÉEQ est responsable de financer les coûts de services municipaux de la collecte sélective et d'atteindre des objectifs de performance et d'efficacité (ÉEQ, s. d.).

FEVE **Festivals et événements verts de l'Estrie**

Cet organisme offre de l'accompagnement aux organisateurs de festivals et d'événements afin de favoriser le tri à la source et la valorisation des matières.

FS **Fosses septiques**

Installation traitant les eaux usées des résidences qui ne sont pas raccordées au réseau public d'égouts.

GMR **Gestion des matières résiduelles**

Au Québec, la gestion des matières résiduelles repose sur la hiérarchie des 3RV-E et a comme objectif fondamental de n'éliminer que le résidu ultime pour mettre fin au gaspillage des ressources (MELCCFP, s. d.).

ICI **Industries, commerces et institutions**

Les ICI produisent des matières résiduelles issues de leurs activités de fabrication, de transformation, de transports de biens, de services à la clientèle, etc.

ISÉ **Information, sensibilisation et éducation**

Les mesures d'ISÉ permettent d'aider les citoyens à en savoir davantage sur les activités environnementales (information), de toucher les citoyens sur une cause qui leur était inconnue ou pour laquelle ils ne démontraient pas d'intérêt (sensibilisation) et de développer les connaissances des citoyens afin de susciter une prise de conscience environnementale (éducation) (FCQGED, s. d.).

LET **Lieu d'enfouissement technique**

Installation permettant une gestion sécuritaire et contrôlée des déchets, des biogaz et des eaux usées aménagée et gérée en conformité aux exigences du REIMR.

LQE **Loi sur la qualité de l'environnement**

MELCCFP **Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**

Ministère du gouvernement du Québec chargé des politiques, des orientations et de la réglementation en gestion des matières résiduelles

MRC **Municipalité régionale de comté**

Une MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire et forme une entité administrative. Le maire ou la mairesse de chaque municipalité locale compose le conseil de la MRC ainsi que tout autre représentant des municipalités. Le préfet de la MRC est élu d'entre les maires par les membres du conseil. Les MRC possèdent plusieurs rôles et mandats. (MAMH, 2010) La MRC du Haut-Saint-François, par exemple, a un service d'aménagement et d'urbanisme, de géomatique, de loisirs, d'évaluation et d'environnement (MRC, 2017).

MRC HSF **Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François**

Entité administrative regroupant 14 municipalités situées dans le sud de l'Estrie, à l'est de la ville de Sherbrooke.

MRO **Matières résiduelles organiques**

Les MRO comprennent les résidus alimentaires d'origine animale ou végétale (ex. : pelures, restes de table, papiers et cartons souillés d'aliments, etc.), les résidus verts, les branches et les sapins de Noël ainsi que les autres résidus organiques.

n/d **Non disponible**

OGD **Organisme de gestion désigné**

Organisme désigné par RECYC-QUÉBEC pour représenter les producteurs qui commercialisent, mettent en marché ou distribuent l'ensemble des produits désignés sous REP, pour une période de cinq ans (MELCCFP, s. d.).

OSBL **Organisme sans but lucratif**

Un OSBL est une entité formée et administrée exclusivement à des buts non lucratifs (Revenu Québec, s. d.).

PGMR **Plan de gestion des matières résiduelles**

Toutes les MRC sont dans l'obligation de se doter d'un PGMR, un outil de planification régionale pour améliorer sur le plan environnemental, social et économique la gestion des matières résiduelles. Le PGMR présente les mesures à mettre en place au cours des prochaines années afin d'atteindre les objectifs régionaux et provinciaux.

PQGMR **Politique québécoise de gestion des matières résiduelles**

La PQGMR du gouvernement du Québec vise à soutenir les initiatives des organismes municipaux, des citoyens et des entreprises en gestion des matières résiduelles. La PQGMR comprend un plan d'action établissant des cibles de récupération et de réduction de l'élimination. Le plan d'action le plus récent couvre la période 2019-2024.

RDD **Résidus domestiques dangereux**

Les RDD sont des résidus de produits dangereux à usage domestique courant qui sont susceptibles, par une utilisation, un mélange, un entreposage ou une élimination inadéquats, de causer des dommages à la santé humaine et à l'environnement (RECYC-QUÉBEC, 2010).

REIMR Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles

REP **Responsabilité élargie des producteurs**

Principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie (RECYC-QUÉBEC, s. d.).

SAR **Schéma d'aménagement révisé**

Chaque MRC doit adopter et tenir à jour un SAR désigner les principales zones d'affectation de son territoire, notamment les usages permis ou interdits dans ces zones.

SOGHU **Société de gestion des huiles usagées**

La SOGHU gère le programme de récupération, de valorisation et de sensibilisation des usagers des huiles, des filtres et des glycols usagés (antigels) (SOGHU, s. d.).

s/o **Sans objet**

TIC **Technologies de l'information et de la communication**

Ensemble des technologies issues de la convergence de l'informatique et des techniques évoluées du multimédia et des télécommunications, qui ont permis l'émergence de moyens de communication plus efficaces, en améliorant le traitement, la mise en mémoire, la diffusion et l'échange de l'information (GDT, 2008).

TM **Tonnes métriques**

TMH **Tonnes de matières humides**

Le poids des biosolides municipaux peut être exprimés en tonnes de matières humides.

VALORIS **Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke**

Cette régie regroupe la ville de Sherbrooke et plusieurs MRC en Estrie pour les fins de la gestion du lieu d'enfouissement technique situé à Bury

VHU **Véhicule hors d'usage**

Les VHU incluent tout véhicule en fin de vie destiné à la destruction. Il peut s'agir d'une automobile, d'un camion, d'un autobus, d'une roulotte motorisée, d'une motoneige ou encore d'un véhicule tout terrain.

1 CONTEXTE ET ENJEUX

1.1 CONTEXTE DE RÉVISION DU PGMR

La révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) s'inscrit dans une démarche encadrée par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Cette loi indique que les MRC ont l'obligation de réaliser un PGMR et à le réviser avant le 7e anniversaire de sa mise en vigueur. La LQE précise également le contenu devant être présent dans le PGMR afin que ce dernier soit approuvé par RECYC-QUÉBEC.

Le plus récent PGMR de la MRC du Haut-Saint-François a été mis en vigueur en août 2016. Il s'agit d'un outil pour aider la MRC à planifier leur gestion des matières résiduelles et répondre aux orientations de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR)*. Les PGMR servent entre autres à brosser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, à déterminer les orientations et les objectifs poursuivis par la MRC et à identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre pour y arriver. Entre autres obligations, le PGMR doit respecter la hiérarchie des 3RV-E. Dans l'ordre, il s'agit de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage (incluant par traitement biologique ou épandage sur le sol), de la valorisation et de l'élimination.

Le Gouvernement du Québec a adopté son nouveau Plan d'action 2019-2024 ainsi que la Stratégie québécoise de valorisation des matières organiques (SVMO). Les trois enjeux énoncés dans le plan d'action 2019-2024 sont les suivants :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

La politique précise également que les PGMR devront couvrir l'ensemble des générateurs (secteurs résidentiel, industriel, commercial, institutionnel, de la rénovation, construction et démolition) et qu'ils devront mener à la réalisation des objectifs intermédiaires identifiés par le gouvernement. L'objectif principal est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec, soit le résidu ultime. D'ici la fin de 2023, les objectifs intermédiaires fixés par la politique sont de :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières résiduelles éliminées par habitant ;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal ;
- Recycler 60 % des matières organiques ;
- Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition.

Les objectifs de la SVMO sont les suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique sur 100% du territoire municipal d'ici 2025 ;
- Gérer la matière organique dans 100% des industries, commerces et institutions d'ici 2025 ;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030 ;
- Réduire de 270 000 t éq. CO2 les émissions de GES en 2030.

La MRC a commencé la révision de son PGMR et de son Plan d'action 2024-2031 à l'automne 2022, en respect de l'atteinte de ces objectifs. Pendant la révision du PGMR de la MRC, le gouvernement du Québec modernise

les systèmes de REP, de consigne et de collecte sélective. Le Plan d'action 2024-2031 prendra donc en considération les changements provinciaux en cours concernant la réforme de ces systèmes. Selon la LQE, la révision du PGMR de la MRC doit débuter cinq ans après son entrée en vigueur, soit le 16 août 2022. La mise en vigueur du PGMR doit être faite au plus tard le 16 août 2024.

Le projet de PGMR révisé a été adopté par le Conseil de la MRC le 20 septembre 2023. Deux assemblées de consultation publique sur le projet de plan seront ensuite tenues au cours de l'automne 2023. Au cours des assemblées publiques, les responsables de la MRC se sont assurés de transmettre les explications nécessaires à la compréhension du projet de PGMR. Ils ont également entendu les personnes, les groupes et les organismes qui désiraient s'exprimer sur le projet. Les résultats de l'analyse des recommandations et commentaires recueillis ont été intégrés dans le rapport de consultation publique qui a été déposé au conseil de la MRC et rendu public sur le site Internet de la MRC.

En plus de s'engager dans les orientations prévues par la nouvelle PQGMR, la MRC cherche à améliorer la saine gestion des matières résiduelles produites sur son territoire. Ainsi, tout en poursuivant l'atteinte des objectifs de la politique québécoise et en respectant les exigences prévues par la législation, la MRC tient à mettre en œuvre un plan de gestion adapté à la région, concret et réaliste. Le contenu du PGMR respecte les éléments prévus par la LQE. Il a été réalisé avec le souci d'identifier des solutions avantageuses, tant du point de vue de l'environnement que des aspects sociaux et économiques et en respect des principes du développement durable.

On retrouve donc à l'intérieur du document les sept chapitres suivants :

- Une description du territoire de planification ;
- Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de la MRC ;
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles ;
- Un inventaire des matières résiduelles produites pour l'année 2021 ;
- Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR ;
- Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés ;
- Un programme de suivi et de surveillance du PGMR.

Les membres du conseil et le personnel de la MRC tiennent à remercier toutes les personnes ayant participé à l'élaboration du PGMR, notamment le personnel des municipalités, les membres de la commission de consultation et les personnes ayant répondu aux différents questionnaires.

Préparation (conception, recherche, compilation, rédaction et correction)

Julien Pagé	Coordonnateur en environnement
Bianca Boulet	Technicienne en environnement et soutien technique
Andréanne Savoie	Stagiaire en environnement
Gabrielle Tremblay	Stagiaire en environnement

Conseil de la MRC

M.	Robert G. Roy, préfet	Haut-Saint-François
Mme	Nathalie Bresse	Ascot Corner
M.	Denis Savage	Bury
M.	Mario Gendron	Cookshire-Eaton
M.	Denis Dion	Chartierville
Mme	Mariane Paré	Dudswell
Mme	Lyne Boulanger	East Angus
M.	Bertrand Prévost	Hampden
Mme	Johanne Delage	La Patrie
M.	Robert Gladu	Lingwick
M.	Robert Asselin	Newport
M.	André Perron	Saint-Isidore-de-Clifton
M.	Marc-Olivier Désilets	Scotstown
M.	Eugène Gagné	Weedon
M.	Gray Forster	Westbury

STRATZER

Sandra Messih	Cheffe de Division
Marc Jetten	Chargé de projet
Joao Amarante	Chargé de projet
Félicia St-Pierre	Analyste en environnement
Anne-Lise Koessler	Professionnelle en environnement

2 PORTRAIT DE LA MRC

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La MRC du Haut-Saint-François regroupe 14 municipalités. Elle est située au cœur de l'Estrie et couvre une superficie de 2272,13 km². Son territoire est adjacent à cinq MRC estriennes (Des Sources, Coaticook, Sherbrooke, Le Val-Saint-François et le Granit). Au sud, la MRC longe la frontière américaine. Le territoire de planification du PGMR correspond aux limites de la MRC. Ainsi, l'ensemble des municipalités locales est visé par le plan.

En termes de superficie, la Ville de Cookshire-Eaton, le Canton de Newport, la municipalité de Bury et celle de La Patrie sont les plus étendus. L'agglomération la plus populeuse est Cookshire-Eaton avec une population permanente de 5344 personnes en 2021. La Figure 1 présente, sous forme de carte, une description du territoire de chacune des municipalités ainsi qu'une synthèse des données de la MRC. En fonction de la population et de la densité, l'ensemble des municipalités de la MRC est considéré comme étant à caractère rural. On retrouve toutefois à l'intérieur de certaines municipalités des secteurs urbanisés, comme les villes d'East Angus et Cookshire-Eaton, ou encore, des noyaux villageois.

2.1.1 DISPOSITIONS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT EN GMR

Le territoire de la MRC est régi par un schéma d'aménagement révisé (SAR) en 2019. Le SAR précise les obligations liées aux sites d'enfouissement en opérations ainsi qu'à ceux qui sont désaffectés. Sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, il y a deux lieux d'enfouissement technique (LET) en opérations, soit un public opéré par la Régie Valoris, et un privé appartenant à la compagnie 7251537 CANADA INC (Cascades). Ces dispositions ont trait aux distances séparatrices entre les lieux d'enfouissement et la population environnante (pour les LET, par exemple, c'est 1000 m). Le SAR prévoit également des distances minimales à respecter entre les lieux d'enfouissement et les puits ou prises d'eau communautaires[1].

1

[1] Information tirée du document complémentaire du règlement nº 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François intitulé « Schéma d'aménagement révisé ».

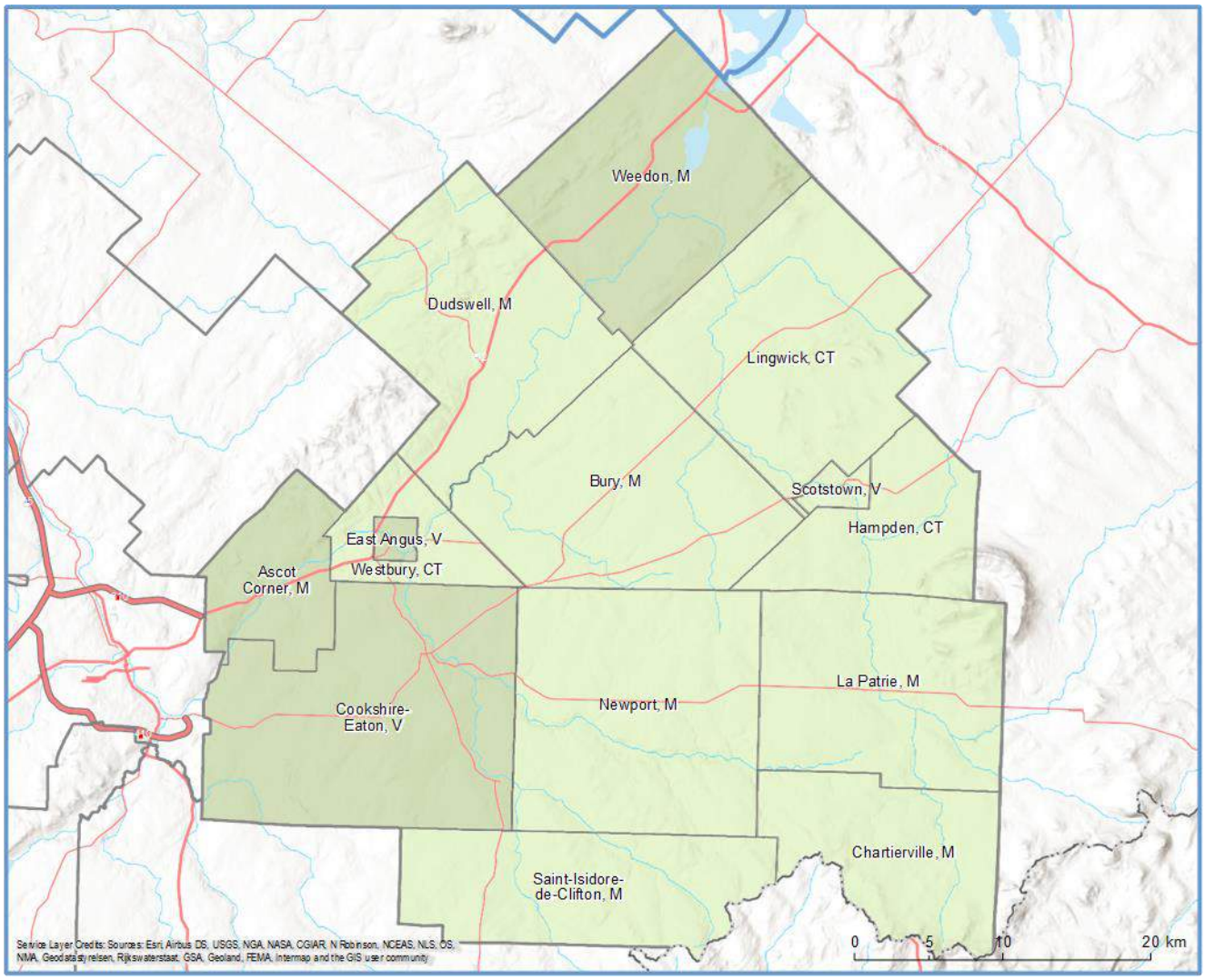

Figure 1: Localisation des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François

2.2 DESCRIPTION DÉMOGRAPHIQUE

Bien que croissante au cours des dernières années, la population du territoire de la MRC du Haut-Saint-François ne progresse pas dans toutes les municipalités. En effet, quelques localités voient leur population décroître en plus du fait qu'elle se fait vieillissante. De plus, l'exode des jeunes est un aspect important auquel le territoire doit faire face, puisque plusieurs quittent pour les études ou le travail. La pandémie aura toutefois eu un impact positif en amenant les habitants des grandes villes à rechercher l'espace et la tranquillité des régions rurales comme la nôtre.

Tableau 1 : Variation de la population des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François

Municipalités	2011	2016	2021	Variation 2016/2021 %	Superficie (km^2)	Densité (hab/km^2) (2021)
Ascot Corner	2891	3158	3368	6,7%	81,6	41,3
Bury	1159	1174	1252	6,6%	234,1	5,3
Chartierville	307	276	319	15,6%	141,9	2,2
Cookshire-Eaton	5171	5393	5344	- 0,9%	296,3	18,0
Dudswell	1771	1727	1755	1,6%	218,0	8,0
East Angus	3741	3659	3840	4,9%	7,8	489,8
Hampden	214	176	193	9,7%	111,7	1,7
La Patrie	749	768	805	4,8%	204,6	3,9
Lingwick	399	428	456	6,5%	243,0	1,9
Newport	720	733	698	- 4,8%	270,6	2,6
St-Isidore-de-Clifton	716	695	673	- 3,2%	176,9	3,8
Scotstown	547	472	459	- 2,8%	11,4	40,1
Weedon	2683	2670	2667	- 0,1%	216,0	12,4
Westbury	997	1006	1097	9,0%	55,6	19,7
Total	22 065	22 335	22 926	2,6%	2269,7	10,1

Source : Statistique Canada, recensement de 2011, 2016 et 2021

L'évolution des groupes d'âge nous indique un vieillissement de la population dans la MRC du Haut-Saint-François. Ce phénomène n'est toutefois pas spécifique à la MRC, puisqu'il s'étend aussi à l'échelle du Québec. En effet, selon Statistique Canada, la population âgée de 65 ans et plus était de 22,7% en 2021 comparé à 20,3% pour la province.

2.2.1 PROJECTIONS DÉMOGRAPHIQUES

Selon les projections de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus à la MRC du Haut-Saint-François devrait passer à plus de 27% en 2031. En comparaison, la province devrait se situer à environ 25% selon ces mêmes projections. Le territoire devrait donc connaître une progression de sa population âgée de 65 ans et plus similaire à celle de l'ensemble du Québec.

Les perspectives démographiques de la MRC du Haut-Saint-François montrent une hausse de 7,5% de la population entre 2021 et 2041 (Figure 2). L'augmentation prévue de la population, bien que légère, sera prise en compte dans l'évaluation des besoins en élimination de la MRC.

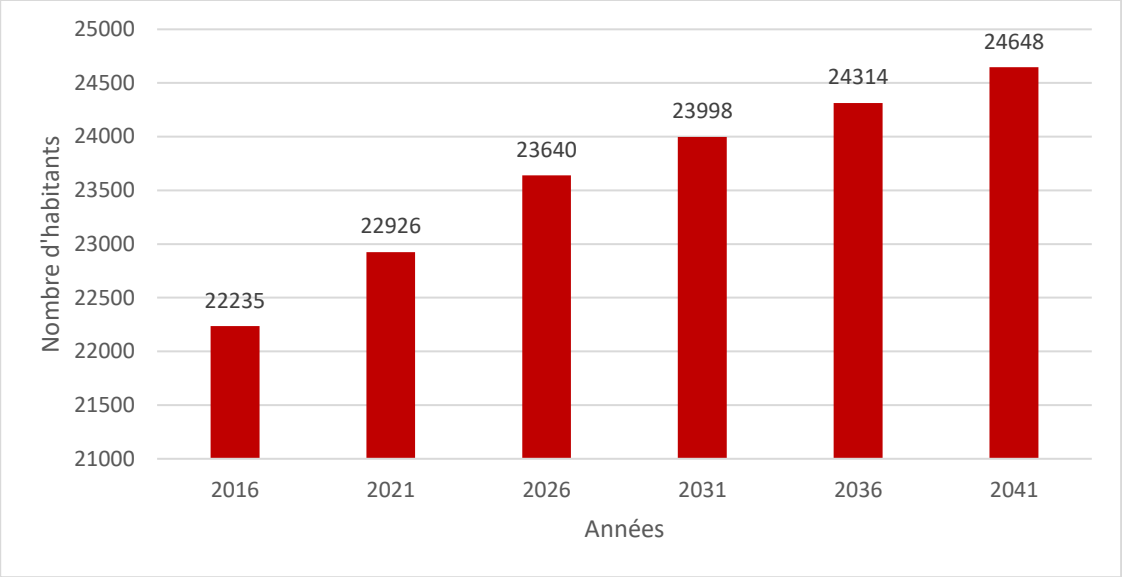

Figure 2 : Perspectives démographiques

2.2.2 NIVEAUX DE SCOLARISATION

En matière de scolarisation pour l'année 2021, la MRC du Haut-Saint-François se situe toujours en deçà de la moyenne estrienne et provinciale. Effectivement, pour la population féminine active âgée de 15 ans et plus, 13% détient un grade universitaire, soit l'obtention d'au moins un baccalauréat. En contrepartie, c'est 8% de la population masculine active âgée de 15 ans et plus qui a un grade universitaire. Au niveau estrien, les pourcentages sont respectivement de 22,3% et de 18,3% pour les femmes et les hommes. À l'échelle du Québec, 47,5% des femmes ont un grade universitaire et ce pourcentage s'élève à 37,1% pour les hommes. (Statistique Canada, Recensement de la population de 2021). Entre 2011 et 2021, le niveau de scolarité a diminué de quelque peu dans du Haut-Saint-François, et cette même légère tendance à la baisse s'observe en Estrie et à l'échelle du Québec.

Tableau 2 : Obtention d'un grade universitaire dans la population de la MRC – Hommes et femmes

	MRC		Estrie		Québec	
	H	F	H	F	H	F
2011	8,4%	14,9%	20,55	25,7%	26,3%	30,5%
2021	8,0%	13,03%	18,3%	22,3%	21,7%	25,3%

Source : Statistique Canada, Recensement 2021

Le Tableau 3 brosse un portrait sur la population en 2021. Afin d'obtenir des données plus précises, la population totale pour chaque municipalité/ville a été comptabilisée. Ce sont ces données qui seront utilisées dans les tableaux suivants.

Tableau 3 : Population permanente et saisonnière des municipalités de la MRC

Municipalité /Ville	Nb de résidences saison. (1)	Population permanente 2021 (2)	Population saisonnière (3)	Pop. Totale 2021	Superficie (km^2)	Densité (hab/km^2) (permanente)	Densité (hab/km^2) (Totale)(4)
Ascot Corner	8	3 359	9,2	3 368	82	41,0	41,3
Bury	62	1 181	71,3	1 252	234	5,0	5,3
Chartierville	34	280	39,1	319	142	2,0	2,2
Cookshire-Eaton	25	5 315	28,75	5 344	296	18,0	18,0
Dudswell	214	1 509	246,1	1 755	218	6,9	8,0
East Angus	0	3 840	0	3 840	8	480,0	489,8
Hampden	9	183	10,35	193	112	1,6	1,7
La Patrie	40	759	46	805	205	3,7	3,9
Lingwick	14	440	16,1	456	243	1,8	1,9
Newport	42	650	48,3	698	271	2,4	2,6
St-Isidore-de-Clifton	11	660	12,65	673	177	3,7	3,8
Scotstown	2	457	2,3	459	11	41,5	40,1
Weedon	271	2 355	311,65	2 667	216	10,9	12,4
Westbury	8	1 088	9,2	1097	56	19,4	19,7
MRC HSF	740	22 075	851	22 926	2271	9,7	10,1

Sources : (1) Sommaire du rôle d'évaluation foncière (2) Recensement 2021 Statistique Canada (4) Densité calculée à partir de la population totale.

(3) Population estimée en multipliant par 1,15 le nombre de propriétés de villégiature. Le facteur 1,15 est obtenu en multipliant par 1/2 (représentant six mois par année) le nombre moyen de personnes par ménage en 2021 pour le territoire de la MRC selon Statistiques Canada (2,3 pers./ménage).

2.3 DESCRIPTION SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'identification des activités économiques permet d'établir sur le territoire, le type de commerces et industries et de catégoriser les risques d'incendie. Le territoire rural de la MRC du Haut-Saint-François offre une économie diversifiée. On y trouve de grandes superficies occupées par la forêt et l'agriculture. L'acériculture est une activité très dynamique sur le territoire. Le couvert forestier représente 80 % de la superficie totale du territoire. La forêt est aussi un milieu de vie où se pratiquent différentes activités. Plusieurs organismes offrent des activités récréatives se pratiquant en milieu forestier.

2.3.1 PRINCIPAUX SECTEURS D'ACTIVITÉ

Le territoire présente une empreinte manufacturière en diminution appréciable depuis plus d'une décennie. De plus, on rencontre des noyaux villageois qui, pour certains, sont des centres de service importants dans leur communauté. Leur territoire est desservi par tous les services et commerces de proximité répondant aux besoins de la population. Un vaste réseau routier permet d'avoir accès aux ressources du territoire assurant les échanges et les liens entre les lieux d'activités.

Selon le Recensement de 2021, le secteur tertiaire comprend la plus grande proportion d'emplois à la MRC (65%), suivi du secteur secondaire (26%) et du secteur primaire (6,9%). Bien que la proportion d'emplois du secteur primaire soit faible dans la MRC, elle est deux fois plus élevée qu'en Estrie et trois fois plus élevée par rapport à l'ensemble du Québec. Cela s'explique par les nombreux emplois présents en agriculture, foresterie, pêche et chasse à la MRC (6.6%).

Tableau 4 : Secteurs d'activités et proportion d'emploi

INDUSTRIE	MRC HSF	Estrie	Québec
	Total (%)	Total (%)	Total (%)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	6,6%	3,2%	1,8%
Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,4%	0,3%	0,6%
SECTEUR PRIMAIRE	6,9%	3,5%	2,3%
Construction	9,0%	6,9%	6,7%
Fabrication	17,0%	15,6%	10,1%
SECTEUR SECONDAIRE	26,0%	22,5%	16,8%
Services publics	0,4%	0,3%	0,7%
Commerce de gros	2,2%	2,1%	3,3%
Commerce de détail	10,6%	11,3%	11,6%
Transport et entreposage	5,3%	3,25	4,7%
Industrie de l'information et industrie culturelle	0,6%	1,3%	2,1%
Finance et assurances	1,7%	2,35	3,8%
Services immobiliers et services de location et de location à bail	0,8%	1,1%	1,4%
Services professionnels, scientifiques et techniques	3,8%	6,3%	7,8%
Gestion de sociétés et d'entreprises	0,0%	0,0%	0,1%
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	2,8%	3,4%	3,9%
Services d'enseignement	6,7%	9,0%	7,7%
Soins de santé et assistance sociale	15,8%	16,1%	13,9%
Arts, spectacles et loisirs	1,0%	1,6%	1,6%
Services d'hébergement et de restauration	4,3%	5,3%	5,2%
Autres services (sauf les administrations publiques)	4,7%	4,6%	4,3%
Administrations publiques	4,2%	4,1%	6,6%
SECTEUR TERTIAIRE	65,0%	72,2%	78,8%
Tous les secteurs	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Statistique Canada, Recensement 2021

2.3.2 RÉPARTITION DES UNITÉS D'OCCUPATION

Les maisons unifamiliales sont le type d'habitation le plus présent sur le territoire de la MRC. Au tableau 5, on dénombre 7 069 unités de logement unifamiliales en 2021 et 740 chalets ou maisons de villégiature, principalement dans les municipalités de Weedon (271), Dudswell (214) et Bury (62). Les multilogements et condos sont majoritairement situés à East Angus (107). Cookshire-Eaton, Ascot Corner et Weedon en comptent également plus d'une centaine.

Tableau 5 : Catégories d'habitation dans la MRC du Haut-Saint-François

	Unifamiliale	Plex (entre 2 et 9 logements)	Multilogements 10 et +) et condos	Chalets et maisons de villégiature
Nombre d'unité d'occupation	7 069	2 029	225	740

Source : Sommaires des rôles d'évaluation foncière des municipalités

Le revenu moyen après impôt des personnes âgées de 15 ans et plus dans les ménages privés de la MRC du Haut-Saint-François était de 36 240 $ en 2020. La même année, le revenu moyen après impôt des familles de la MRC était de 58 400 $ comparativement à 63 200 $ pour les familles québécoises. Le tableau 6 présente le pourcentage des personnes âgées de 15 ans et plus selon la tranche de leur revenu.

Tableau 6 : Tranches de revenu après impôt en 2020 pour la population âgée de 15 ans et plus dans les ménages privés

Revenu	MRC du Haut-Saint-François	Estrie	Québec
Ayant un revenu après impôt	98,3 %	98,0 %	98,7 %
Moins de 10 000	6,9 %	6,6 %	7,2 %
De 10 000 à 19 999 $	14,9 %	13,9 %	12,3 %
De 20 000 à 29 999 $	21,3 %	21,0 %	19,0 %
De 30 000 à 39 999 $	18,7 %	17,5 %	16,3 %
De 40 000 à 49 999 $	15,4 %	14,7 %	14,4 %
De 50 000 à 59 999 $	9,5 %	9,5 %	10,0 %
De 60 000 à 69 999 $	5,4 %	5,9 %	6,6 %
De 70 000 à 79 999 $	2,6 %	3,5 %	4,2 %

Revenu	MRC du Haut-Saint-François	Estrie	Québec
De 80 000 à 89 999 $	1,4 %	1,9 %	2,5 %
De 90 000 à 99 999 $	0,8 %	1,1 %	1,5 %
100 000 $ et plus	2,4 %	2,4 %	3,3 %

Source : Statistiques Canada, Recensement 2021

2.4 STRUCTURE ÉCONOMIQUE

2.4.1 LA FORESTERIE

La forêt occupe une place prépondérante sur le territoire de la MRC. En majeure partie des terres privées, celles-ci représentent globalement environ 80 % des 2277 km^2 du territoire. La transformation de ses produits dérivés, qui occupe une bonne partie de la main d'œuvre manufacturière, constitue un des secteurs économiques des plus déterminants du Haut-Saint-François. Cette forêt, convoitée pour l'approvisionnement des usines de pâte et papier et des scieries, constitue également l'habitat d'une faune et d'une flore à la fois riche et fragile. Les forêts de la MRC représentent un pôle important pour l'industrie touristique.

2.4.2 L'INDUSTRIE MANUFACTURIERE ET MINIERE

Sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François, plusieurs aires sont identifiées comme faisant partie de l'affectation industrielle. Il s'agit du parc industriel des villes de Cookshire-Eaton et d'East Angus. Il existe aussi dans certaines municipalités des zones industrielles locales destinées à la petite industrie. Ces zones ne sont pas spécifiquement identifiées au schéma d'aménagement. Elles devront faire l'objet d'une attention particulière par les SSI de la MRC. En ce qui concerne l'industrie minière, deux entreprises importantes sont présentes sur le territoire de la Municipalité de Dudswell.

Au plan industriel, la MRC profite du fait qu'elle est à proximité des États-Unis. De plus, la présence de l'aéroport dans la région facilite le commerce pour plusieurs industries sur le territoire et fait en sorte qu'il existe un bon potentiel d'exportation. La majorité des emplois manufacturiers sont reliés aux secteurs du papier et du bois.

2.4.3 L'AGRICULTURE

L'industrie agricole est une part importante de l'économie du territoire. En effet, on retrouve plus de 500 fermes. Cela représente environ 8% des dossiers d'évaluation de la MRC. Il s'agit de l'un des milieux les plus actifs de la région. Cette industrie se veut prépondérante surtout pour les municipalités de Cookshire-Eaton, St-Isidore-de-Clifton, La Patrie et Dudswell.

En date de 2021, il y a 509 exploitations agricoles sur le territoire du Haut-Saint-François. Parmi celles-ci, 266 tirent leurs revenus principaux de la production animale et 243 d'entre elles de la production végétale. Le nombre d'exploitations agricoles sur le territoire est pratiquement le même qu'il y a 28 ans. En comparaison, l'Estrie a vu son nombre de fermes diminuer de 374 au cours de la même période. Cette industrie se veut prépondérante dans la MRC, surtout pour les municipalités de Cookshire-Eaton, St-Isidore-de-Clifton, La Patrie et Dudswell. Le tableau 7 présente le nombre d'entreprises agricoles du Haut-Saint-François par secteur de production en fonction de la principale source de revenus pour l'année 2021.

Tableau 7 : Nombre d'entreprises agricoles du Haut-Saint-François par secteur de production

Secteur de production animale	2021	Secteur de production végétale	2021
Bovins laitiers	60	Acériculture	83
Porcs	25	Horticulture	37
Bovins de boucherie	136	Grandes cultures	21
Volailles	6	Cultures abritées	5
Ovins	16	Foins	53
Aquiculture (aquaculture)	11	Fruits (inclut pommes pour 2021)	7
Veaux lourds	n/d	Légumes	19
Autres élevages[2]	n/d	Autres	n/d
Chevaux	n/d	Bois	15
Autres volailles	n/d	Pommes	n/d
Caprins	n/d	Autres légumes de transformation	n/d
Apiculture	n/d	Champignons	n/d
Œufs	4		
Total - productions animales	266	Total – productions végétales	243
Total de toutes les entreprises		509	

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs agricoles, MAPAQ, 1993-2016, 2021

D'après le tableau 7, les productions animales sont les plus importantes en nombre d'entreprises, selon les revenus principaux déclarés. Depuis 2007, les cultures végétales ont connu une croissance rapide ; elles constituent de plus en plus les revenus majoritaires des entreprises agricoles, au détriment de la production animale. Par ailleurs, le nombre d'entreprises pour qui l'acériculture constitue leur revenu principal a plus que triplé. C'est la production végétale la plus importante sur le territoire en termes de nombre d'entreprises. Enfin, le nombre d'entreprises pour qui les fourrages constitue leur revenu principal a presque triplé.

Le Tableau 8 apporte des précisions concernant la source principale et la source secondaire de revenus des exploitations agricoles de la MRC.

[2] Les autres élevages incluent, de manière non exhaustive : alpagas, ânes, chevaux de boucherie, chinchillas (femelles), daims (femelles), lamas, mulets, poneys, renards (femelles). Pour l'année de référence 2021, les autres élevages principaux, soit l'apiculture, les caprins et les autres volailles ont été distingués dans des catégories à part.

Tableau 8 : Répartition des entreprises agricoles déclarant des revenus principaux et des revenus secondaires par municipalité - année 2021

Nom de la municipalité	Nombre d'exploitations avec production animale		Nombre d'exploitations avec production végétale	
	Spécialisée[3]	Déclarante[4]	Spécialisée	Déclarante
Saint-Isidore-de-Clifton	24	27	27	41
Chartierville	4	5	9	11
La Patrie	10	13	18	25
Newport	27	33	21	30
Cookshire-Eaton	84	96	48	80
Ascot Corner	n/d	5	15	16
Westbury	16	17	9	14
Bury	31	40	27	41
Hampden	n/d	n/d	4	4
Lingwick	11	13	18	24
Weedon	27	31	17	25
Dudswell	26	28	15	29
Total MRC	266	308	228	340

Source : Fiches d'enregistrement des producteurs agricoles, MAPAQ, 2021

2.4.4 LES TRANSPORT

LE RÉSEAU DE TRANSPORT ROUTIER

Le territoire de la MRC du Haut-Saint-François est facilement accessible par l'autoroute 10 (A-10) et les routes 112 et 108. Sa portion sud-est est également accessible par les routes 212 et 214. De plus, elle est traversée dans l'axe nord-sud par deux importantes routes secondaires : les routes 257 et 255 qui assurent la circulation des personnes et des marchandises.

LE RÉSEAU FERROVIAIRE

La seule voie ferrée en service sur le territoire appartient à la compagnie Chemins de fer du Centre du Maine et du Québec. Cette voie ferrée traverse les municipalités de Cookshire-Eaton, Westbury, Bury, Lingwick, Hampden et Scotstown.

[3] Une entreprise spécialisée : dont la principale source de revenu provient de cette production
[4] Entreprise déclarant des revenus dans cette production

LES RÉSEAUX D'ÉNERGIE

Seuls l'énergie électrique et le gaz naturel bénéficient d'un réseau de distribution sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. Bien entendu, l'électricité couvre les 14 municipalités, toutefois, pour le gaz naturel, seuls les périmètres urbains de Cookshire-Eaton, Ascot Corner, East Angus et Dudswell sont desservis.

LE TRANSPORT AÉRIEN

Le réseau de transport aérien dans la MRC se limite à un seul équipement de portée régionale. Il s'agit de l'aéroport de Sherbrooke situé dans la municipalité de Cookshire-Eaton. Les services offerts sont des cours de vol et le vol de plaisance. Du carburant est aussi vendu aux usagers.

3 RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉS

3.1 ENTENTES INTER-MRC

En 1999, la MRC signe une entente inter-MRC et devient copropriétaire du Centre de tri et de récupération de la région sherbrookoise avec les MRC de Coaticook et de Sherbrooke. Elles forment une Régie inter-MRC pour s'occuper de l'administration du centre de tri. En 2006, la *Régie de tri et de récupération de la région Sherbrookoise* a modifié son entente inter-MRC afin de prévoir les conditions d'adhésion d'autres MRC. En juin 2007, les MRC de Memphrémagog, du Val-Saint-François et des Sources se joignent à la Régie dont le nom a été remplacé depuis par la *Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie)*. L'entente se termine le 31 décembre 2025 et est renouvelable par périodes successives de trois (3) ans.

3.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

Le Tableau 9 présente les ententes liant la MRC ou ses municipalités concernant la collecte et l'élimination des déchets ainsi que la gestion des fosses septiques.

Tableau 9 : Ententes touchant des MRC ou des municipalités en GMR

Objet de l'entente/délégation de compétence	Matières visées	Organismes responsables	Municipalités/MRC adhérentes	Durée de l'entente/ Échéance/ renouvellement
Collecte des matières résiduelles domestiques, commerciales, industrielles et institutionnelles	Déchets, matières recyclables, matières organiques	Service de collecte de la route 257	Scotstown, Chartierville, La Patrie, Hampden, Canton de Lingwick	Depuis 2023, entente de 5 ans renouvelable automatiquement
LET	Matières résiduelles admissibles prescrites par le REIMR. Matières non acceptées au Centre régional de tri et de récupération ou à l'écocentre régional situé sur son territoire.	Régie Valoris	MRC Haut-Saint-François et Ville de Sherbrooke	Depuis 2010, entente de 15 ans / renouvellement automatique par période de 10 ans
Collecte des matières résiduelles domestiques	Déchets, matières recyclables, matières organiques	Régie intermunicipale sanitaire des hameaux	Weedon, Westbury, Ascot Corner, Dudswell	Sans échéance

Fosses septiques	Boues de fosses septiques	MRC du Haut-Saint-François	Toutes les municipalités de la MRC sauf Cookshire-Eaton	Sans échéance

3.3 DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES EN GMR

La répartition des compétences en gestion des matières (GMR) entre les municipalités et la MRC ainsi que les règlements municipaux portant sur la GMR sont présentés afin d'offrir un aperçu du partage des responsabilités dans ce domaine. Le Tableau 10 apporte des précisions à cet effet.

Tableau 10 : Distribution des compétences en GMR sur le territoire d'application

Domaine d'activités	Municipalités locales	MRC ou Régie
Collecte/transport d'ordures et matières recyclables	14 municipalités	s/o
Collecte/transport des matières résiduelles organiques (MRO)	Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Scotstown, St-Isidore-de-Clifton, Weedon et Westbury font la collecte des MRO	s/o
Vidange des fosses septiques	Cookshire-Eaton le fait pour elle-même (exemptée de la compétence régionale)	MRC pour les 13 autres municipalités
Exploitation des écocentres	Weedon et Ascot Corner exploitent un écocentre Des municipalités organisent des écocentres mobiles chaque année	La MRC exploite un écocentre régional. La MRC contribue à l'organisation des écocentres mobiles par la planification du calendrier et la réservation des conteneurs
Récupération des textiles	Quelques OSBL locaux	Une cloche est disponible à l'écocentre régional à Bury, à Ascot Corner, à Cookshire-Eaton, et à Weedon.
Planification de la GMR	s/o	Sous l'égide de la MRC via le PGMR
RDD, incluant les produits couverts par une REP	Gestion de points de dépôt : Ascot Corner, Chartierville, Cookshire-Eaton, East Angus, Dudswell, La Patrie,	Gestion de l'apport volontaire à l'écocentre régional de la MRC

Domaine d'activités	Municipalités locales	MRC ou Régie
	Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown et Weedon	
Exploitation d'un LET	s/o	Régie VALORIS

3.4 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Presque toutes les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François ont un règlement en vigueur concernant la gestion des matières résiduelles. En général, ces règlements établissent les modalités de collecte des différentes matières résiduelles. Le Tableau 11 apporte des précisions à cet effet.

Tableau 11 : Règlements municipaux concernant la gestion des matières résiduelles

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Ascot Corner	Oui	668	1 juin 2020	Matières résiduelles destinées à l'enfouissement, matières recyclables, matières compostables, matières dangereuses résiduelles, RDD	Vise les heures où le bac peut être laissé au chemin, localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets, de recyclage et compostage et les sanctions s'y rattachant
Bury	Oui	424-2021	3 mai 2021	Matières résiduelles destinées à l'enfouissement, matières recyclables, matières compostables, collecte des encombrants, des sapins de Noel, des plastiques agricoles, des branches, du bois et des feuilles, des pneus, des électroménagers et du métal	Matières acceptées et refusées pour la collecte des déchets, du recyclage et du compost, horaire des collectes, écocentre de Bury, lieu d'enfouissement sanitaire et sanctions prévues
Chartierville	Non	s/o	s/o	s/o	s/o
Cookshire-Eaton	Oui Oui	27-2004 61-2006	5 juillet 2004 6 mars 2006	Ordures ménagères Matières recyclables	Bac roulant obligatoire Bac roulant obligatoire

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
East Angus	Oui	685	3 juin 2013	Déchets, matières recyclables, feuilles mortes et encombrants	Vise les heures où le bac peut être laissé au chemin, localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Dudswell	Oui	2014-196	7 juillet 2014	Matières recyclables et déchets destinés à l'enfouissement	Détermine la localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Hampden	Oui	76-2016	11 janvier 2016	Déchets domestiques et matières recyclables	Définitions, matières interdites et fréquence de l'enlèvement
La Patrie	Oui	10-98	8 septembre 1998	Ordures ménagères	Interdiction de déposer les ordures à certains endroits précis, fréquence des collectes, amendes, contenants conformes pour l'enlèvement mécanique
Lingwick	Oui	360-2021	7 juin 2021	Matières résiduelles destinées à l'enfouissement, matières recyclables et matières compostables, encombrants	Définitions, bacs et conteneurs autorisés, matières autorisées et interdites dans le bac à déchets, à recyclage et le compostage domestique, collecte des encombrants, collectes spécifiques et écocentres mobiles, infractions et dispositions pénales
Newport	Oui	2006-011	2 octobre 2006	Ordures ménagères et matières recyclables	Bacs obligatoires
St-Isidore-de-Clifton	Oui	2019-126	1er avril 2019	Déchets solides, matières recyclables, matières putrescibles, volumineux	Définitions, fréquence, contenants, matières interdites, tarification et contravention

Municipalité	Règlement	Numéro	Date d'adoption	Matières visées	Résumé
Scotstown	Oui	513-23	8 août 2023	Règlement sur la gestion des matières résiduelles, recyclables et organiques	Interdiction de déposer les ordures à certains endroits précis, fréquence des collectes, amendes, contenants conformes pour l'enlèvement mécanique
Weedon	Oui	2003-007	3 novembre 2007	Déchets domestiques et matières recyclables	Vise les heures où le bac peut être laissé au chemin, localisation des bacs et conteneurs, matières autorisées et interdites à mettre dans le bac soit de déchets et de recyclage et les sanctions s'y rattachant
Westbury	Oui	10-2000	6 novembre 2000	Feuilles mortes et herbe ou autres matières résiduelles vertes	Il est donc formellement interdit d'en placer sur le bord de la route. Un premier avertissement sera fait par écrit. Une deuxième infraction entraînera automatiquement une amende de 150$ par infraction et une troisième infraction et suivantes, une amende de 400$, chaque infraction journalière étant considérée comme des infractions séparées.

4 RECENSEMENT DES ORGANISMES, DES ENTREPRISES, DES INSTALLATIONS ET DES SERVICES EN GMR

4.1 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

CENTRE DE TRI VALORIS

- 107, Chemin Maine Central
- Type : Régie
- Municipalités membres : Ville de Sherbrooke et MRC Haut-Saint-François, Martinville et Saint-Malo
- Activités et infrastructures opérées : LET, centre de tri de résidus de CRD, traitement des eaux
- Quantités annuelles des matières entrantes (estimé) : 100 000 tonnes
- Récupération ou valorisation (estimé) : 97 000 tonnes
- Élimination estimée : 3 000 tonnes
- Capacités annuelles : CRD : 25 000 t, ICI : 25 000 t, Résidentiel : 50 000 t
- Capacité résiduelle : 50 000 t avec l'ajout d'un quart de travail de six heures par jour

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE DE VALORIS (LET)

- 107, Chemin Maine Central
- Élimination annuelle (estimé) : 50 000 tonnes
- Durée de vie (estimé) : 35 ans

ENGLOBE ENVIRONNEMENT

- 109, Chemin Maine Central, Bury
- Type : Privé
- Date de mise en service : 1998
- Description des activités : Fabrication de composts issus de MRO municipales et privées, des résidus et boues agroalimentaires, des résidus de bois, des biosolides papetiers, des boues et digestats de boues municipales.
- Quantités annuelles : 55 000 t
- Entreposage maximal : 2000 000 t
- Spécificités du certificat d'autorisation (LES)
- Utilisation de l'extrant : Composts fertilisants

ÉCOCENTRE RÉGIONAL SAISONNIER DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

- 105, Chemin Maine Central - Ouvert d'avril à novembre du jeudi au samedi de 8h30 à 16h30

- Bois de construction/démolition, pneus, métaux, RDD, électroniques, fluorescents, piles, encombrants, styromousses, tubulures d'érablière, textiles, résidus verts
- Clientèle admise : résidentiel seulement
- Tarification : gratuite
- Responsabilité de trier et de décharger les matières
- Réemploi : avec les métaux et les encombrants
- Prise en charge des matières récupérées : Sanitaire Lac-Mégantic prend en charge les métaux; Valoris le bois et les branches
- Compilation des données : par catégorie, pesée à la sortie
- Quantités annuelles reçues : 375 tonnes

RÉCUPÉRATION FABER-MOORE INC.

- 550, av. de la Tuilerie, East Angus - Ouvert à l'année
- Carton et papier issu des ICI, récupération des plastiques agricoles
- Clientèle admise : ICI seulement par voie de collecte
- Tarification : selon les ententes avec les ICI respectives

TRED'SI INC.

- 550, Avenue de la Tuilerie, Westbury - Ouvert à l'année
- Récupération de poteaux électriques/téléphoniques démantelés et dormant de chemin de fer
- Vente de bois transformé et copeaux issus du broyage du bois traité en fin de vie utile

ENERKEM INC.

- 551, Avenue de la Tuilerie, Westbury - Ouvert à l'année
- Récupération de copeaux de bois traité et de matières résiduelles municipales triées pour la fabrication de syngaz, méthanol et d'éthanol

GRAPHIC PACKAGING HOLDING COMPANY

- 2, Rue Angus Nord, East Angus - Ouvert à l'année
- Récupération de carton et papier pour la fabrication de carton plat

TECH-NIC RÉSEAU CONSEIL (ARPE QUÉBEC)

- 49, Rue Angus Nord, East Angus - Ouvert à l'année
  - Récupération de matériel informatique

JEAN-PAUL DUMAS ET FILS INC.

- 730, Chemin Carrier, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
- Récupération de pièces automobiles

SANITAIRE LAC-MÉGANTIC 2000 INC.

- Route 108, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année

- Récupération de métaux divers
- Résidus de construction, rénovation et démolition

TRANSPORT ET EXCAVATION STÉPHANE NADEAU

- 729, Rue Angus Nord, East Angus - Ouvert à l'année
- Récupération de matériel granulaire et matériaux tels la pierre, la brique, l'asphalte et le béton, toilettes et lavabo de porcelaine

LET CASCADES

- Chemin Maine Central, Bury - Ouvert à l'année
- Enfouissement de déchets issus d'usines du groupe

STANLEY ET DANY TAYLOR TRANSPORT INC.

- 9, Chemin High Forest, Sawyerville - Ouvert à l'année
- Centre de tri, collecte et transport des matières résiduelles, vente de carton et plastique recyclable agricole et commercial

FRIGOS-PARTAGE

- Une dizaine de frigos-partage dans la MRC (Weedon, Dudswell, Lingwick, East Angus, Ascot Corner, Cookshire-Eaton, La Patrie, Saint-Isidore-de-Clifton)
- Lieux où les gens peuvent apporter et/ou prendre des denrées alimentaires, dans le but de réduire le gaspillage alimentaire. Ils sont gérés par des municipalités ou des organismes communautaires, comme la Relève du Haut-Saint-François, le Centre d'action bénévole ou Moisson Haut-Saint-François.

La MRC du Haut-Saint-François compte plusieurs équipements et infrastructures qui peuvent répondre aux besoins futurs de valorisation et d'élimination pour encore plusieurs décennies. L'augmentation de la population provenant des projections démographiques (Figure 2) est prise en compte dans l'évaluation des capacités futures des installations.

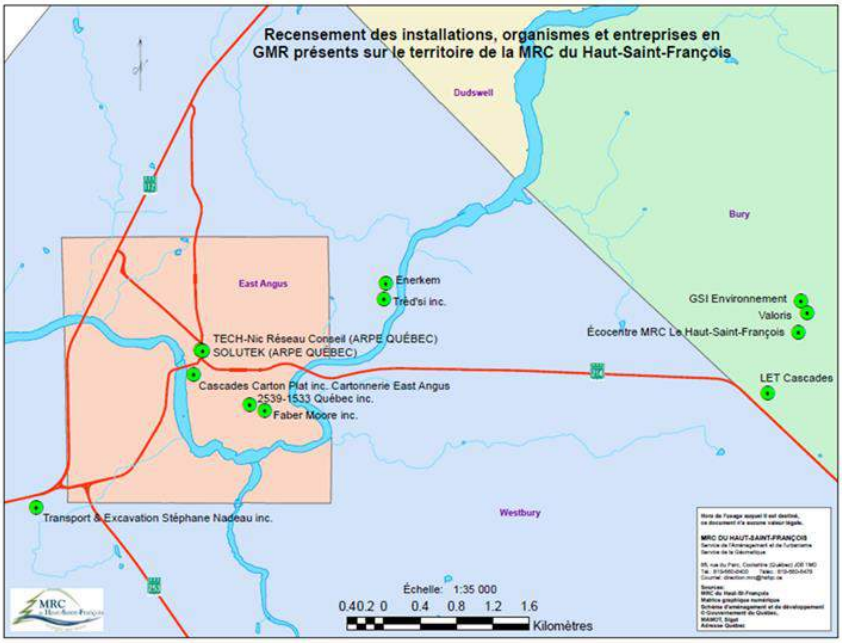

Figure 3 : Installations en GMR sur le territoire de la MRC

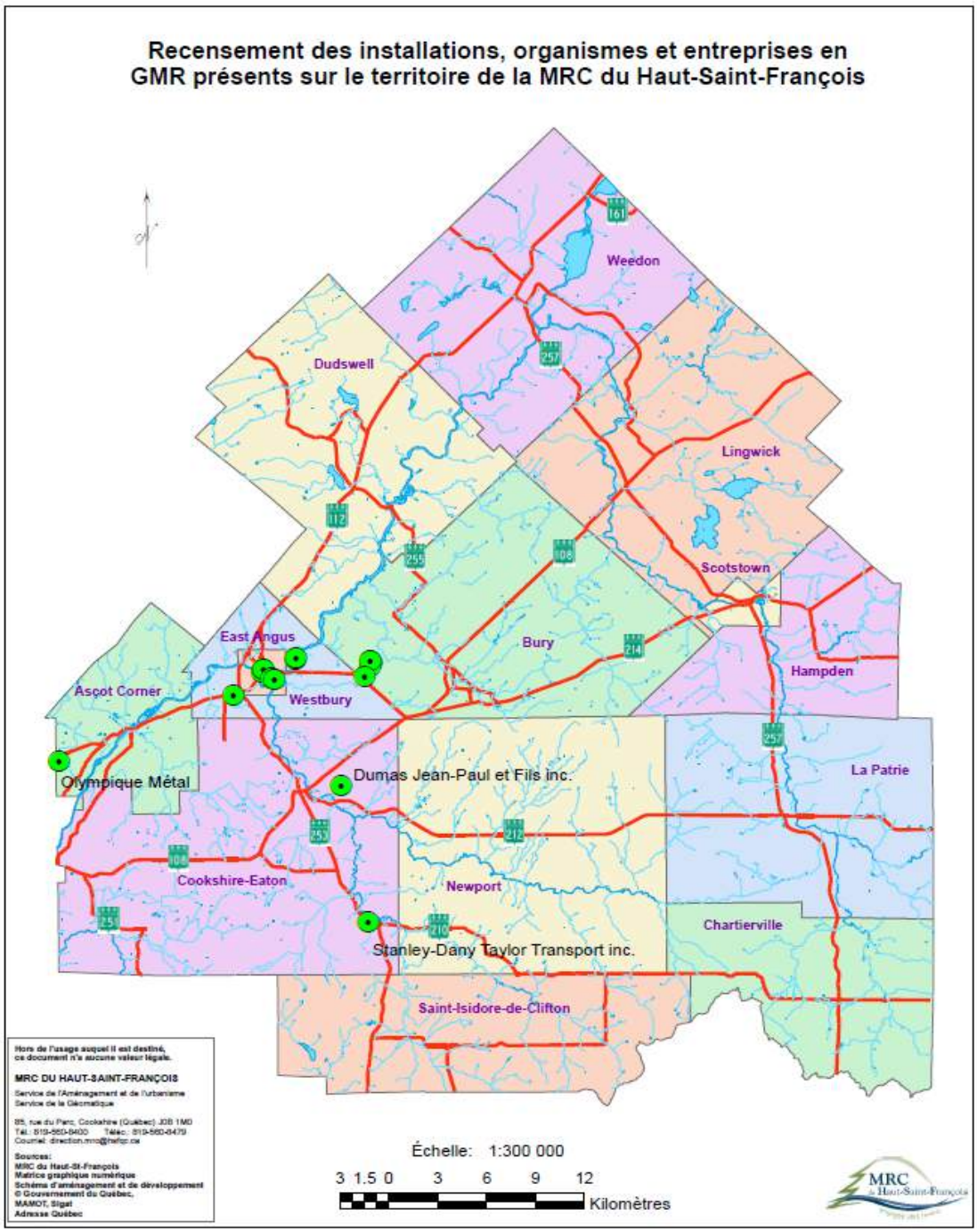

Figure 4 : Installations en GMR par municipalité

La quasi-totalité des organisations œuvrant dans le secteur environnemental est située dans la périphérie d'East Angus. Par conséquent, les contribuables des extrémités du territoire sont moins enclins à profiter de ces services, particulièrement ceux offerts par l'écocentre régional et Valoris. Plus de la moitié des organisations offrent des services environnementaux non destinés aux contribuables du fait qu'elles sont de nature industrielle et transigent des quantités importantes.

Tableau 12: Résumé des activités en GMR sur le territoire (2022)

Activité / Installation	Volume autorisé (t)	Matières visées	Utilisateurs - clientèle	Tarif
Enfouissement	99 500 TM annuellement	Matières résiduelles domestiques, ICI et CRD	Municipalités et ICI	163 $/tonne
Collecte sélective	s/o	Papier, carton, contenants de plastique, de verre	Résidentiel	Avec le compte de taxes, variable selon les municipalités
Compostage (EnGlobe)	Environ 50 000 TM de matières résiduelles sont compostées chaque année pour un volume autorisé total sur le site de 200 000 verges.	Compost/terreaux	Villes et municipalités, centres de jardin, particulier, entreprises de transport et excavation	Variables selon les ententes avec les clients (versus les quantités)
Écocentre régional	s/o	Pneus, matériaux de construction, RDD, électroniques, encombrants, styromousse, pneus, fluorescents, métal, styromousses, tubulures d'érablière, résidus verts	Résidents du territoire de la MRC	Gratuit
Écocentres municipaux (Weedon et Ascot Corner)	s/o	Produits REP, RDD, bois de CRD	Résidents de la municipalité	Gratuit
Centre de tri de CRD - Valoris	25 000 TM (capacité)	Matériaux de construction	CRD	De 65$/tonne à 133$/tonne
Collecte annuelle de RDD	s/o	Tous les RDD organiques	Résidentiel du territoire	Gratuit
Traitement des boues • Depuis 2023 : station d'épuration de Val-des-Sources	n/a	Boues de fosses septiques	Résidents et ICI non connectés au réseau d'égout d'une municipalité	Pour les fosses septiques gérées par la MRC, fosses de 750, 850, 1050, 1500 gal.

4.2 RECYCLEURS ET RÉCUPÉRATEURS ŒUVRANT EN GMR SUR LE TERRITOIRE D'APPLICATION, MAIS SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Dans la MRC du Haut-Saint-François, l'ensemble des matières recyclables provenant de la collecte sélective municipale sont acheminée chez Récup Estrie, dont la MRC est membre. Ce centre de tri reçoit annuellement près de 33 000 tonnes. Sa capacité maximale est d'environ 50 000 tonnes par année. Depuis le 1er mai 2009, c'est l'entreprise Recycle City qui est en charge des opérations de tri. Le taux de rejet est d'environ 25%. Plusieurs organismes et entreprises œuvrent en GMR et spécialisées dans la collecte, le transport, le recyclage et la valorisation de différentes matières résiduelles sont situées à l'extérieur du territoire de la MRC (voir l'Annexe 1). La MRC fait déjà affaire avec certaines d'entre elles.

4.3 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section suivante présente les mesure d'ISÉ mises en place par la MRC ainsi que les différentes collectes de matières résiduelles réalisées à l'échelle du territoire. Les autres collectes et services en récupération sont également décrits, de même que la gestion des boues des fosses septiques.

PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

Au cours des dernières années, la MRC a réalisé différentes actions ponctuelles en lien avec l'ISÉ, en plus de diffuser de l'information sur son site Internet et de mettre en œuvre le plan de communication du *Mouvement j'y participe!*

SITE INTERNET DE LA MRC

La MRC utilise son site web afin d'informer, éduquer et sensibiliser ses contribuables. Le site de l'organisation contient une section environnement fragmentée en cinq sous-sections, dont trois traitent de la GMR, à savoir les fosses septiques, l'écocentre régional et la gestion des matières résiduelles autres que celles traitées dans les deux précédentes. Dans la sous-section GMR, des hyperliens vers le site Internet de VALORIS, de la Régie de récupération de l'Estrie et de Recyc-Québec sont présents. Également, la promotion du *Mouvement j'y participe!* est réalisée pour inviter les citoyens à consulter la page web et la page Facebook du Mouvement. L'Outil de recherche de récupérateurs pour les ICI de l'Estrie est aussi présent.

MOUVEMENT J'Y PARTICIPE!

Le *Mouvement j'y participe!* est né d'un désir des municipalités de Dudswell, de East Angus et de Weedon d'encourager leurs citoyens à faire un meilleur tri de leurs matières résiduelles, pour ainsi réduire l'enfouissement. Au printemps 2020, la MRC s'est jointe au *Mouvement j'y participe!* en devenant un partenaire important, en prenant le volet communication du projet afin d'en faire bénéficier l'ensemble des 14 municipalités. Ainsi, un plan de communication et un plan d'action ont été élaborés en avril 2020 par les trois municipalités à l'origine du *Mouvement* en concertation avec la MRC. L'objectif principal du projet est d'améliorer le tri à la source afin de diminuer l'enfouissement des matières résiduelles en incitant les citoyens, les associations et les ICI à adhérer au *Mouvement j'y participe!* De façon plus globale, le *Mouvement* souhaite offrir à tous une diversité d'outils et d'exemples concrets pour mieux comprendre les enjeux entourant la GMR.

Plusieurs actions concrètes ont déjà été réalisées, comme engager une patrouille verte pour sensibiliser la population à une saine gestion des matières résiduelles, sensibiliser les citoyens via la page Facebook du *Mouvement* et publier des capsules vidéo sur le compte YouTube du *Mouvement*. Le site Internet du *Mouvement j'y participe!* comprend cinq sous-sections : 3RV-E, récupération, compost, déchets et écocentre et autres matières. De plus, le site Internet propose un répertoire de ressources supplémentaires (ex : municipalités, MRC,

Récup Estrie, Valoris, etc.) et les hyperliens de l'outil régional *Ça va où?* créé par la Régie de récupération de l'Estrie et l'outil provincial *Ça va où?* de Recyc-Québec. La page Facebook du *Mouvement j'y participe!* partage du contenu informatif pour sensibiliser les citoyens à une saine gestion des matières résiduelles.

ACTIONS PONCTUELLES DE LA MRC

La MRC rédige des articles qui sont publiés dans le journal Le Haut-Saint-François, lequel est distribué sur la totalité du territoire visé par le PGMR. De plus, ces mêmes articles sont également publiés dans certains journaux à caractère local, de type communautaire.

Le volet sensibilisation en lien avec la compétence en matière de gestion des boues de fosses septiques est également une action importante. En effet, chaque année, les propriétaires de résidences isolées reçoivent à leur résidence permanente un avis mentionnant que les couvercles doivent être dégagés pour une date précise afin que les techniciens puissent prendre les mesures appropriées. De l'information sur les mesureurs et également sur certains trucs à faire ou à éviter concernant la fosse septique (ex. : produits interdits, trucs et astuces pour éviter les problèmes et prolonger la durée de vie de la fosse septique) est aussi véhiculée via le journal régional sur une base annuelle.

En ce qui concerne l'écocentre régional, les informations pertinentes sont diffusées sur une base annuelle via le journal régional, à savoir les heures d'ouverture ainsi que les matières acceptées et refusées, la procédure de réception et la distribution de compost. Un bottin téléphonique régional contient ces mêmes informations.

Par ailleurs, le *Mouvement j'y participe!*, en collaboration avec le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie, a proposé une activité éducative aux élèves de 5^{e} et 6^{e} année des écoles primaires de la MRC portant sur le cycle de vie d'un objet de tous les jours. L'activité, intitulée *La fabuleuse histoire de ton chandail*, a appris aux jeunes les différentes étapes de la vie d'un chandail en coton et ses impacts environnementaux et sociaux tout en les amenant à réfléchir aux actions à prendre pour limiter l'impact de leur consommation de vêtements. Cette activité éducative qui s'est déroulée d'octobre à décembre 2022 a été réalisée dans 19 classes participantes.

La MRC a produit des autocollants à apposer sur les différents bacs à matières résiduelles des municipalités, soit trois autocollants pour informer respectivement sur le compostage, le recyclage et les déchets ultimes. L'autocollant associé au compostage informe sur les matières autorisées à se retrouver dans le bac de compostage ainsi que sur les trucs d'entretien du bac à compost. L'autocollant associé à la récupération informe sur les matières pouvant se retrouver dans le bac à recyclage ainsi que les matières qui y sont interdites. Enfin, l'autocollant à apposer sur le bac à déchets mentionne les matières pouvant y être jetées ainsi que celles n'étant pas acceptées dans le bac à déchets et le lieu approprié pour s'en départir. La MRC a remis 1 000 autocollants aux municipalités.

La MRC, via le *Mouvement j'y participe!*, a produit un guide d'organisation d'un évènement responsable destiné aux municipalités, organismes et entreprises du Haut-Saint-François. Le guide propose plusieurs trucs et astuces à réaliser en amont afin d'organiser un évènement écoresponsable. Les différents aspects de l'organisation d'un évènement sont abordés, comme le lieu de l'évènement, les transports, l'alimentation, la gestion des matières résiduelles et le nettoyage. Le guide insiste également sur la communication et la publicité pré-évènement tout comme il mentionne les avantages d'organiser un évènement écoresponsable.

COLLECTES MUNICIPALES (DÉCHETS/MATIÈRES RECYCLABLES/MRO)

Les quatorze municipalités du Haut-Saint-François ont compétence pour la collecte et le transport de matières résiduelles. Les 14 municipalités et villes ont une collecte des matières résiduelles et des matières recyclables. La quasi-totalité de celles-ci a aussi une collecte des encombrants et plusieurs municipalités proposent

également des collectes périodiques d'autres matières résiduelles (feuilles mortes, sapins de Noël, plastique agricole, etc.). De plus, la quasi-totalité des municipalités de la MRC collectent les MRO.

De façon générale, la collecte des déchets et des recyclables est effectuée via des bacs de 360 litres sur l'ensemble du territoire, et ce, aux deux semaines. Récup Estrie utilise les données annuelles de collecte afin de facturer les municipalités membres du territoire de la MRC du Haut-Saint-François. À titre indicatif, une tarification de 7$ la porte est utilisée pour l'année 2022 et facturé aux municipalités membres des MRC propriétaires du centre de tri.

Tableau 13 : Nombre de portes desservies par les collectes en 2023

Municipalité	Ascot Corner	Bury	Charierville	Cookshire-Eaton	East Angus	Dudswell	Hampden	La Patrie	Lingwick	Newport	St-Isidore-de-Clifton	Scotstown	Weedon	Westbury	TOTAL
Nombre de portes	1392	643	246	2714	1837	1035	106	450	316	422	401	267	1695	452	12 028

COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Les municipalités de Bury, Cookshire-Eaton, Dudswell et Weedon offrent désormais la collecte des plastiques agricoles mensuellement, sauf Bury qui offre deux périodes de collecte par année. Les matières acceptées sont les emballages de balles rondes et carrées, les emballages en tube, les toiles de plastique, les plastiques de serre, le wrapping de palette et le polythène. Les plastiques agricoles sont récupérés en bordure de chemin, soit en petits ballots, dans des bacs roulants ou bien dans un conteneur de 2 à 8 verges en location (Cookshire-Eaton).

Par exemple, la Ville de Cookshire-Eaton a implanté la collecte des plastiques agricoles sur son territoire depuis l'été 2021. La participation à la collecte des plastiques agricoles est obligatoire pour toutes les fermes de Cookshire-Eaton. En date de 2022, c'est l'entreprise Faber Moore qui valorise les plastiques agricoles collectés.

En 2021, c'est 24 tonnes de plastiques agricoles qui ont été recueillis par le biais de collectes ou des points de dépôt. L'entrée en vigueur en 2023 de la REP des plastiques agricoles devrait augmenter, au cours des prochaines années, les quantités de plastiques agricoles récupérées sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Le Tableau 14 apporte des précisions concernant les modalités des principales collectes pour les différentes municipalités. On observe que, pour l'année 2023, la moitié des municipalités ont réduit leur fréquence de collecte à moins de 26 par année. Par ailleurs, le format des bacs de recyclage n'est pas affiché car toutes les municipalités ont des bacs de 360 litres.

Tableau 14 : Service de collecte des matières résiduelles de porte-à-porte

Municipalité	Déchets			Matières recyclables		Matières organiques		
	Nb de collectes 2015	Nb de collectes 2023	Type de contenant 2023	Nb de collectes 2015	Nb de collectes 2023	Nb de collectes 2015	Nb de collectes 2023	Type de Contenant 2023
Ascot Corner	26	13	360 L	26	26	33	32	240 L
Bury	26	26	360 L	26	26	s/o	26	240 L
Chartierville	26	22	360 L	26	26	s/o	13	240 L
Cookshire-Eaton	26	16	360 L	26	26	s/o	42	360 L
Dudswell	26	18	360 L	26	26	s/o	33	240 L
East Angus	26	20	360 L	26	26	s/o	39	240 L
Hampden	26	17	360 L	26	25	s/o	19	240 L
La Patrie	26	17	360 L	26	25	s/o	19	240 L
Lingwick	26	16	360 L	26	26	s/o	18	240 L
Newport	26	16	360 L	26	26	s/o	s/o	s/o
Scotstown	26 52[1]	16	360 L 2, 4, ou 6 verges	26	26	s/o	18	240 L
St-Isidore-de-Clifton	26	26	360 L	26	26	s/o	21	240 L
Weedon	26	26	360 L	26	26	s/o	31	240 L
Westbury	26	26	240 L	26	26	s/o	33	240 L

[1] Quelques commerces et industries ont 52 collectes de déchet par année.

Le service de collecte des matières résiduelles de porte-à-porte de plusieurs municipalités a évolué depuis 2015. En 2015, le nombre de collectes annuelles s'élevait à 26 pour l'ensemble des municipalités alors qu'en 2023, cinq municipalités ont diminué leur fréquence de collecte. Par exemple, Ascot Corner fait seulement 13 collectes par année afin d'inciter les citoyens à mettre en œuvre la réduction à la source et le tri à la source. En ce qui concerne les matières recyclables, toutes les municipalités ont maintenu 26 collectes par année. Plusieurs municipalités offrent nouvellement la collecte des MRO, la collecte étant généralement hebdomadaire en été et moins fréquente en hiver. La collecte à trois voies permet de réduire le nombre de collectes de déchets et, conséquemment, la quantité de matières résiduelles allant à l'enfouissement.

AUTRES COLLECTES ET SERVICES DE RÉCUPÉRATION

La plupart des municipalités de la MRC offrent d'autres collectes et services de récupération aux citoyens, comme la collecte des encombrants. Les 14 municipalités du territoire collectent les encombrants à raison de 2 fois par année, soit au printemps et à l'automne. Tous les encombrants sont acceptés sauf les pneus. Certaines municipalités prévoient des collectes distinctes pour les pneus. Chaque municipalité gère elle-même sa collecte avec son fournisseur : la MRC n'a pas compétence en cette matière. Toutes les collectes sont acheminées à la Régie Valoris aux fins de triage, puis valorisation ou enfouissement depuis l'automne 2015. Avant cette période, tous les encombrants se retrouvaient à l'enfouissement directement. Un tri sommaire est effectué en bordure de rue pour les municipalités utilisant les services de collecte et transport de la compagnie Service sanitaire Denis Fortier.

D'autres collectes sont également offertes par certaines municipalités, comme la collecte de sapins de Noel, d'appareils électroniques, de feuilles mortes, de branches et de bois, de peintures et d'huiles usées, de pneus, etc. Les points de dépôt des différentes collectes réalisées par les municipalités sont variés : centre communautaire, garage municipal, bureau municipal, écocentre mobile, caserne et porte-à-porte. Le Tableau 15 présente les autres collectes et les services de récupération offerts par chaque municipalité.

Tableau 15 : Autres collectes et services de récupération offerts aux citoyens en 2022

Municipalité	Encombrants		Sapins		RDD		Autre(s)	
	Collectes/ an	Particularités	Collectes/ an	Particularités	Collectes/ an	Particularités	Collectes/an	Particularités
Ascot Corner	0		1	Apport volontaire	À l'année	Au garage municipal (mini-écocentre)	Printemps, été, automne 1 À l'année	Écocentre (ARPE, styromousse, cartouche d'encre) Collecte de feuilles mortes Textiles et vêtements (au garage municipal)
Bury	2	Aucun pneu	1		2	Écocentre mobile	1 2 2 2 1	Branches et bois Feuilles mortes Plastique agricole Pneus déjantés Électroménagers et métal
Chartierville	2	Aucun pneu			À l'année	Derrière le centre communautaire (peintures et huiles usagées et fluocompacts)	6	Collecte du métal
Cookshire-Eaton	1	Aucun pneu sauf lors de la	1		À l'année	Peinture : À la caserne Cookshire, la	1 À l'année	Feuilles mortes Collecte du verre

Municipalité	Encombrants		Sapins		RDD		Autre(s)	
	Collectes/ an	Particularités	Collectes/ an	Particularités	Collectes/ an	Particularités	Collectes/an	Particularités
		collecte printanière			2	caserne Johnville et à Sawyerville Écocentre mobile	À l'année 12	Textiles et vêtements Plastique agricole
Dudswell	2	Aucun pneu			12	Écocentre mobile au garage municipal	12	Plastique agricole
East Angus	1	Aucun pneu	1		À l'année 1	Peintures et huiles au garage municipal Écocentre mobile	1 2	Bois de construction Feuilles mortes
Hampden	1	Aucun pneu						
La Patrie	2	Aucun pneu			À l'année 2	À la Coop Écocentre mobile	1	Électroniques (ARPE)
Lingwick	1	Aucun pneu			À l'année À l'année	Piles, cartouches, imprimantes et néons au bureau municipal Peintures et huiles au garage municipal	Mai, mi-octobre à début décembre Mai à Sept 1 1	Pneus déjantés Textiles Appareils électroniques

Municipalité	Encombrants		Sapins		RDD		Autre(s)	
	Collectes/ an	Particularités	Collectes/ an	Particularités	Collectes/ an	Particularités	Collectes/an	Particularités
					1	Écocentre mobile		
Newport	1	Aucun pneu			2	Écocentre mobile		
Scotstown	1	Aucun pneu			À l'année À l'année	Peintures et huiles usagées et appareils électroniques au garage municipal Piles usagées et cartouches d'imprimante à l'hôtel de Ville	À l'année À l'année 1	Pneus déjantés Styromousses Vêtements et accessoires
St-Isidore-de-Clifton	2	Aucun pneu	1		À l'année	Au garage municipal et Coop		
Weedon	1	Aucun pneu			Mai à octobre	Écocentre municipal	12	Plastique agricole
Westbury	1	Aucun pneu ou résidus verts						

POINTS DE DÉPÔT DE RDD

La MRC du Haut-Saint-François compte plusieurs points de dépôts de résidus domestiques dangereux (RDD), notamment les produits couverts par une responsabilité élargie des producteurs (REP). En effet, plusieurs points de dépôt sont situés localement, soit à Ascot Corner, Chartierville, Cookshire-Eaton, East Angus, La Patrie, Lingwick, St-Isidore-de-Clifton, Scotstown et Weedon. Les contribuables peuvent disposer de leurs RDD sur une base annuelle à ces endroits. Durant la période du mois d'avril à novembre, il est aussi possible pour eux de déposer les RDD à l'écocentre régional situé sur le chemin Maine Central à Bury. À l'écocentre satellite de Weedon, les citoyens peuvent aller y porter leurs RDD les samedis matin de la fin avril à la fin octobre, de 8h à 12h. Les heures d'ouverture pour le dépôt de RDD sont normalement celles des opérations hebdomadaires pour les lieux de dépôt municipaux, et ce, en semaine seulement. En ce qui concerne l'écocentre régional de la MRC, d'avril à novembre, il est possible de déposer ces matières du mardi au samedi. Aucuns frais ni limite de visites ne sont imposés aux usagers.

L'écocentre de Weedon a reçu 2050 visites en 2022, soit une augmentation de 30% par rapport à l'année 2021. Ce service de proximité a été bien utilisé par la population, ce qui a permis à la municipalité de Weedon de réduire son tonnage d'enfouissement. L'écocentre régional a reçu 2 497 visites en 2022.

Tableau 16 : Lieux de dépôts des produits de la REP offerts dans les municipalités

Municipalité	Peintures	Huiles, antigels et liquides de refroidissement	Piles	Lampes au mercure	Produits électroniques	Autres
Ascot Corner Garage municipal (mini-écocentre)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Cartouches d'imprimantes et néons
Chartierville Centre communautaire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
Dudswell Garage municipal	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non
Cookshire-Eaton Caserne Cookshire Sawyerville Caserne Johnville	Oui	Non	Non	Non	Non	Non
East Angus Garage municipal	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Non
La Patrie Coop de La Patrie	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non

Municipalité	Peintures	Huiles, antigels et liquides de refroidissement	Piles	Lampes au mercure	Produits électroniques	Autres
Lingwick Bureau municipal Garage municipal	Oui	Oui	Oui	Non	1 jour/année	Cartouches d'imprimantes et néons
Scotstown Garage municipal	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Cartouches d'imprimantes
St-Isidore-de-Clifton Garage municipal Coop	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Cartouches d'imprimantes
Weedon Écocentre municipal	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non
MRC Écocentre de Bury	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

4.4 GESTION DES BOUES

La gestion des boues municipales comprend autant le traitement des boues issues du traitement des eaux usées des réseaux d'égouts municipaux que celui des boues de fosses septiques.

BOUES MUNICIPALES DES USINES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Neuf des 14 municipalités du Haut-Saint-François possèdent au moins une usine de traitement des eaux usées.

Pour Cookshire-Eaton, on compte deux infrastructures à savoir :

On compte aussi deux infrastructures visant le traitement des eaux d'égout, à savoir une dans le secteur de Sawyerville et l'autre dans le secteur de Cookshire. Toutes deux sont des étangs aérés et traitent respectivement 465 m^3 et 1100 m^3 par jour. La vidange de ces étangs est effectuée aux 20 ans. Les boues des systèmes en place ont été enfouies jusqu'ici.

Pour East Angus, cette infrastructure traite un volume est d'environ 4500 m^3/jour. Le système en place en est un de type étang aéré complètement mélangé et facultatif. La vidange des boues des étangs est effectuée annuellement et la totalité des boues est recyclée.

Pour Scotstown, le système est en place depuis 1994 et les deux étangs aérés n'ont jamais été vidangés. La mesure des boues est faite annuellement par la compagnie Aquatech.

Pour Weedon enfin, cette infrastructure traite un volume quotidien de 1393 mètres cubes. Le système en place en est un de type étang aéré et les boues des étangs ont été enfouies jusqu'ici.

On dénombre douze installations municipales traitant les eaux usées sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. (Tableau 17). Le type de station varie selon le nombre de résidences desservies. Les fréquences de vidange varient et quelques installations n'ont jamais été vidangées. Les municipalités ont toutes l'intention de recycler leurs boues lors de leur prochaine vidange.

Tableau 17 : Gestion des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales

Municipalité	Population desservie (hab.)	Type d'usine	Année de mise en route	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Mode de gestion des boues	Quantité vidangée TMS	Siccité réelle	Lieu de disposition
Ascot Corner	800	Étangs aérés	1995	Aux 10 ans	2014	Contrat	52,5 m^3	3.1	Terres agricoles environnantes
Ascot Corner	700	Bio-disques	1982	4 fois par année	2015	Interne	Vidé dans l'étang aéré	-	Aux étangs aérés
Bury	485	Étangs non aérés	1991	Aux 10 ans	--	Contrat	-	-	Centre de compostage de Bury (En-Globe)
Chartierville	67	Roseaux	Juin 2012	Aux 5 ans	-	Contrat	-	-	Non défini
Dudswell	298	Bio-tour	1999	Aux années	2022	Régie interne	166 m^3	-	Usine de traitement de Val-des-Sources
East Angus	3852	Étangs aérés	1995	Aux années	2021	Contrat	1 620	21.4	Terres agricoles environnantes
Cookshire-Eaton	5306	2 étangs aérés et un champ d'épuration	1986, 1994 et 1994	10, aux 10 ans et aux années	2015, 2006 et 2015	Contrat, contrat et régie interne	217,4	n/a	Enfouissement
Scotstown	532	Étangs aérés	1994	-	-	Contrat	-	-	À déterminer lors de la vidange
St-Isidore-de-Clifton	350	Bio-réacteurs	2003	Aux années	2014	Régie interne	-	-	Usine de traitement d'East Angus

Municipalité	Population desservie (hab.)	Type d'usine	Année de mise en route	Fréquence de vidange	Dernière vidange	Mode de gestion des boues	Quantité vidangée TMS	Siccité réelle	Lieu de disposition
Weedon	1312 (secteur Weedon)	Étangs aérés	1985	Aux 3 ans	2011	Régie interne	-	-	Enfouissement
	405 (secteur St-Gérard)	Étangs aérés	1988	Aux années	2014	Régie interne	563,5	2.8	Enfouissement

Les cinq autres municipalités qui n'ont pas d'installations municipales traitant les eaux usées fonctionnement uniquement avec des fosses septiques, dont les boues sont acheminées par le contractant à l'usine de traitement de Val des Sources. 100% du contenu des fosses que l'on y envoie est traité et revalorisé.

BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

La MRC a acquis la compétence en 2004 en matière de gestion des boues de fosses septiques. Le programme en place depuis plus de dix ans consiste à effectuer la mesure annuelle des fosses conventionnelles de toutes les municipalités sauf pour le territoire de Cookshire-Eaton. Lorsqu'un seuil, pour la profondeur de l'écume ou des boues, est atteint, les fosses sont vidangées par un entrepreneur ayant obtenu le contrat sur une période de trois ou cinq ans. En ce qui concerne les fosses scellées, elles sont majoritairement vidangées tous les deux ans. Pour le volet de la taxation municipale, les tarifs sont établis selon le volume de la fosse et sur un principe d'utilisateur-payeur. Une liste de chacune des résidences isolées est fournie aux 13 municipalités participantes en fin de saison afin de planifier les vidanges de l'année suivante.

L'usine de traitement d'East Angus recevait, jusqu'à récemment, les boues de fosses septiques des résidences isolées de 13 des 14 municipalités relevant de la compétence que la MRC. Pour Cookshire-Eaton, les boues de fosses septiques de son territoire sont acheminées aux lagunes gérées par cette ville.

Depuis 2023, les boues de fosses septiques vidangées sous la compétence de la MRC sont acheminées à la station d'épuration des Val-des-Sources. Les boues qui y sont traitées sont ensuite épandues sur les haldes de l'ancienne mine Jeffrey afin de restaurer ce site.

Les boues de fosses septiques de Cookshire-Eaton sont acheminées à des lagunes pouvant traiter près de 4 100 m^3 par deux ans; ainsi, la vidange des fosses est effectuée à cette fréquence.

Le Tableau 18 illustre le nombre de fosses inventoriées par municipalité.

Tableau 18 : Inventaire des fosses par municipalité/ville

Municipalité/ville	Fosses scellées	Fosses conventionnelles	Autres	TOTAL
Ascot Corner	15	634	23	672
Bury	66	364	35	465

Municipalité/ville	Fosses scellées	Fosses conventionnelles	Autres	TOTAL
Chartierville	13	140	47	200
Cookshire-Eaton	20	1 155	0	1175
Dudswell	165	786	30	981
East Angus	0	26	1	27
Hampden	12	82	22	116
La Patrie	12	206	82	300
Lingwick	79	184	40	303
Newport	2	307	24	333
Scotstown	2	26	1	29
St-Isidore-de-Clifton	3	176	52	231
Weedon	164	785	48	997
Westbury	11	391	22	424
TOTAUX	564	5 262	427	6 253

Le Tableau 19 précise les modalités de vidange des fosses septiques gérées par la MRC ou la ville de Cookshire-Easton.

Tableau 19 : Modalités de vidange des fosses septiques

Municipalité	Nb de FS total	Règlement sur vidange FS	Fréquence de vidange	Responsable	Entrepreneur mandaté	Mode de gestion	Coûts annuels du programme	Tarification
MRC (mandat des 13 municipalités)	5 068	oui	Au besoin, selon la mesure	MRC	Gaudreau Env.	-----	Entre 90 000$ et 120 000$	Variable selon types et volumes des fosses
Cookshire-Eaton	1 175	oui	Aux 2 ans	Ville	------	Régie interne	84 000$	67$ / an

La MRC procède ainsi : les fosses septiques avec champs d'épuration sont mesurées sur une base annuelle afin de connaître l'épaisseur d'écumes et de boues. Les normes étant de 12 cm et de 30 cm respectivement, les fosses sont vidangées automatiquement lorsque celles-ci sont dépassées. Il arrive parfois qu'un contribuable commande une vidange sans l'atteinte des mesures : de ce fait, les frais de collecte, transport et disposition lui

sont imputés. Le Tableau 20 montre le nombre de mesures et de vidanges par municipalité/ville et par année pour les installations septiques ayant un champ d'épuration.

Tableau 20 : Vidanges des fosses septiques ayant un champ d'épuration (2013-2021)

Municipalité/ville	2013	2014	2021
Ascot Corner	104	186	136
Bury	58	102	92
Chartierville	19	49	27
Cookshire-Eaton[(1)]	519	669	588
Dudswell	132	243	177
East Angus	4	9	8
Hampden	14	32	18
La Patrie	24	93	37
Lingwick	19	52	38
Newport	60	112	85
Scotstown	3	10	46
St-Isidore-de-Clifton	25	69	5
Weedon	79	256	189
Westbury	73	99	136
TOTAL Excluant Cookshire-Eaton	614	1 312	994
TOTAL VIDANGES	1 133	1 981	1582

[(1)] Comprend l'ensemble des installations septiques.

Pour la ville de Cookshire-Eaton, la vidange systématique aux deux ans est effectuée, de ce fait, 50% des fosses sont vidangées en alternance. Le volume pompé annuellement varie entre 390 000 et 527 000 gallons. Pour les mesures réellement effectuées, ces données ont cessé d'être compilées par le département de l'environnement de la Ville.

Depuis 2022, les boues de fosses septiques vidangées sous la responsabilité de la MRC sont acheminées à la station d'épuration de Val-des-Sources.

4.5 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES, INSTITUTIONS (ICI)

De façon générale, les collectes locales des ICI sont sous l'égide des mêmes contrats que la collecte résidentielle. Seules quelques grosses entreprises, peu nombreuses sur le territoire, s'occupent elles-mêmes de la collecte de leurs matières résiduelles. En effet, c'est trois (3) ICI qui ne sont pas desservis par la collecte municipale.

4.6 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION, DÉMOLITION (CRD)

La MRC possède deux infrastructures qui peuvent recevoir les matières résiduelles issues de ce secteur, soit à l'écocentre régional de la MRC et au centre de tri de résidus de CRD de la Régie Valoris.

ÉCOCENTRE RÉGIONAL

La MRC opère d'avril à novembre un écocentre destiné aux particuliers uniquement. Le bois de construction et de démolition est reçu des citoyens dans des remorques gratuitement. Pour les conteneurs de gros volume, même provenant du résidentiel, ceux-ci sont dirigés vers le centre de tri de la Régie Valoris depuis mai 2015. Avant l'ouverture du centre de tri, les matières de CRD non valorisables étaient enfouies, car l'écocentre régional n'a pas de capacité autorisée de traitement des résidus de CRD. Ainsi, les gestionnaires font broyer les piles de bois uniquement une fois par année et disposent de ces matières adéquatement, soit en les acheminant en région pour la cogénération. Par conséquent, les matières reçues à l'écocentre régional sont des petits volumes de bois, traité ou non.

CENTRE DE TRI DE LA RÉGIE VALORIS

Le centre de tri de la Régie Valoris reçoit les conteneurs de gros volume provenant de l'écocentre régional. Les matières reçues à la Régie Valoris sont, en gros volumes, du bois traité ou non, du gypse, de la pierre et de la brique, du ciment, de l'asphalte et du bardeau d'asphalte. Valoris possède une ligne de tri des résidus CRD fonctionnant à l'année, ce qui permet le tri des matières résiduelles de CRD (bois, métaux, plastiques, granulats, bardeaux d'asphalte, etc.). C'est près de 95% des matières qui sont détournées de l'enfouissement grâce à cette ligne de tri. Les résidus de CRD sont ensuite envoyés dans différentes filières de valorisation.

AUTRES ENDROITS EN MESURE DE RECEVOIR DES MATIÈRES PROVENANT DU SECTEUR CRD

Sanitaire Lac-Mégantic 2000. INC.

- Route 108, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
- Récupération de métaux divers
- Résidus de construction, rénovation et démolition

Transport et excavation Stéphane Nadeau

- Route 112, Westbury - Ouvert à l'année
- Récupération de matériel granulaire et matériaux tels la pierre, la brique, le béton

Stanley et Dany Taylor transport inc.

- Chemin High Forest, Cookshire-Eaton - Ouvert à l'année
- Centre de tri

5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE DE PLANIFICATION

Les quantités de matières résiduelles générées, récupérées et éliminées par type de matières et par générateur sont présentées pour chaque secteur (résidentiel, ICI et CRD). L'année de référence retenue pour cet exercice est 2021.

5.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

5.1.1 MATIÈRES RÉSIDUELLES ENFOUIES

Les 14 municipalités effectuent les collectes des déchets domestiques qui sont envoyés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Valoris. Valoris produit des bilans annuels des tonnages de matières résiduelles envoyées à son LET, sur lesquels se basent les données présentées ci-dessous. Ces bilans annuels comprennent les matières enfouies issues des secteurs résidentiels, commercial et d'autres secteurs. Cependant, une partie des données issues du secteur commercial sont comprises dans les données du secteur résidentiel. Les rejets du centre de tri de Récup Estrie ont également été comptabilisés.

Tableau 21 : Inventaire synthèse des matières résiduelles enfouies – année 2021 (en tonnes)

Population	Résidentiel (t)	Commercial (t)	Rejets estimés de Récup Estrie (25%) (t)	Total (t)
23 335	6 906	927	550,5	8 383,5
Moyenne par habitant (kg/hab.)			359	

Sources : Statistique Canada (population), Valoris (résidentiel et commercial) et Récup Estrie (rejets)

Tableau 22 : Inventaire synthèse des matières résiduelles enfouies – années 2014-2021

Années	Population	Résidentiel (t)	ICI (t)	CRD (t)	Total (t)	Moyenne (kg/hab)
2021	23 335	6 906	1 089	671	8 666	371
2020	22 944	7 842	530	584	8 956	390
2019	22 726	8 599	544	815	9 958	438
2018	22 592	8 542	738	1 265	10 545	467
2017	22 512	5 545	1 073	964	7 582	337
2016	22 377	6 734	550	272	7 556	338

Années	Popula-tion	Résidentiel (t)	ICI (t)	CRD (t)	Total (t)	Moyenne (kg/hab)
2015	22 426	8 636	631	834	10 101	450
2014	22 445	9 216	2 010	775	12 001	535
2013	22 409	8 767	2 192	3 963	14 922	666

Sources : ISQ (population), Valoris (résidentiel) et MELCCFP (ICI et CRD)

Les données concernant les quantités des secteurs ICI et CRD comportent certaines imprécisions. En effet, les collectes communes de matières résiduelles entre plusieurs municipalités et les collectes communes des secteurs résidentiels et commerciaux peuvent augmenter l'imprécision des données. De plus, les quantités de matières du secteur CRD sont celles n'ayant pas transité pas un centre de tri, donc celles n'ayant pas été valorisées.

Le total des matières résiduelles enfouies pour l'année 2021 est estimé à 8 383,5 tonnes. Cette donnée est une estimation inférieure à la valeur réelle puisque cette donnée ne comprend pas, entre autres, les tonnages de recouvrement journalier ni les tonnages de matières résiduelles provenant d'autres générateurs (ex : centre de transfert, résidus de CRD). De plus, le taux de rejets de Récup Estrie est une estimation issue d'une moyenne annuelle (25 %). Ainsi, la moyenne par habitant, estimée à 359 kg⁄hab, est en deçà de la valeur réelle.

Comme le présente le Figure 5, la moyenne de 2013 avait été estimée à 666 kg⁄hab, ce qui comprend les secteurs résidentiel, ICI et CRD. De façon générale, les tonnages résidentiels annuels sont en baisse depuis 2013. En effet, pour la période 2013-2020, les tonnages totaux, comprenant les secteurs résidentiels, ICI et CRD, ont connu une baisse d'environ 40 %. La baisse avait été estimée à 39,2 % de 2011 à 2014.

La baisse appréciable du tonnage enfoui réalisée au cours des 10 dernières années pour le secteur ICI et CRD peut s'expliquer par la plate-forme de tri des matières provenant du secteur CRD de Valoris, active depuis septembre 2015. Pour ce qui est du secteur résidentiel, cette baisse peut s'expliquer entre autres par l'apparition de la collecte à trois voies dans plusieurs municipalités de la MRC, ce qui réduit les tonnages de matières résiduelle se retrouvant à l'enfouissement, les MO constituant entre 40 %-50 % des matières résiduelles allant à l'enfouissement.

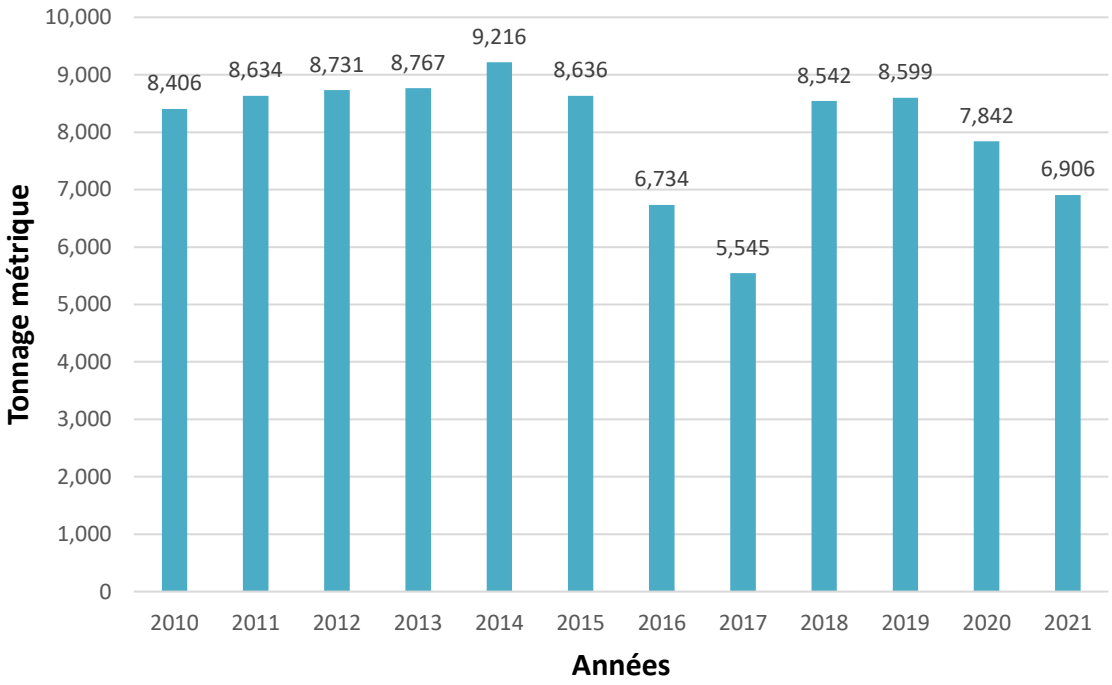

Figure 5 : Évolution du tonnage métrique résidentiel envoyé au LET de Valoris par la MRC – années 2010-2021

Source : Valoris

Tableau 23 : Fluctuations de la population de la MRC et des tonnages de déchets résidentiels enfouis

Période	Fluctuations de la population de la MRC (%)	Fluctuations des tonnages de déchets résidentiels enfouis (%)
2011-2014	+2,1	+6,42
2015-2018	+0,74	-1,08
2019-2021	-2,63	-19,69
2011-2021	+5,1	-17,14

Sources : ISQ et Valoris

5.1.2 FLUCTUATIONS POPULATION/TONNAGES DE DÉCHETS RÉSIDENTIELS ENFOUIS

- Le tonnage annuel résidentiel avait auparavant connu une hausse de 6,42% de 2011 à 2014, bien que la hausse de la population ait été de 2,1% pour la même période;
- Le tonnage annuel résidentiel a baissé de 1,08% de 2015 à 2018, alors que la hausse de la population ait été de 0,74% à cette période;
- Le tonnage annuel résidentiel a fortement diminué, atteignant une baisse de près de 20% de 2019 à 2021. La population a connu une baisse de 2,63% lors de cette période;
- Pour la période 2011-2021, le tonnage annuel résidentiel a diminué de 17,14%, et ce, malgré une hausse de la population de 5,1% en 10 ans.

5.1.3 TONNAGE DES DÉCHETS RÉSIDENTIELS PAR HABITANT

- Le tonnage par habitant est passé de 0,39 à 0,41 tonne sur la période 2011-2014;
- Le tonnage par habitant est passé de 0,39 à 0,38 tonne sur la période 2015-2018;
- Le tonnage par habitant est passé de 0,38 à 0,30 tonne sur la période 2019-2021, soit la diminution la plus importante observée.

5.1.4 AUTRES CONCLUSIONS

- Depuis 2015, le tonnage métrique résidentiel se situe en bas de 9 000 tonnes.
- Le tonnage résidentiel en 2014 a été la valeur la plus élevée des 10 dernières années.
- 2016, 2017 et 2021 sont les années avec les plus faibles tonnages résidentiels envoyés à l'enfouissement.

En parcourant les tableaux des données brutes fournies par Valoris, d'autres constats peuvent également être émis concernant les tonnages des municipalités du territoire :

- Deux périodes de pointe sont présentes annuellement soit au printemps et à l'automne, exclusivement causées par la collecte des encombrants (résidentiel);
- Il y a quelques municipalités qui réduisent leurs tonnages au cours des années 2011 à 2014, mais toutes augmentent en 2014;
- Entre 2011 et 2014, aucune des 14 municipalités n'a connu de réduction constante de son tonnage. Cette tendance se poursuit pour la période 2015-2021. Des baisses sont observées certaines années, suivies d'une augmentation les années suivantes. En effet, certaines municipalités ont connu une baisse de leurs déchets enfouis au cours des dernières années, puis sont revenus en 2021 à des tonnages équivalents à ceux de 2011.

5.1.5 MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières recyclables comprennent le papier, le carton, le plastique, le verre et le métal récupérés via la collecte sélective. La quantité de matières recyclables récupérée et envoyée à la Régie de récupération de l'Estrie est de 2 202 tonnes en 2021. La Figure 6 ci-dessous présente les quantités de matières récupérées par la collecte sélective sur le territoire de la MRC de 2003 à 2021.

Depuis 2003, la quantité de matières recyclables récupérée via la collecte sélective a plus que doublé dans la MRC du Haut-Saint-François (Figure 6). On remarque que la plus grande hausse est entre 2005-2006, ce qui correspond à la collecte pêle-mêle avec des bacs de 360 litres. Au cours des 15 dernières années, une stagnation des quantités récupérées est observée. De 2007 à 2021, c'est en moyenne 2 067 tonnes de matières recyclables qui sont récupérées annuellement. Bien que la population de la MRC ait augmenté de 5,1 % entre 2011 et 2021, la quantité de matières récupérées n'a pas augmenté de façon significative. Par conséquent, l'augmentation de la population au cours des 10 dernières années ne semble avoir eu aucun effet sur les quantités de matières recyclables récoltées pour la collecte sélective.

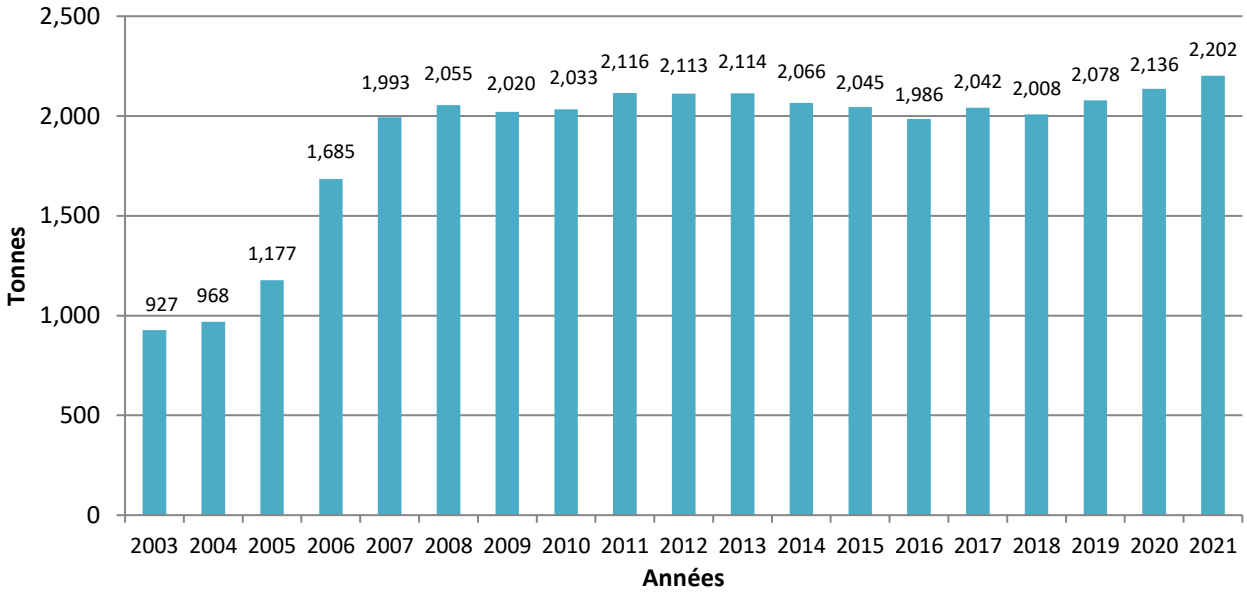

Source : Récup-Estrie

Figure 6 : Quantités de matières recyclables de la collecte sélective récupérées depuis 2003 (TM)

En 2021, c'est en moyenne 184 tonnes de matières recyclables qui sont récupérées à chaque mois. Les quantités de matières recyclables récupérées à l'échelle de la MRC sont à peu près constantes à chaque mois, comme montré dans la Figure 7.

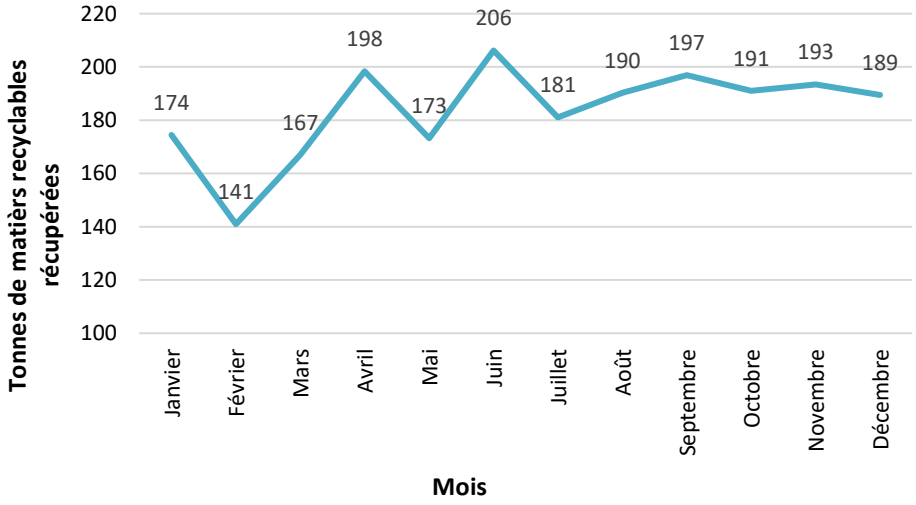

Source : Récup-Estrie

Figure 7 : Quantités de matières recyclables récupérées mensuellement en 2021 à l'échelle de la MRC

En analysant le portrait des quantités de matières recyclables récupérées dans chaque municipalité de la MRC en 2021, il est constaté que les municipalités d'Ascot Corner, de Cookshire-Eaton, d'East Angus et de Weedon sont celles produisant le plus de matières recyclables (Figure 8). Cela s'explique par la population de ces municipalités qui est plus nombreuse. Les autres municipalités ont des niveaux de quantités de matières recyclables récupérées plutôt similaires. Pour toutes les municipalités, la quantité de matières recyclables récupérées oscille entre 60 et 157 kg/habitant, la moyenne étant de 95 kg/habitant.

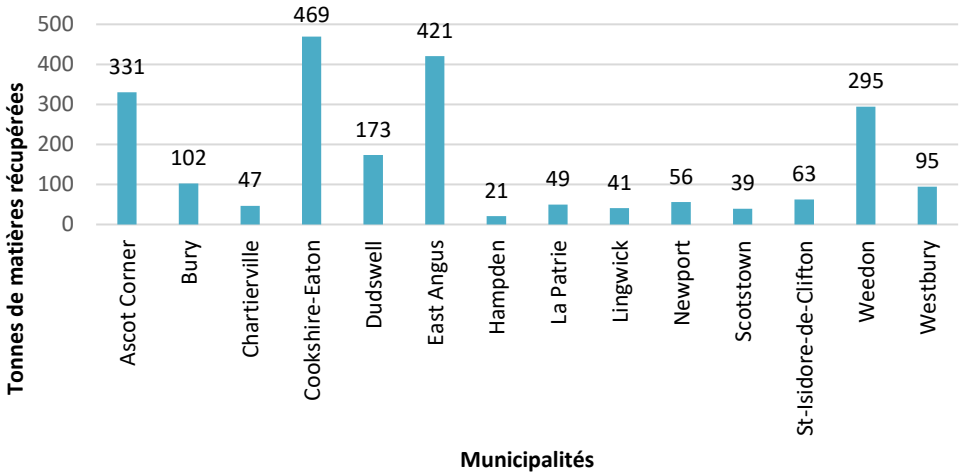

Source : Récup-Estrie

Figure 8 : Quantités de matières recyclables récupérées selon la municipalité en 2021

Le Tableau 24 représente les résultats de la collecte sélective par municipalité pour l'année 2021. La ventilation des catégories de matières recyclables a été effectuée à partir des données réelles fournies par la Régie de récupération de l'Estrie. Ces données excluent en grande partie les grands ICI.

Tableau 24 : Matières recyclables récupérées via la collecte sélective en 2021

	Quantité de matières recyclables par catégories (t)						
Municipalité	**Papier/ carton**	**Plastique**	**Verre**	**Métal**	**Rejets**	**TOTAL**	**kg/hab [1]**
Ascot Corner	170	7	38	9	75	299	9,0
Bury	55	2	12	3	24	97	6,9
Chartierville	23	1	5	1	10	41	11,3
Cookshire-Eaton	275	12	61	15	121	484	8,5
Dudswell	99	4	22	6	44	175	8,0
East Angus	189	8	42	11	83	333	8,2
Hampden	12	1	3	1	6	22	10,7

	Quantité de matières recyclables par catégories (t)						
Municipalité	**Papier/ carton**	**Plastique**	**Verre**	**Métal**	**Rejets**	**TOTAL**	**kg/hab [1]**
La Patrie	36	2	8	2	16	64	7,9
Lingwick	12	1	3	1	6	39	8,6
Newport	33	1	7	2	15	59	7,1
Scotstown	32	1	7	2	14	56	7,2
St-Isidore-de-Clifton	32	1	7	2	14	61	10,9
Weedon	139	6	31	8	61	244	7,5
Westbury	52	2	12	3	23	91	8,1
MRC	1 160	49	259	65	511	2 043	8,3
Taux - MRC	57%	2%	13%	3%	25%	100%	

[1] : La quantité pas habitant (Kg/hab) a été calculée à partir de la population totale de la MRC et en soustrayant les rejets de 25 %

Source : Récup Estrie

Tel que mentionné dans les sections précédentes, 634 ICI étaient desservis par la collecte sélective municipale en 2021. Afin d'obtenir un meilleur portrait du secteur résidentiel, l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022 a été utilisé. La ventilation proposée conduit à un tonnage estimé sans les ICI de 1 986 tonnes. Le Tableau 25 et la Figure 9 présentent les estimations des quantités générées pour chaque catégorie de matières recyclables du secteur résidentiel.

Tableau 25 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2021

	Quantités récupérées (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 341	570	1 911	70%
Métal	83	119	203	41%
Plastique	211	440	650	32%
Verre	352	152	504	70%
Total	1 986	1 281	3 267	61%

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

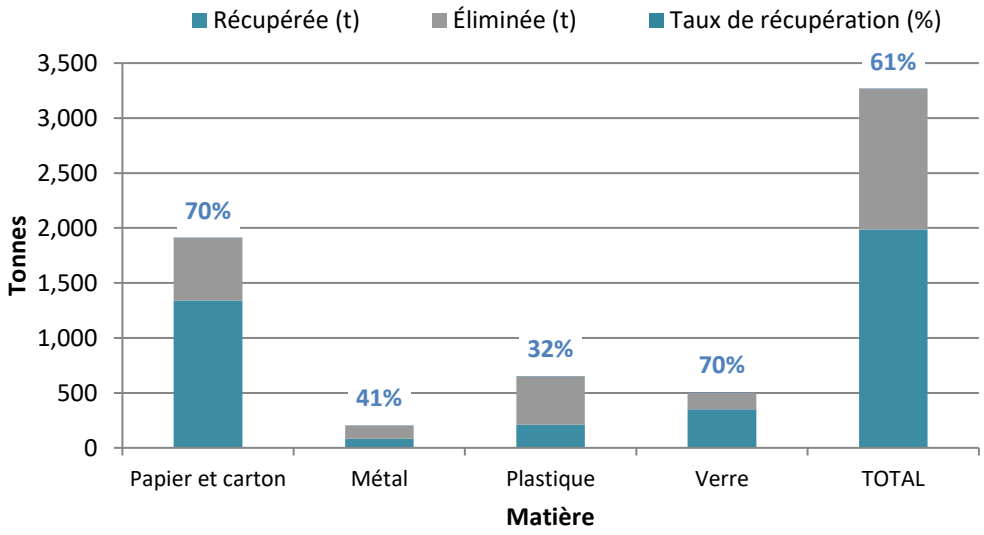

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 9 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur résidentiel en 2021

5.1.6 MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES (MRO)

Les MRO comprennent les résidus alimentaires, les résidus verts, les branches et les sapins de Noël ainsi que les autres résidus organiques.

COLLECTE À TROIS VOIES

Sur le territoire de la MRC, les municipalités d'Ascot Corner, Bury, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, La Patrie, Scotstown, St-Isidore-de-Clifton, Weedon et Westbury ont implanté la collecte porte-à-porte des MRO. C'est donc la majorité des municipalités qui offrent désormais la collecte à trois voies. Ces matières sont acheminées chez Englobe Environnement à la plateforme de compostage située à Bury dans le Haut-Saint-François. Les données ont été obtenues à partir des rapports mensuels de pesées produits par Valoris à partir de leur balance homologuée et calibrée périodiquement. En 2021, 1 826 tonnes de MRO ont été collectées sur le territoire (Tableau 26).

Tableau 26 : Tonnage de MRO récupérées par municipalité – année 2021

Municipalités	Tonnes
Ascot Corner	279,80
Bury	51,32
Cookshire-Eaton	548,75
Dudswell	184,43
East Angus	373,21
La Patrie	17,12
Scotstown	12,94
St-Isidore-de-Clifton	41,32
Weedon	248,99
Westbury	67,72
Total	1 826

Comme le présente la Figure 10, la collecte à trois voies sur le territoire de la MRC a bien évolué depuis les débuts de la collecte à trois voies en 2008, à Ascot Corner. De 2008 à 2021, la quantité de MRO collectées a quintuplé à Ascot Corner. En 2018, les municipalités de Dudswell, East Angus et Weedon ont débuté la collecte à trois voies. Un total de 417,96 tonnes de MRO a été collecté en 2018, et cette quantité n'a fait qu'augmenter au fil des ans. En 2019, la municipalité de St-Isidore-de-Clifton a offert également la collecte à trois voies, suivie en 2020 par les municipalités de Cookshire-Eaton et Westbury. En 2021, les municipalités de Bury, La Patrie et de Scotstown ont fait de même. La quantité totale de MRO collectées a quadruplé au cours des quatre dernières années. Entre 2018 et 2019, avec l'instauration de la collecte porte-à-porte des MRO, la municipalité de Dudswell a réduit ses déchets de 17 % grâce à la baisse de la quantité de MRO envoyées à l'enfouissement. La Figure 10 présente l'évolution de la collecte à trois voies à l'échelle de la MRC de 2008 à 2021. Pour toutes les municipalités, la tendance des MRO collectées annuellement est à la hausse.

Tableau 27 : Quantités de MRO récupérées sur le territoire de la MRC – années 2013-2021

Année	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
MRO récupérées (t)	142,09	125,54	135,56	124,45	141,12	417,96	762,19	1 450,30	1 825,60

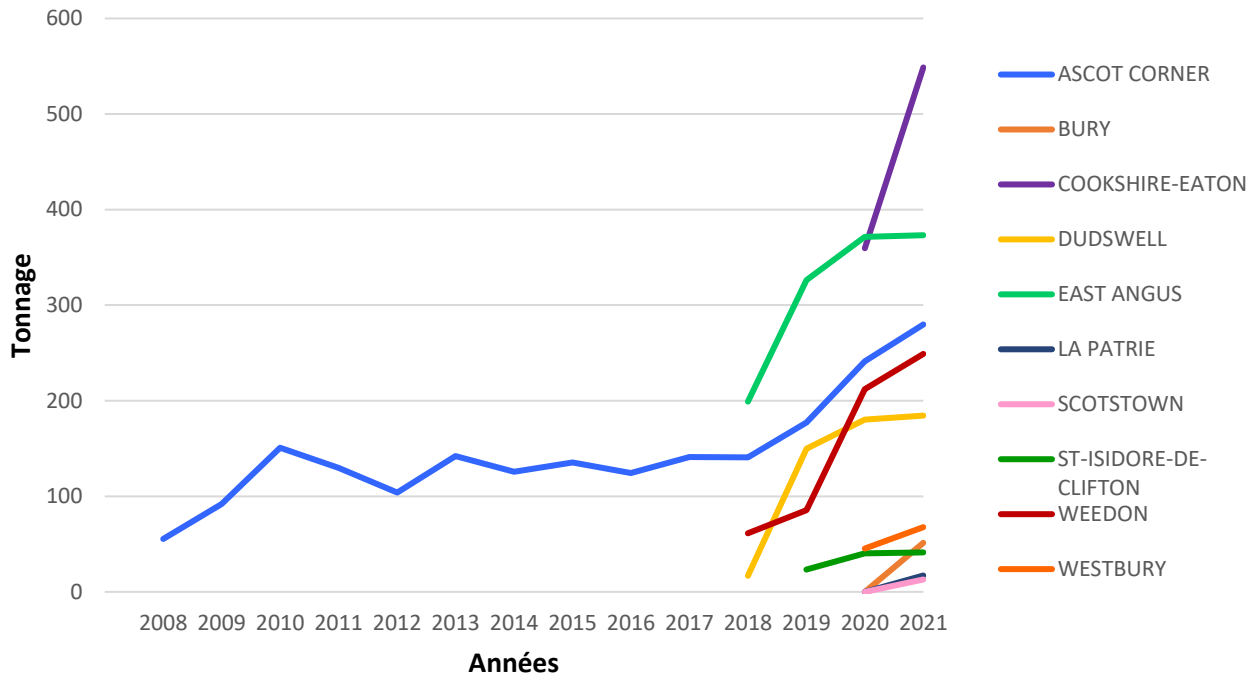

Figure 10 : Quantités de MRO récupérées par Valoris dans les municipalités – années 2008 à 2021

Comme observé à la Figure 10, la quantité de MRO récupérées est très disparate selon les municipalités. Ces différences observées peuvent s'expliquer par :

- La collecte à trois voies a été implantée récemment dans la municipalité;
- La population de la municipalité est plus faible;
- Certains citoyens possèdent des composteurs domestiques.

L'outil d'inventaire 2022 de Recyc-Québec a permis d'estimer la composition des résidus organiques de la collecte des MRO. La ventilation des catégories de résidus organiques a été effectuée à partir des données réelles fournies par Valoris. En effet, l'outil indique que 71 % des résidus organiques sont des résidus verts, 16 % sont des résidus alimentaires et 13 % sont composés d'autres résidus organiques (Tableau 28).

Tableau 28 : Composition des résidus organiques de la 3e voie – année 2021

Types de résidus organiques	Tonnes de résidus organiques récupérés en 2021
Résidus verts (71 %)	1 296 t
Résidus alimentaires (16 %)	292 t
Autres résidus organiques (13 %)	237 t

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

AUTRES COLLECTES

En 2021, certaines municipalités (Ascot Corner, Bury, Cookshire-Eaton, East Angus et St-Isidore-de-Clifton) ont collecté les sapins de Noël ou ont diffusé un lieu de dépôt volontaire. Les arbres ont été broyés et utilisés comme litière sur des fermes et/ou compostés directement. Aucune donnée n'a été compilée pour ces matières. Dans la même catégorie, 179 tonnes de branches ont été récupérées à l'écocentre régional en 2021 et cette quantité a été compostée à la plateforme de compostage d'EnGlobe. Certaines municipalités (Ascot Corner, Bury, Cookshire-Eaton et East Angus) ont également collecté les feuilles mortes et/ou des branches et du bois lors de collectes spéciales. Les quantités collectées sont inconnues.

COMPOSTEURS DOMESTIQUES

Des citoyens de la MRC possèdent des composteurs domestiques ; la MRC estime à 715 composteurs domestiques en utilisation sur son territoire. À ce jour, les municipalités de Chartierville et de Lingwick ont opté pour le compostage domestique, par la sensibilisation des citoyens. Cependant, le compostage domestique ne permet pas de réduire de façon notable l'enfouissement des MRO ; il doit être utilisé de manière complémentaire à la collecte résidentielle de porte en porte des MRO. C'est pour cette raison que les deux municipalités ont intégré la collecte porte à porte en 2023.

Depuis plusieurs années, la MRC organise des séances d'information sur le compostage domestique et sur l'herbicyclage. La MRC diffuse de l'information sur la collecte à trois voies et sur le compostage domestique sur le site Internet du *Mouvement j'y participe!* et sur la page Facebook du *Mouvement*.

Le Tableau 29 et la Figure 11 présentent le taux de mise en valeur des MRO dans le secteur résidentiel en 2021 calculé à partir de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022. Le tableau tient compte également de la collecte des matières putrescibles des municipalités de la MRC ainsi que les quantités détournées directement par la pratique du compostage domestique et de l'herbicyclage.

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022 a estimé qu'en 2021, 73 tonnes de MRO résidentielles ont été rejetées par le centre de valorisation des matières organiques. En effet, le taux de déchets de la plateforme de compostage d'Englobe se situe entre 3 et 5 %.

Tableau 29 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur résidentiel en 2021

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Résidus alimentaires	352	1 301	1 653	21 %
Résidus verts	1 271	0	1 271	100 %
Branches et sapins de Noël	179	0	179	100 %
Autres résidus organiques	228	841	1 069	21 %
Total	2 030	2 142	4 172	49 %

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

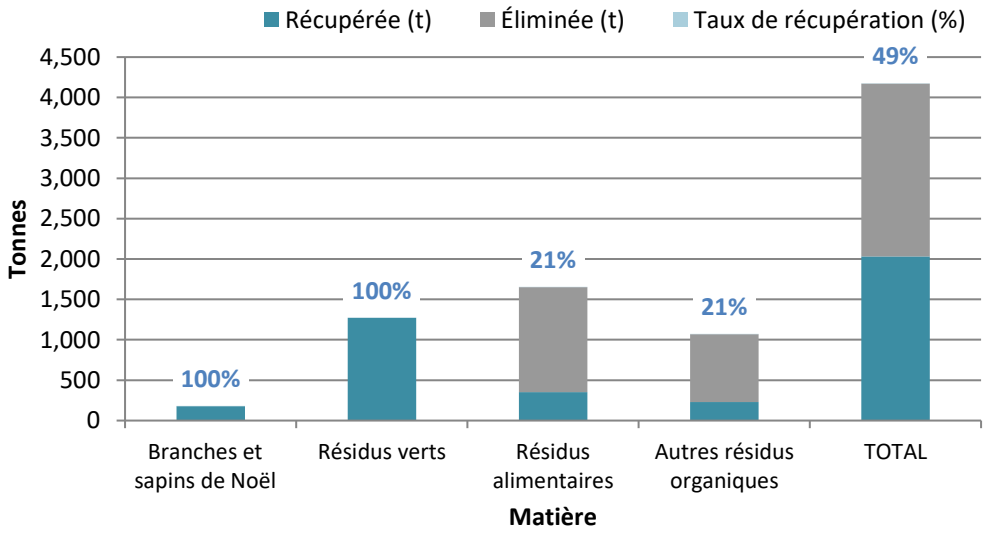

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 11 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur résidentiel en 2021

5.1.7 BOUES

Les boues comprennent les boues de fosses septiques ainsi que les boues provenant des stations d'épuration municipales.

Tel que mentionné à la section : *Gestion actuelles des matières résiduelles : Boues de fosses septiques*, la MRC procède à la mesure annuelle des installations septiques ayant un champ d'épuration depuis 2004 pour treize (13) des quatorze (14) municipalités.

Concernant les vidanges des boues de stations d'épuration en 2021, le Tableau 30 montre que la totalité des boues vidangées a été recyclée par épandage agricole.

Tableau 30 : Quantité de boues municipales vidangées en 2021

	Quantité récupérée (t mh)	Quantité éliminée (t mh)	Quantité générée (t mh)	Taux de mise en valeur
East Angus - Lit de séchage	1 734	0	1 734	100 %

Source : Viridis Environnement. Siccité des boues de 20 %.

5.1.8 RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) ET PRODUITS RÉCUPÉRÉS AUX ÉCOCENTRES

Il existe deux catégories de résidus domestiques dangereux : Ceux sous la responsabilité élargie des producteurs (REP) et les autres RDD (Recyc-Québec). Les RDD sous la REP en 2021 sont les suivants :

- Batteries et piles
- Huiles usées et filtre, liquide de refroidissement, antigel et leurs contenants
- Lampes au mercure
- Peintures et leurs contenants
- Produits électroniques et TIC
- Appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation ainsi que les appareils électroménagers

L'autre catégorie comprend les autres produits d'usage courant qui, une fois mis au rebut, représentent un danger :

- Acides
- Engrais
- Médicaments
- Pesticides
- Propane
- Produit d'entretien et nettoyants
- Produits chimiques pour piscine et spa
- Etc.

Les RDD sont récupérés à l'écocentre régional, dans les points de dépôt municipaux et certains commerces. Le Tableau 31 présente les quantités récupérées par catégories et par lieux de récupération. La grande majorité des quantités d'huiles usées et autres produits utilisés dans les garages et récupérés par le programme de la Société de gestion des huiles usagées (SOGHU) ne sont pas de ce dans ce tableau. Les quantités de médicaments rapportés dans les pharmacies sont également absentes de cet inventaire. L'horaire saisonnier de l'écocentre régional augmente la quantité des RDD qui sont récupérés à l'extérieur de la MRC et la proximité de la ville de Sherbrooke qui compte plusieurs commerces acceptant des RDD accentue également ces quantités.

Comme le présente le Tableau 31, 518 tonnes de matières ont été recueillies à l'écocentre régional en 2021. De plus, 121 appareils frigorifiques ont été collectés. L'écocentre de Weedon a récupéré entre 800 et 850 tonnes de matières.

Tableau 31 : Quantités des différents types de matières recueillies à l'écocentre régional (t) - année 2021

Type de matière	Tonnes	Type de matière	Tonnes
Carton	3,2	Électroniques	12
Pneus	20	Bois	179
Styromousse	0	Tubulure	6
Textiles	0,5	Déchets	0,23
Métaux	24	Agrégat	56
RDD	25,5	CRD	191
Total			518

Source : MRC HSF

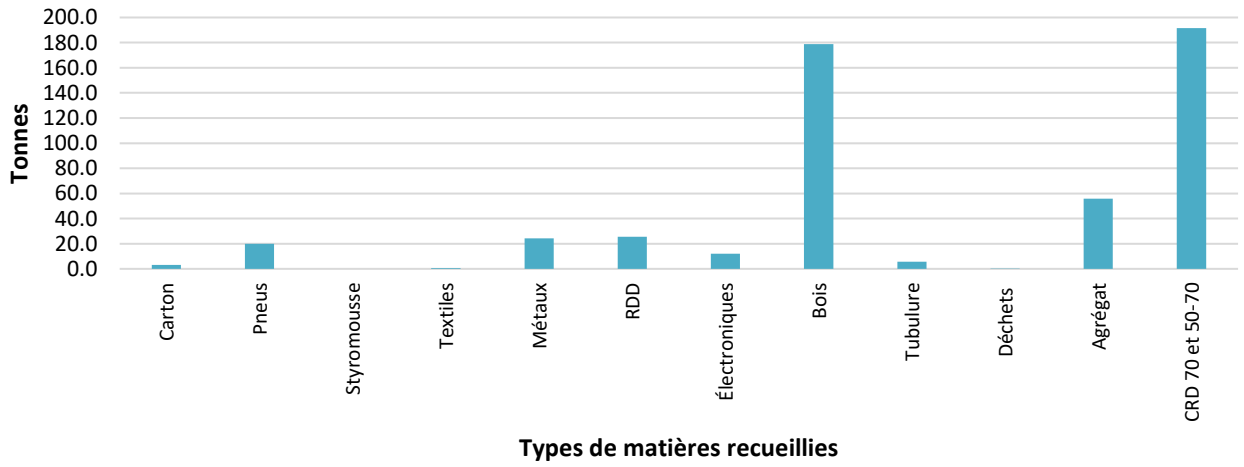

Figure 12 : Quantités de matières recueillies à l'écocentre régional en 2021

- Les matières récupérées en plus grande quantité sont les résidus de CRD, le bois et les agrégats.
- Les RDD collectés comprennent des filtres à huiles, des huiles usées, des aérosols, de l'antigel, des acides, des bases, des matières toxiques, des oxydants, des piles, des extincteurs, de la peinture, des produits industriels, etc.
- Les déchets sont des matières envoyées à l'enfouissement (ex. : chalumeaux des tubulures et plastiques).
- Aucun styromousse n'a été récupéré en 2021.

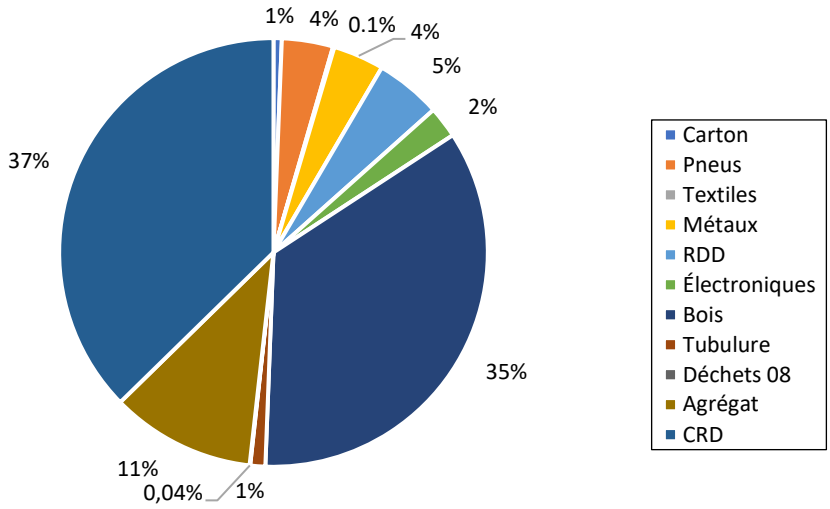

Figure 13 : Proportion des matières recueilles à l'écocentre régional en fonction du poids

L'écocentre de Weedon a récupéré les quantités de matières suivantes en 2022:

- 3 réservoirs d'huiles (1 275 litres/réservoir)
- 24 palettes d'appareils électroniques (4,76 tonnes)
- 14 bacs de RDD
- 35 sacs de styromousse
- 8 conteneurs de 40 verges de bois
- 4 conteneurs de céramique (10,82 tonnes)

En 2022, l'écocentre a aussi récupéré du carton pour la récupération et du métal. De plus, le conteneur de réemploi à l'écocentre satellite a connu un bon roulement de matériel. En 2020, le tonnage total de matières récupérées avait été de 995 tonnes et de 700 tonnes en 2021.

Tableau 32 : Quantité de RDD récupérée dans les différents points dépôts de la MRC en 2022

	Quantité de résidus domestiques dangereux récupérée par catégories (t)								
Site de récupération	Peintures et contenants	Huiles usées, filtres, liquide de refroidissement, antigel et leurs contenants	Batteries et piles	Lampe au mercure	Produits organiques	Produits inorganiques	Propane et autres aérosols	Produits électroniques	TOTAL
Ascot Corner	2,02	1,97	0,26	-	0,84	0,1	0,13	-	5,33

	Quantité de résidus domestiques dangereux récupérée par catégories (t)								
Site de récupération	Peintures et contenants	Huiles usées, filtres, liquide de refroidissement, antigel et leurs contenants	Batteries et piles	Lampe au mercure	Produits organiques	Produits inorganiques	Propane et autres aérosols	Produits électroniques	TOTAL
Cookshire-Eaton	0,49	-	-	-	0,023	-	0,0093	-	0,52
Dudswell	1,02	0,98	-	-	0,35	0,084	0,0068	-	2,44
Écocentre régional	3,79	3,33	0,974	-	1,14	0,16	0,15	5,826	15,361
Chartierville	0,19	0,033	-	-	0,054	-	0,003	-	0,285
East Angus	2,35	0,37	-	-	0,54	0,027	0,06	-	3,34
Johnville	0,99	-	-	-	0,076	-	-	-	1,062
Lingwick	0,24	0,22	-	-	0,0514	-	0,0055	-	0,507
Newport	0,41	0,43	-	-	0,19	0,006	0,01	-	1,04
Saint-Isidore-de-Clifton	0,47	0,31	-	-	0,41	0,046	0,02	-	1,26
Sawyerville	0,53	0,25	-	-	0,046	0,0006	0,0036	-	0,833
Scotstown	0,63	0,053	-	-	0,056	0,0001	0,0144	-	0,758
Weedon	0,902	0,0087	-	-	0,11	0,014	0,0042	-	1,038
MRC	14,032	7,95	1,23	-	3,89	0,438	0,417	-	33,78

Sources : Laurentides re/sources, ARPE Québec et MRC du Haut-Saint-François

En 2022, 33,78 tonnes de RDD ont été récupérés dans les différents points de dépôt de la MRC. En 2014, cette quantité avait été de 37 tonnes. Les quantités récupérées sont demeurées relativement les mêmes entre 2014 et 2022. La quantité de RDD récupérée a connu une baisse en 2021 avec 25,5 tonnes. Le taux de mise en valeur des RDD dans la MRC du Haut-Saint-François est estimé à 68 % en 2021 grâce à l'outil d'inventaire 2022 de Recyc-Québec, comme présenté au Tableau 33. Ainsi, en 2021, il est estimé que 12 tonnes de RDD ont été éliminés.

Tableau 33 : Taux de mise en valeur des RDD dans le secteur résidentiel dans la MRC en 2021

	Quantité récupérée par année (t)	Quantité éliminée (t) en 2021	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Total RDD	25,5	12	37,5	**68 %**

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

5.1.9 MATIÈRES RÉSIDUELLES NÉCESSITANT UNE GESTION PARTICULIÈRE

Les matières résiduelles commandant une gestion spécifique sont les pneus, les textiles, les contenants consignés, les véhicules hors d'usage ainsi que les encombrants métalliques et non métalliques. Toutes les données de ces matières sont issues de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022.

PNEUS RÉCUPÉRÉS

Dans la MRC, certaines municipalités organisent un transport directement avec la compagnie accréditée par Recyc-Québec pour les pneus hors d'usage. Les autres utilisent les services de l'écocentre régional. En 2021, ce dernier a amassé 1 996 pneus, totalisant 20 tonnes. La filière de récupération des pneus hors d'usage se fait majoritairement par les garages, dont la quantité récupérée est inconnue. Cependant, selon les données obtenues par l'outil Recyc-Québec 2022 (Figure 14), c'est 423 tonnes de pneus qui ont été récupérées dans la MRC en 2021, et ce tonnage semble être en augmentation depuis 2012.

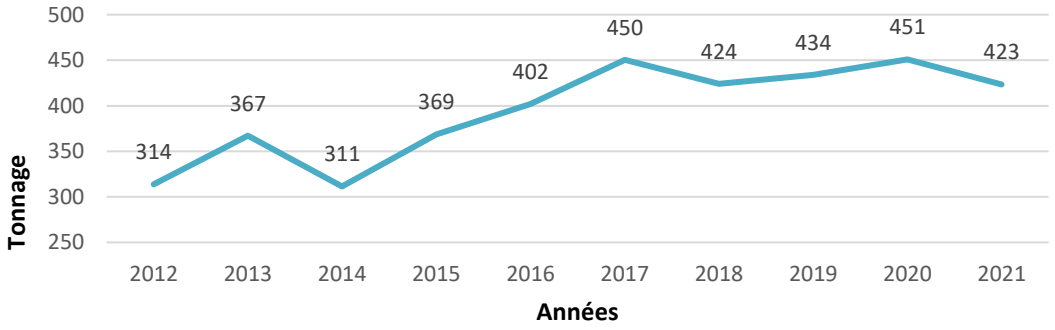

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 14 : Tonnage de pneus récupérés – années 2012-2021

Par ailleurs, les données concernant le nombre de pneus récupérés dans les points de dépôt permettent d'établir le poids des pneus récupérés selon leur dimension. La quantité ainsi obtenue est légèrement inférieure à celle de l'Outil d'inventaire.

Tableau 34 : Quantité de pneus récupérés dans la MRC en 2021

	Nombre de pneus AUTO et CAMIONNETTE	Nombre de pneus POIDS LOURD	Nombre de pneus PETIT	Quantité récupérée (1)
Total pneus	33 841	1 475	1 651	36 967

(1) Poids unitaire moyen : pneu auto (9 kg), pneu camion (52 kg) et petit pneu (5 kg). Quantité récupérée de janvier 2021 à décembre 2021.

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

En 2021, un total de 36 967 pneus récupérés a été estimé, dont 92% sont des pneus d'automobile et de camionnette, 4 % sont des pneus de poids lourd et 4 % sont des petits pneus (Tableau 34).

Le

Tableau 35 ci-dessous présente le tonnage total de pneus récupérés (pneus d'automobile, de camionnette, de poids lourd et de petits pneus) dans chaque municipalité en 2021.

Tableau 35 : Tonnage de pneus récupérés par municipalité – année 2021

Municipalités	Tonnage de pneus récupérés
Ascot Corner	24
Bury	23
Chartierville	16
Cookshire-Eaton	73
Dudswell	5
East Angus	168
La Patrie	6
Lingwick	15
Newport	8
Saint-Isidore-de-Clifton	13
Scotstown	11
Weedon	56
Westbury	6
Total	423

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

TEXTILES RÉCUPÉRÉS

Il existe plusieurs organismes communautaires et/ou entreprises qui œuvrent dans le domaine du réemploi des vêtements (textiles) sur le territoire de la MRC (comptoir familial de Bury, de Cookshire-Eaton, East Angus, de Weedon, la friperie de La Patrie, la friperie Le Tournesol (St-Isidore-de-Clifton), la friperie Tribu-Terre (Dudswell) Les Aubaines S. M., la boutique Bébé Maude, le bébé bazar et le bazar du livre d'East Angus, etc.). Le manque de données provenant de ces lieux oblige l'utilisation du calculateur de Recyc-Québec 2022. Il a été estimé qu'un total de 151 tonnes de textiles auraient été récupérés en 2021 et 206 tonnes auraient été éliminés. Le taux de mise en valeur des textiles est estimé à 42 % dans la MRC, comme le présente le Tableau 36.

Tableau 36 : Taux de mise en valeur des textiles dans la MRC - année 2021

	Quantité récupérée (t)	Quantité élimi-née (t)	Quantité géné-rée (t)	Taux de mise en valeur
Total textiles	151	206	357	42 %

Les données sont basées sur des taux de récupération de 3,3 kg/pers/an et des taux d'élimination de 10,9 kg/pers/an.
Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

CONTENANTS CONSIGNÉS

L'outil de Recyc-Québec a aussi été utilisé pour établir le taux de mise en valeur des contenants consignés. L'outil se base sur la moyenne provinciale pour estimer le taux de récupération des contenants consignés. Le Tableau 37 présente les résultats obtenus en 2021. En 2013, le taux de mise en valeur total avait été estimé à 74,75 %. Par conséquent, le taux de mise en valeur des contenants consignés a connu une baisse entre 2013 et 2021.

Tableau 37 : Taux de mise en valeur des contenants consignés dans la MRC - année 2021

	Vente (t)	Récupération (t)	Taux de mise en valeur
Aluminium	77	53	69 %
Plastique	20	12	57 %
Verre	103	56	54 %
Total	201	121	60 %

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

VÉHICULES HORS D'USAGE RÉCUPÉRÉS

Les quantités de véhicules récupérées sur le territoire de la MRC sont difficiles à comptabiliser. Pour cette raison, le calculateur de Recyc-Québec 2022 a été réutilisé. La population de la MRC en 2021 étant de 23 335 habitants, l'approximation de l'outil s'élève à 1 092 tonnes de véhicules hors d'usage récupérés.

ENCOMBRANTS

Les encombrants comptent deux catégories : les encombrants métalliques et les encombrants non métalliques. Puisque la valeur de la revente du métal est élevée, la récupération des encombrants métalliques est très élevée. Lors des collectes spéciales en bordure de rue, ils sont ramassés par des récupérateurs qui les acheminent chez des ferrailleurs. C'est très différent pour les encombrants non métalliques. Les municipalités ramassent les encombrants en même temps que les ordures.

Comme mentionné plus haut, il s'avère impossible pour 2021 d'avoir des données précises sur les quantités éliminées et récupérées. C'est pour cette raison que nous avons utilisé l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022. Le Tableau 38 présente les résultats pour les deux types d'encombrants.

Tableau 38 : Taux de mise en valeur des encombrants dans la MRC en 2021

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Encombrants métalliques	513	47	560	92 %
Encombrants non-métalliques	0	51	51	0 %
Total	513	98	611	84 %

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Les encombrants métalliques sont récupérés à hauteur de 92 % tandis que les encombrants non-métalliques ne sont pas récupérés. Le taux de mise en valeur total pour les deux types d'encombrants s'élève à 84 %.

5.1.10 RÉSIDUS D'ACTIVITÉS MUNICIPALES

Les résidus d'activités municipales sont principalement les résidus de balayage et les abrasifs utilisés durant l'hiver.

Il n'existe aucune donnée sur les quantités récupérées sur le territoire de la MRC.

5.1.11 RÉSIDUS ULTIMES

Les résidus ultimes correspondent aux matières résiduelles qui ne sont plus susceptibles d'être valorisées dans des conditions techniques et économiques disponibles. Les résidus ultimes comprennent les particules fines et les autres matières dégradées. L'outil de Recyc-Québec 2022 a permis de déterminer la quantité de résidus ultimes produite dans la MRC à partir de la quantité de matières résiduelles éliminée. En 2021, il est estimé que 31 tonnes de résidus ultimes ont été produites sur le territoire de la MRC.

Selon la compilation des billets de pesée de Valoris, c'est 6 906 tonnes de matières résiduelles résidentielles qui ont été éliminées en 2021 à l'échelle de la MRC. La quantité de matières résiduelles résidentielles enfouies pour chacune des municipalités est présentée au Tableau 39. Les données du MELCC ont été utilisées pour estimer la quantité de matières résiduelles des secteurs ICI et CRD qui ont été produites en 2020, par municipalité. Ces données ont permis d'estimer la quantité totale de matières résiduelles éliminés par habitant en 2020, par municipalité. Certaines données concernant les quantités des secteurs ICI et CRD sont nulles ou peuvent être incomplètes. En effet, les collectes communes de matières résiduelles entre plusieurs municipalités et les collectes communes des secteurs résidentiels et commerciaux peuvent augmenter l'imprécision des données. De plus, les quantités de matières du secteur CRD sont celles n'ayant pas transité pas un centre de tri, donc celles n'ayant pas été valorisées.

Tableau 39 : Quantité de matières résiduelles éliminées par habitant dans la MRC en 2021

Municipalité	Population Totale	Quantité enfouie (t) Municipal	Quantité enfouie (t) ICI	Quantité enfouie (t) CRD	Kg/hab Total
Ascot Corner	3 365	781	7	156	281
Bury	1 196	311	205	30	457
Chartierville	297	105	0	0	354
Cookshire-Eaton	5 446	1838	365	188	439
Dudswell	1 888	464	367	38	460
East Angus	3 909	1 271	79	65	362
Hampden	183	84	0	0	459
La Patrie	815	351	55	10	510
Lingwick	472	156	0	2	335
Newport	740	219	0	0	296
Scotstown	485	192	0	10	416
St-Isidore-de-Clifton	693	181	1	6	271
Weedon	2 748	838	4	66	330
Westbury	1 077	223	6	100	305
TOTAUX	23 314	7 014	1 089	671	376

Sources : ISQ (population totale), Valoris (municipal) et MELCCFP (ICI et CRD)

La Figure 15 présente l'évolution de la quantité de matières résiduelles éliminée via les collectes municipales dans la MRC du Haut-Saint-François, de 2003 à 2021.

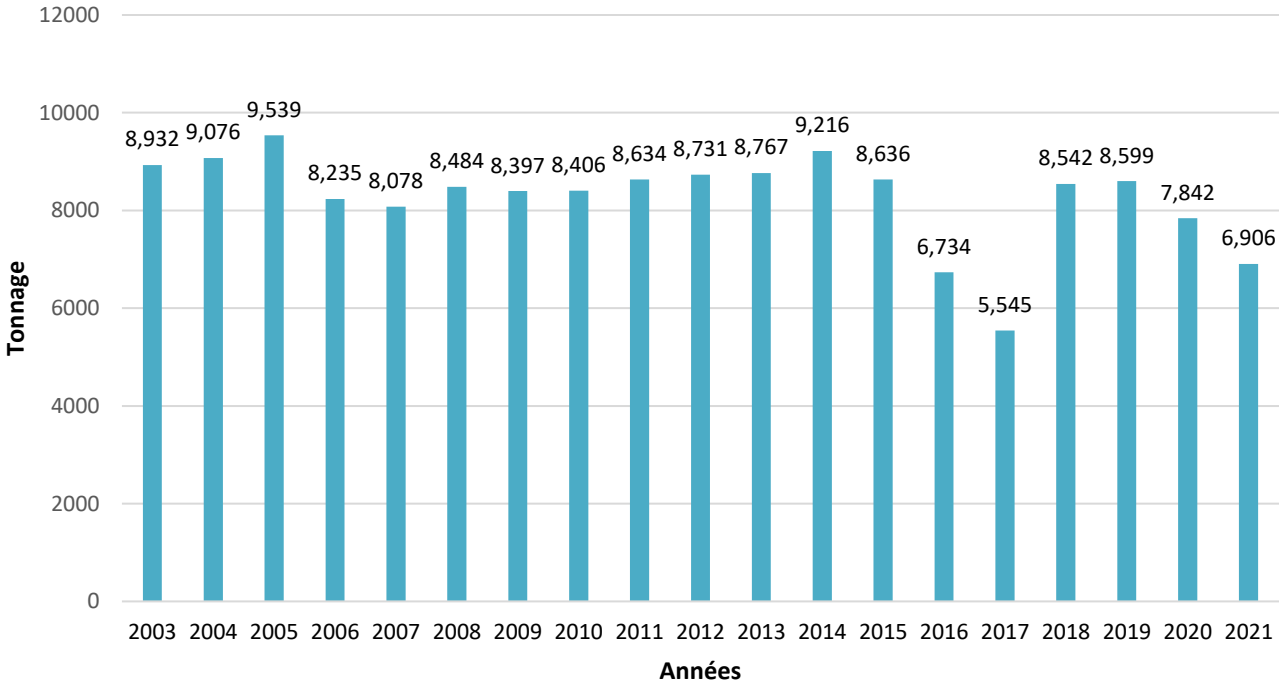

Figure 15 : Quantité de matières résiduelles éliminée via les collectes municipales de 2003 à 2021

La première diminution observée est de 2005 à 2006 (1 304 tonnes) ce qui correspond à la mise en place de la collecte pêle-mêle de la collecte sélective avec des bacs de 360 litres dont l'augmentation de 2005 à 2006 était de 508 tonnes. De plus, c'est en 2006 que la MRC a mis en place son écocentre régional. Une seconde diminution est observée de 2015 à 2017, en raison du tri mécano-biologique des déchets du secteur résidentiel qui était en fonction chez Valoris. Puis, une troisième diminution est observée de 2019 à 2021.

5.1.12 BILAN SOMMAIRE DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le Tableau 40 et la Figure 16 résument les différents résultats des tableaux précédents pour chaque type de matières résiduelles.

Tableau 40 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mises en valeur en 2021

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 341	570	1 911	70%
Métal	83	119	203	41%
Plastique	211	440	650	32%
Verre	352	152	504	70%
Branches et sapin de Noël	179	0	179	100 %
Résidus verts	1 271	0	1 271	100 %
Résidus alimentaires	352	1 301	1 653	21 %
Autres résidus organiques	228	841	1 069	21 %
Véhicules hors d'usage	1 092	0	1 092	100 %
Textiles	151	206	357	42 %
RDD	26	12	38	68 %
Encombrants métalliques	513	47	560	92 %
Encombrants non-métalliques	0	51	51	-
Rejets des centres de tri	0	662	662	-
Rejets des centres de valorisation des MRO	0	73	73	-
Résidus ultimes	0	31	31	-
Sous-total	5 798	4 505	10 303	56%
Boues municipales BEA + BSF	1 734 tmh	0 tmh	1 734 tmh	100 %
Total	7 532	4 505	12 037	63%

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

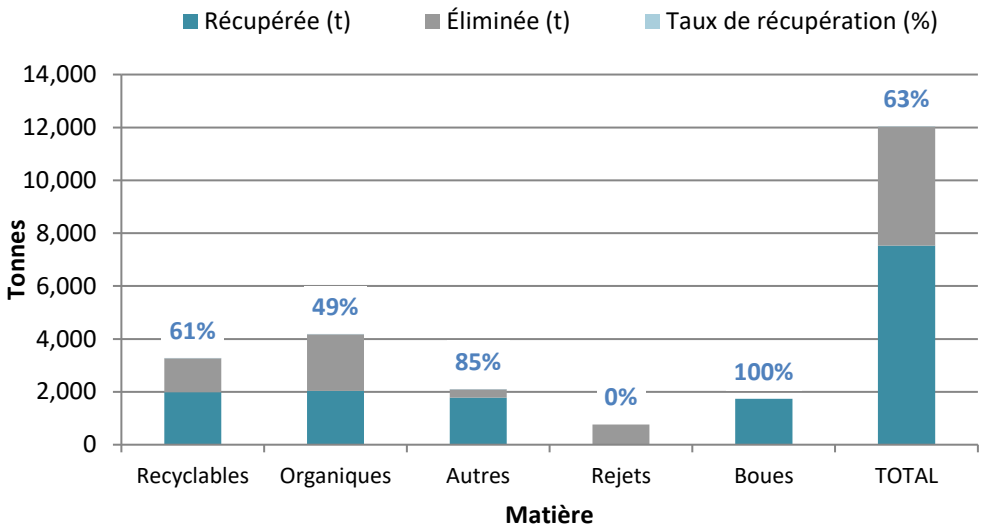

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 16 : Bilan des matières résiduelles du secteur résidentiel mises en valeur en 2021

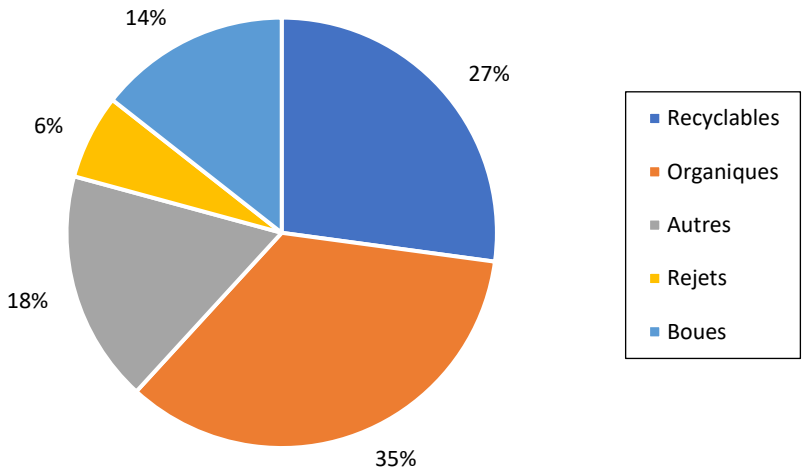

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 17 : Répartition des matières résiduelles du secteur résidentiel en 2021

5.2 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)

Cette section reprend les différents types de matières résiduelles produites par le secteur des industries, commerces et institutions.

5.2.1 MATIÈRES RECYCLABLES

Les matières recyclables récupérées par le secteur des ICI sont les mêmes que pour le secteur résidentiel. Une ventilation des matières recyclables récupérées par le biais de la collecte sélective a été faite à partir de l'outil de Recyc-Québec. La quantité obtenue est de 1 837 tonnes de matières recyclables récupérées pour un total de 634 ICI desservis. Les informations sur les quantités récupérées par le biais des entreprises privées ne sont pas tous disponibles. C'est pourquoi les données fournies par l'outil d'inventaire ont été utilisées dans le présent bilan (Tableau 41 et Figure 18). Ces données sont basées sur le nombre d'employés pour la région administrative de l'Estrie pour l'année 2021.

Tableau 41 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2021

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur	Objectif (2020)
Fibres	1 414	1 576	2 990	47 %	100 %
Métal	184	215	399	46 %	80 %
Plastique	158	871	1 029	15 %	80 %
Verre	76	208	284	27 %	80 %
Total	1 833	2 869	4 702	39 %	

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

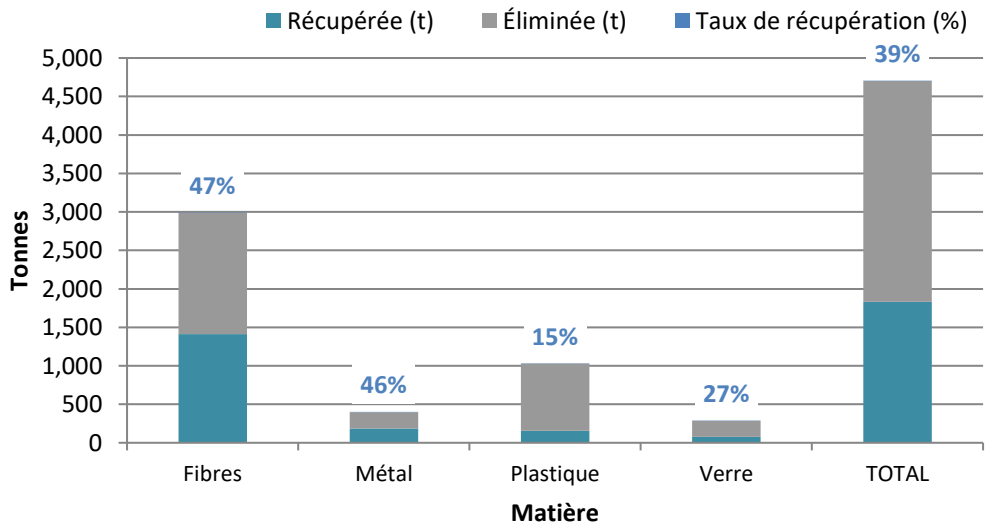

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 18 : Taux de mise en valeur des matières recyclables dans le secteur des ICI en 2021

L'estimation réalisée par l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022 montre que les taux de mise en valeur des fibres, du métal, du plastique et du verre sont en deçà des objectifs fixés pour 2020.

5.2.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES ORGANIQUES

Les MRO récupérées du secteur ICI sont similaire à celles du secteur résidentiel sauf à ce qui a trait aux résidus de l'industrie de la transformation agroalimentaire. En effet, l'industrie de la transformation alimentaire a un taux de récupération des MRO très élevé en comparaison aux autres ICI.

L'outil d'inventaire de Recyc-Québec a été utilisé pour obtenir une approximation des taux de mise en valeur des MRO par type (résidus verts, alimentaires et autres résidus organiques). Les données sont présentées au Tableau 42 et à la Figure 19.

Tableau 42 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur des ICI en 2021

	Quantité récupérée (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Industries de transformation agroalimentaire	2 173	46	2 219	98 %
Commerces, institutions et autres industries	0	1 830	1 830	0 %
Résidus verts	0	195	195	0 %
Résidus alimentaires	0	1 354	1 354	0 %
Autres résidus organiques	0	281	281	0 %
Total	2 173	1 876	4 049	54 %

Source RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

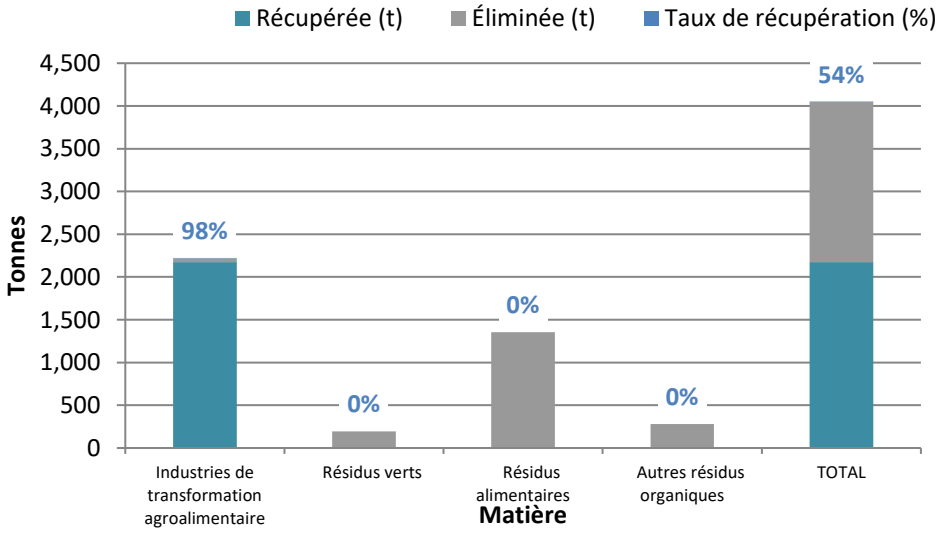

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 19 : Taux de mise en valeur des MRO dans le secteur des ICI en 2021

Le secteur de l'industrie de la transformation agroalimentaire n'est pas un secteur d'activité majeur sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François. C'est 2 173 tonnes de MRO qui ont été récupérées sur un total de 2 219 tonnes, ce qui représente un taux de mise en valeur de 98 %. L'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022 estime qu'il n'y a pas de système de récupération des matières organiques pour les ICI, outre l'industrie de la transformation agroalimentaire. Ce résultat n'est utilisé qu'à titre indicatif étant donné le manque d'information disponible au sujet des quantités de matières organiques récupérées par les ICI. En effet, des efforts sont réalisés par plusieurs commerces et restaurateurs sur le territoire de la MRC pour valoriser la matière organique.

Le Tableau 43 présente un aperçu des matières organique générées par les autres secteurs commerciaux, institutionnels et industriels autres que la transformation agroalimentaire, en 2021.

Tableau 43 : Quantité de matière organique générée par le secteur des ICI (sauf transformation) en 2021

	Résidus verts (t)	Résidus alimentaires (t)	Autres résidus organiques (t)	Total
Industriel				
Agriculture	23	161	33	218
Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz	2	16	3	22
Manufacturier	35	241	50	326
Utilités publiques	0	2	0	2
Transport et entreposage	5	37	8	50
Commercial				
Hébergement et services de restauration	64	447	93	605
Commerce de gros et de détail	52	364	76	492
Institutionnel				
Services et bureaux	2	12	3	16
Services d'enseignement	5	36	7	48
Soins de santé	5	38	8	51
Total	195	1 354	281	1 830

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

5.2.3 BOUES INDUSTRIELLES

En 2021, la MRC compte sur son territoire la Graphic Packaging East Angus Mill, une cartonnerie qui produit des boues de désencrage. Toutefois, les quantités récupérées et éliminées ne sont pas disponibles.

5.2.4 BILAN SOMMAIRE DU SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS

Le Tableau 44 reprend l'information des tableaux précédents. La quantité récupérée, éliminée et générée ainsi que le taux de mise en valeur sont précisés.

Tableau 44 : Bilan sommaire du secteur des industries, commerces et institutions – année 2021

	Quantités récupérées (t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Papier et carton	1 414	1 576	2 990	47%
Métal	184	215	399	46%
Plastique	158	871	1 029	15%
Verre	76	208	284	27%
Industries de transformation agroalimentaire	2 173	46	2 219	98 %
Résidus verts	0	195	195	0 %
Résidus alimentaires	0	1 354	1 354	0 %
Autres résidus organiques	0	281	281	0 %
Rejets du tri des matières recyclables des ICI	0	611	611	0 %
Rejets des recycleurs de métaux	0	751	751	0 %
Résidus ultimes	0	181	181	0 %
Total	4 006	6 288	10 295	39 %

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

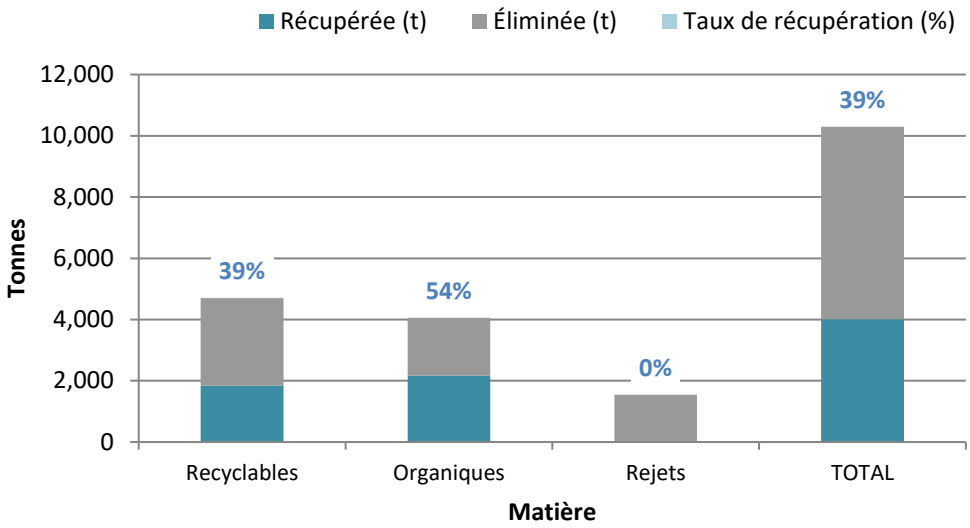

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 20 : Bilan des matières résiduelles du secteur des ICI – année 2021

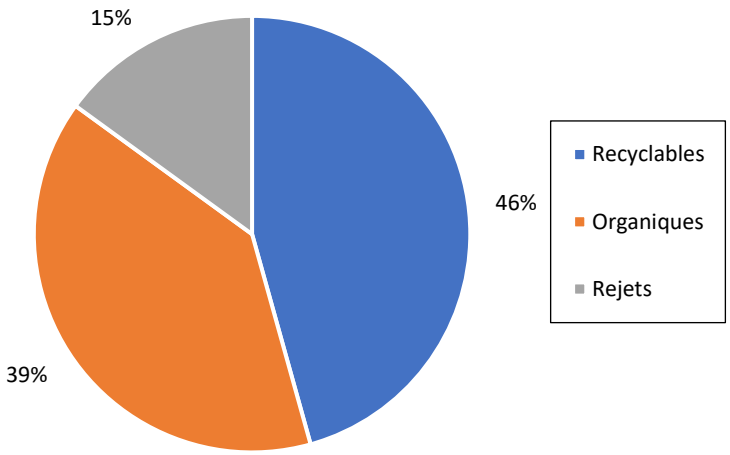

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 21 : Répartition des matières résiduelles du secteur des ICI – année 2021

Le secteur ICI génère 10 295 tonnes de matières. C'est 6 288 tonnes de matière résiduelles qui ont été éliminées. Le total des matières recyclées par ce secteur est de 4 006 tonnes pour un taux de mise en valeur de 39 %.

5.3 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Cette section expose les types de matières résiduelles produites par le secteur de la construction, rénovation et démolition (CRD), soit les agrégats et les non-agrégats.

Tel que mentionné dans les sections précédentes, l'écocentre régional accepte les matières résiduelles de provenance résidentielle seulement. L'écocentre régional n'a donc aucune donnée pour ce secteur. Le centre de tri temporaire de Valoris a détourné de l'enfouissement 415,15 tonnes de CRD en 2021 provenant de l'écocentre régional, de l'écocentre de Weedon et des écocentres mobiles avec un taux de mise en valeur de 97 %.

5.3.1 AGRÉGATS

Les agrégats comprennent les résidus de briques, de béton, d'asphalte et de gravier issus de travaux de construction. Afin d'obtenir un portrait plus complet, les données du Tableau 45 ont été obtenues à partir de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec. L'outil se base sur les données provenant des permis de construction dans la MRC du Haut-Saint-François en 2021. Il est estimé que 53 % des agrégats provenant de ce secteur ont été mis en valeur.

Tableau 45 : Taux de mise en valeur des agrégats dans le secteur de la CRD en 2021

	Quantités récupérées(t)	Quantité éliminée (t)	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Total des agrégats	597	523	1 120	53 %

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

5.3.2 NON-AGRÉGATS

La catégorie des non-agrégats comprend le bois de construction, le gypse et les bardeaux d'asphalte provenant du secteur de la construction, rénovation et de la démolition. Les données du Tableau 46 proviennent de l'outil d'inventaire de Recyc-Québec 2022.

Tableau 46 : Taux de mise en valeur des non-agrégats dans le secteur de la CRD en 2021

	Quantités récupérées (t)	Quantité éliminée (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)*	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Bois de construction	1 199	1 768	N.A.	2 966	40 %
Gypse	24	334	N.A.	358	7 %
Bardeau d'asphalte	122	143	N.A.	265	46 %
Autres	321	895	N.A.	1 216	26 %
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	1010	844	1 855	N.A.
Total	1 666	3 139	844	6 660	25 %*

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles.
*En considérant les rejets utilisés comme recouvrement dans le lieu d'enfouissement comme étant ni récupérés, ni éliminés. Ces matières sont toutefois considérées parmi les quantités générées.

Le taux de mise en valeur du bardeau d'asphalte, la valeur la plus élevée, atteint 46 %, suivi par le bois de construction à 40 %. Puis, le taux de valorisation des autres types d'agrégats est de 26 %. Le taux de valorisation le moins élevé est celui du gypse, à hauteur de 7 %. Au total, c'est un taux de mise en valeur de 38 % qui est obtenu pour les non-agrégats du secteur de la CRD, ce qui comprend les 844 tonnes de rejets de centres de tri CRD utilisé en lieu d'enfouissement.

5.3.3 BILAN SOMMAIRE DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION

Le Tableau 47 et la Figure 22 résument les deux tableaux précédents. Le taux de mise en valeur total pour ce secteur est de 29 % en 2021, en considérant comme valorisés les rejets de centres de tri CRD utilisé en lieu d'enfouissement.

Tableau 47 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2021

	Quantités récupérées (t)	Quantité éliminée (t)	Usages en lieu d'enfouissement (t)*	Quantité générée (t)	Taux de mise en valeur
Agrégats	597	523	N.A.	1 120	53 %
Bois de construction	1 199	1 768	N.A.	2 966	40 %
Gypse	24	334	N.A.	358	7 %
Bardeau d'asphalte	122	143	N.A.	265	46 %
Autres	321	895	N.A.	1 216	26 %
Rejets de centres de tri CRD	N.A.	1 010	844	1 855	0 %
Total	2 263	4 672	844	7 780	29 %

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles.
*En considérant les rejets utilisés comme recouvrement dans le lieu d'enfouissement comme étant ni récupérés, ni éliminés. Cette quantité est toutefois incluse dans le total de matières générées.

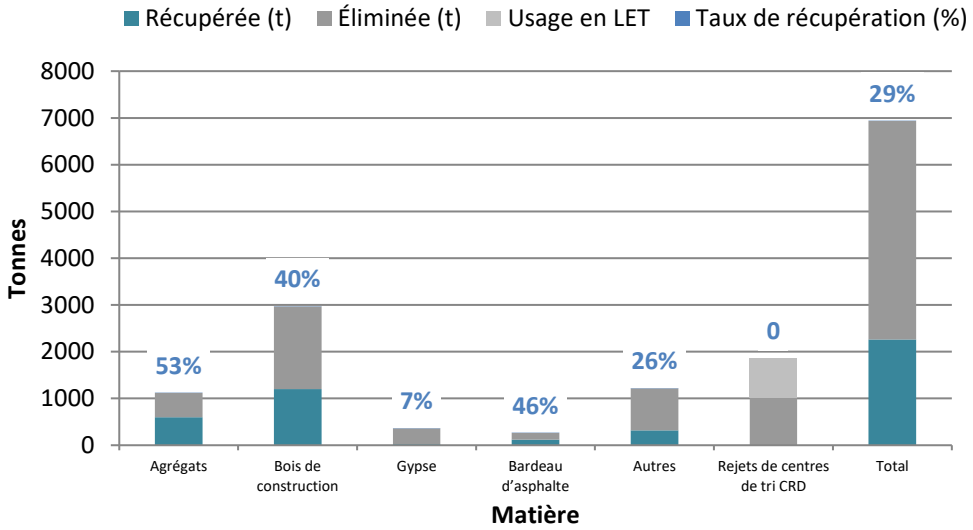

Source : RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles

Figure 22 : Bilan des matières résiduelles du secteur de la CRD mises en valeur en 2021

6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL

La section suivante fait tout d'abord état de l'avancement du PGMR 2016-2020, en présentant le niveau d'atteinte des objectifs provinciaux et régionaux. Puis, une analyse des forces et des faiblesses est présentée, en lien avec la GMR pour la MRC et les secteurs résidentiel, ICI et CRD. Enfin, les principaux enjeux et problématiques régionales sont abordées.

6.1 ÉTAT D'AVANCEMENT DU PGMR PRÉCÉDENT

D'après les rapports annuels de suivi du PGMR 2016-2020, il est possible de brosser le portrait de son état d'avancement en fonction des objectifs du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, qui s'appliquait au moment de l'adoption de ce PGMR, et des objectifs régionaux établis.

6.1.1 ATTEINTE DES OBJECTIFS PROVINCIAUX

Le Tableau 48 présente la situation de la MRC en date de 2021 par rapport aux objectifs provinciaux.

Tableau 48 : Degré d'atteinte des objectifs provinciaux par la MRC

Objectifs ou stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*	Situation de la MRC en 2021
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/personne par année d'ci 2015	Objectif atteint avec 371 kg/personne*
Recycler 70% du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels d'ici 2015	Objectif non atteint avec 48 % de recyclage du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
Recycler 60% de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2015	Objectif non atteint avec 34 % de recyclage de la matière organique putrescible (excluant les boues agroalimentaires)
Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2015	Objectif non atteint avec 53 % de recyclage ou valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte**
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de CRD du segment bâtiment d'ici 2015	Non atteint d'après l'estimation de l'Outil d'inventaire à 29%
Bannir l'enfouissement de toutes les matières organiques pour 2020.	Objectif non atteint avec 34 % de recyclage de la matière organique putrescible (excluant les boues agroalimentaires)
Bannir l'enfouissement du papier et du carton d'ici 2013	Objectif non atteint avec 56 % de récupération du papier et du carton
Bannir l'enfouissement du bois d'ici 2014	Objectif non atteint avec 40% de bois récupéré

* Quantité totale éliminée (8 666 tonnes) / Population totale (23 335 habitants)

** En 2021, le centre de tri CRD de Valoris a reçu environ 12 000 tonnes de résidus de CRD et a détourné 97 % de l'enfouissement, soit 11 640 tonnes. La provenance n'a pas été notée. Beaucoup de résidus de CRD sont toutefois acheminés vers d'autres destinations.

La MRC a atteint un des huit objectifs ou stratégies du Plan d'action 2011-2015 de la PQGMR, soit de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/personne par année d'ici 2015. En fait, la quantité éliminée par capita dans la MRC représente un peu plus de la moitié de cet objectif. Cependant, les sept autres objectifs ou stratégies n'ont pas été atteints, bien que la MRC soit dans la bonne voie vers l'atteinte de certains d'entre eux, comme le recyclage de 60% de la matière organique putrescible résiduelle.

6.1.2 ATTEINTE DES OBJECTIFS RÉGIONAUX

Le Tableau 49 présente la situation de la MRC par rapport aux objectifs régionaux qu'elle s'était fixée dans le PGMR 2016-2020.

Tableau 49 : Degré d'atteinte des objectifs régionaux par la MRC

Objectifs régionaux fixés par la MRC dans le PGMR 2016-2020	Situation de la MRC en 2021
Éliminer un maximum de 450 kg de matières résiduelles/personne par année d'ici 2020	Objectif atteint avec 371 kg/personne
Recycler 80% du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels d'ici 2020	Objectif non atteint avec 48 % de recyclage du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
Recycler 100% de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2020	Objectif non atteint avec 34 % de recyclage de la matière organique putrescible (excluant les boues agro-alimentaires)
Recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2020	Objectif non atteint avec 53 % de recyclage ou valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte*
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de CRD du segment bâtiment d'ici 2020*	Objectif non atteint, d'après l'Outil d'inventaire, car seulement 29 % des résidus de CRD seraient recyclés

La MRC a atteint un des cinq objectifs qu'elle s'était fixée, soit d'éliminer un maximum de 450 kg de matières résiduelles/personne par année d'ici 2020. La réussite de cet objectif peut s'expliquer en partie grâce aux mesures mises en place dans l'ancien PGMR et grâce à la présence de Récup Estrie et de Valoris sur le territoire, car ces deux organismes contribuent grandement à la réduction des quantités de déchets enfouis. Il est toutefois difficile d'établir un lien de cause à effet entre les actions réalisées dans l'ancien PGMR et l'impact sur la diminution de l'enfouissement des déchets.

Certains objectifs sont en bonne voie d'être atteints, comme le recyclage de la matière organique putrescible qui devrait augmenter au cours des prochaines années avec l'implantation, dans toutes les municipalités sauf une, de la collecte à trois voies.

Les prochaines mesures d'ISÉ seront cruciales pour augmenter le taux de participation à la collecte à trois voies et améliorer le tri à la source des matières recyclables (le taux de rejets de Récup Estrie a augmenté au cours des dernières années, atteignant 25%). Récup-Estrie procède au tri optique des matières recyclables, ce qui permet un tri de meilleure qualité des matières résiduelles, d'où l'augmentation du taux de rejets observé. Le tri à la source des citoyens repose sur l'adhésion à la collecte à trois voies; comme il s'agit d'une implantation récente dans la plupart des municipalités, ceci peut expliquer en partie le taux de récupération des matières recyclables et des MRO encore trop faible. De plus, certains citoyens n'ont pas encore accès aux infrastructures

pour la collecte à trois voies et un manque d'accompagnement personnalisé pour les ICI se fait toujours sentir. Aussi, peu de mesures de l'ancien PGMR concernaient directement la gestion des MRO et la réduction à la source.

Par ailleurs, l'objectif de recycler ou valoriser 80% des résidus de béton, de brique et d'asphalte d'ici 2020 ne semble pas avoir été atteint. Toutefois, le résultat de 53% obtenu à partir de l'Outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pourrait ne pas correspondre à la réalité régionale. C'est pourquoi des actions doivent être prises auprès des entrepreneurs en CRD afin d'améliorer le suivi des résidus de CRD envoyés ou non en centre de tri, car il s'agit de l'une des principales faiblesses de la MRC en GMR.

6.1.3 BILAN 2022 DU PLAN D'ACTION DU PGMR 2016-2020

Le plan d'action du PGMR 2016-2020 compte 36 actions qui sont regroupées en fonction des matières résiduelles qu'elles visent : plusieurs types de matières résiduelles regroupés, les résidus CRD, les MRO, les matières spécifiques et les matières recyclables. Quatre actions ont été réalisées, 24 sont en cours, six ont été abandonnées ou sont à l'arrêt et deux n'ont pas été atteintes. Les mesures qui sont en cours, à l'arrêt ou qui n'ont pas été atteintes ont été réévaluées et celles qui s'avéraient toujours pertinentes ont été intégrées au plan d'action 2024-2031.

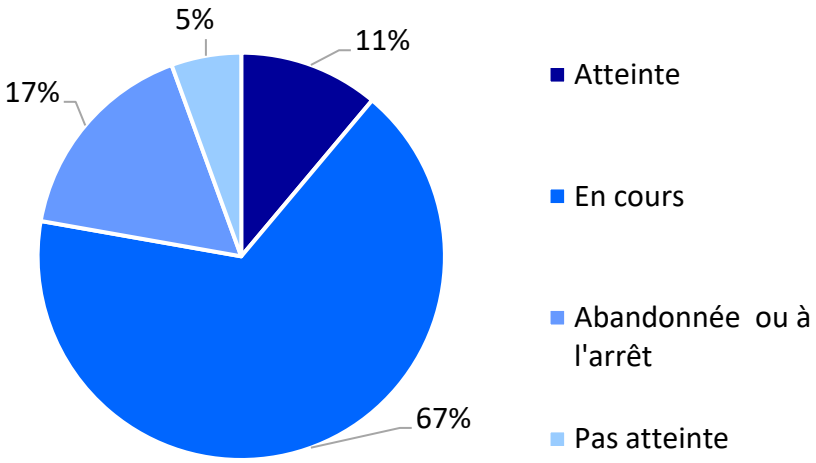

Figure 23 : Degré d'atteinte des mesures du plan d'action 2016-2020

Les mesures du plan d'action du PGMR 2016-2020 étaient réparties en fonction des catégories de matières suivantes, présentées à la Figure 24.

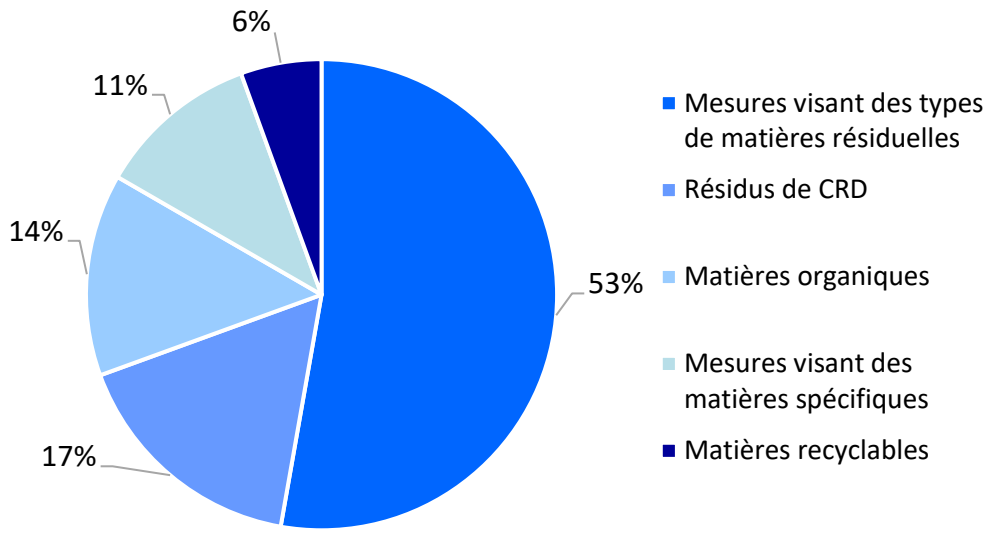

Figure 24 : Les mesures du PGMR 2016-2020 réparties en fonction des catégories de matières résiduelles

Les mesures du plan d'action du PGMR 2016-2020 peuvent aussi être regroupées en fonction des 12 thématiques suivantes :

- Amélioration de la qualité des matières récupérées (6%)
- ISÉ (17%)
- Acquisitions responsables et politiques (6%)
- Récupération des matières recyclables hors foyer (3%)
- Gestion des MRO sur 100% du territoire municipal (14%)
- Développement de débouchés pour les composts, digestats et matières résiduelles fertilisantes (MRF) (3%)
- Optimisation des écocentres (14%)
- Développement d'innovations technologiques (6%)
- Détournement des matières de l'élimination (14%)
- Développement d'innovations technologiques et bonne gestion des résidus de CRD (6%)
- Optimisation des collectes (8%)
- Mise en œuvre et suivi du PGMR (6%)

Parmi les mesures présentes dans le plan d'action, les quatre mesures suivantes ont été réalisées :

Encourager les municipalités à adopter une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de la tenue d'évènements publics ;

Création d'ICI Récup, un outil de recherche des récupérateurs accessible en ligne, via un regroupement de plusieurs MRC de la région ;

Réalisation d'une étude de cas comparant les avantages et les inconvénients des modes de gestion des vidanges des fosses septiques ;

Installation de bacs de récupération dans les aires publiques municipales

La première mesure complétée en lien avec la saine GMR lors des évènements publics visait à doter les organisateurs d'évènements d'outils permettant de mieux valoriser les matières résiduelles lors des évènements publics. Un guide sur l'organisation d'un évènement écoresponsable a donc été partagé aux municipalités. Cependant, il n'y a pas d'indicateurs suffisants pour évaluer l'impact de cette mesure, car aucun suivi n'a été réalisé en lien avec cette mesure. Il est impossible de conclure que le partage du guide aux municipalités a permis d'améliorer la GMR lors des évènements publics. De plus, aucune municipalité n'a adopté une politique de gestion des matières résiduelles à appliquer lors de la tenue d'évènements publics.

En ce qui concerne la deuxième mesure, la fréquence de consultation de l'outil est inconnue. Son impact sur la gestion des matières résiduelles dans les entreprises est donc difficile à mesurer. C'est pourquoi il sera prévu de faire connaitre « ICI Récup » auprès des ICI et des entrepreneurs. La troisième mesure réalisée, qui porte sur une étude de cas comparant les avantages et les inconvénients des modes de gestion des vidanges des fosses septiques, a conclu que le mode de gestion par mesurage est plus économique et réduit le nombre de vidanges de fosses septiques. Cette méthode de gestion est donc toujours privilégiée par la MRC étant donné que les coûts sont moins élevés et les quantités de boues vidangées sont également moindres. Le mesurage des fosses septiques est l'une des forces de la MRC qui a été identifié au Tableau 50.

La quatrième mesure complétée, soit l'ajout de bacs de récupération dans les aires publiques municipales, permet de faire un meilleur tri à la source des déchets pour les utilisateurs des aires publiques. Plusieurs municipalités ont installé des bacs de récupération, mais il n'y a pas eu de suivi pour évaluer si le bon tri à la source des déchets était réalisé. Par conséquent, il faudrait évaluer si le tri à la source est effectué par les usagers des aires publiques et bonifier cette mesure pour ajouter la collecte des MRO. Comme aucun indicateur de réussite pour chacune des mesures n'avait été établi dans l'ancien PGMR, une évaluation plus élaborée de la réussite des mesures et de leur impact ne peut pas être réalisée.

Parmi les actions en cours, plusieurs d'entre elles comprennent des mesures d'ISÉ, comme la diffusion d'information et la sensibilisation des citoyens à une saine GMR. Le *Mouvement j'y participe!* contribue à la sensibilisation des citoyens à l'échelle de la MRC, tout comme les tournées d'information dans les écoles sur la GMR et le principe des 3RV-E. Le Mouvement est l'une des principales forces de la MRC (voir Tableau 50). La MRC continue de promouvoir les services de Valoris et appuie les campagnes de sensibilisation mises en place sur son territoire. Il est difficile d'évaluer l'impact des mesures d'ISÉ à l'échelle de la MRC. Cependant, les mesures d'ISÉ ont connu une baisse en 2021, mais elles ont repris en 2022 notamment avec la relance du *Mouvement j'y participe!* La MRC souhaite continuer d'augmenter sa visibilité sur les réseaux sociaux grâce au *Mouvement j'y participe!* et poursuivre ses publications dans le journal régional et les journaux locaux ainsi que les tournées d'information dans les écoles. La page Facebook du *Mouvement j'y participe!* compte un peu plus de 300 abonnés et la MRC souhaite faire augmenter de façon importante ce nombre.

Parmi d'autres mesures en cours, la MRC maintient le service d'écocentre régional et a même élargi au cours des dernières années son éventail de matières collectées (ex. : tubulures d'érablières collectées depuis 2021) tout en aidant à la tenue des écocentres mobiles dans les municipalités. En 2022, 2 497 personnes se sont présentées à l'écocentre régional situé à Bury. Les écocentres mobiles sont aussi bien utilisés par les citoyens, tout comme l'écocentre satellite de Weedon qui a été utilisé par 2050 personnes en 2022. Par ailleurs, la municipalité d'Ascot Corner a lancé en 2023 les activités d'un mini-écocentre pour ses citoyens.

Les services d'écocentres répondent à un besoin essentiel auprès de la population. Il est donc prévu de poursuivre les efforts pour optimiser les services d'écocentre et faire connaître les services offerts aux citoyens. Les

services d'écocentre offerts sont aussi l'une des forces de la MRC dont il est question dans la prochaine section. Également, la MRC produit un bilan annuel du PGMR et réalise un rapport de suivi annuel.

Certaines mesures ont été abandonnées, comme le projet de Ressourcerie, en raison d'un manque d'appui des municipalités locales. Cette mesure ne sera donc pas reconduite dans le prochain plan d'action. De plus, la collaboration prévue auprès des institutions et du CEVMR afin de développer de nouveaux débouchés pour les matières résiduelles plus problématiques n'a pas vu le jour. Enfin, l'organisation d'une rencontre annuelle avec les directeurs généraux des municipalités pour échanger sur la GMR au niveau municipal a été abandonné étant donné que ces échanges ont lieu notamment lors des rencontres du comité environnement. Cette mesure n'est donc plus adaptée au nouveau contexte. Le manque de temps explique en grande partie le nombre de mesures à l'arrêt ou non débutées. En effet, 30 mesures sur un total de 36 étaient de la responsabilité du coordonnateur en environnement. Les mesures à l'arrêt ou non débutées seront donc poursuivies ou réévaluées dans le cadre du PGMR applicable à la période 2024-2031.

6.2 ANALYSE DES FORCES ET DES FAIBLESSES

La section suivante présente une analyse des principales forces et faiblesses de la MRC et des secteurs résidentiel, ICI et CRD en regard de la GMR.

6.2.1 FORCES DE LA MRC

L'une des forces de la MRC est la présence de Valoris sur son territoire, un organisme public municipal dont elle est propriétaire avec la Ville de Sherbrooke. Valoris, leader de la GMR au Québec, possède des infrastructures diversifiées lui permettant de récupérer et de valoriser les matières résiduelles qui lui sont acheminées. Valoris possède notamment un centre de tri de résidus de CRD ayant un excellent taux de valorisation (97%). Le centre de tri de résidus de CRD doit toutefois être davantage connu pour en maximiser son utilisation auprès des entrepreneurs et des particuliers du territoire. Valoris avait opéré un tri mécano-biologique des déchets du secteur résidentiel entre 2016 et 2017, mais cette chaîne de tri est désormais à l'arrêt. Le tri mécano-biologique avait permis une diminution marquée des quantités de déchets enfouis à l'échelle de la MRC. Cependant, ce dernier comportait certains enjeux concernant, par exemple, la production d'un compost de moindre qualité à partir des MRO présentes dans les déchets. La reprise éventuelle du tri mécano-biologique dans les opérations de Valoris, en guise de complément à la collecte des matières organiques en bacs bruns, permettrait de réduire de façon importante les déchets enfouis à la MRC et constituerait donc un atout majeur.

La Régie de récupération de l'Estrie (Récup Estrie), un regroupement municipal de la Ville de Sherbrooke et des MRC de Coaticook, Memphrémagog, Haut-Saint-François, Val-Saint-François et des Sources, effectue le tri des matières recyclables de la collecte sélective produites sur le territoire estrien. Récup Estrie est un acteur important en GMR sur le territoire puisqu'elle vise une constante amélioration de ses performances afin de détourner la matière de l'enfouissement. Afin d'y arriver, Récup Estrie réinvestit ses revenus issus de la vente des matières recyclables dans l'amélioration de l'efficacité de ses équipements. Elle tient aussi des statistiques de ses rendements pour augmenter l'efficacité de son centre de tri. De plus, la Régie emploie des mesures d'ISÉ pour sensibiliser la population à un bon tri à la source des matières résiduelles.

La MRC a repris le projet du *Mouvement j'y participe!* ayant émergé dans les municipalités de Dudswell, East Angus et Weedon afin d'offrir une envergure régionale au projet. La ligne directrice du *Mouvement* est d'améliorer le tri à la source afin de diminuer l'enfouissement des matières résiduelles. Ce programme de sensibilisation est donc fait par la MRC et adapté pour sa population et à ses enjeux spécifiques. Le *Mouvement j'y*

participe! permet donc des actions concertées d'ISÉ sur le territoire, ce qui profite aux 14 municipalités de la MRC.

De plus, la mise en place d'écocentres mobiles dans les différentes municipalités de la MRC à raison d'environ une à deux fois par année/municipalité est une autre force de la MRC. En raison de l'éloignement de certaines municipalités de l'écocentre régional, les écocentres mobiles sont essentiels pour récolter les matières résiduelles des citoyens ne désirant ou ne pouvant pas se déplacer à l'écocentre régional, mais voulant quand même profiter d'un tel service. L'écocentre régional est bien fréquenté par les citoyens des municipalités se trouvant à proximité, mais peu utilisé par les citoyens des municipalités éloignées de Bury. Ainsi, les écocentres mobiles répondent en partie à ce besoin d'augmenter la proximité des points de dépôts. Également, les écocentres satellites de Weedon et d'Ascot Corner agissent en ce sens en offrant un service de collecte de proximité pour les citoyens de ces municipalités.

Le territoire de la MRC compte plusieurs comptoirs familiaux, bazars et friperies dans plusieurs municipalités. Ces lieux favorisent le réemploi dans la région et sont accessibles à de nombreux citoyens de la MRC.

Le système de mesurage annuel des fosses septiques conventionnelles de la MRC réduit le nombre de vidanges des fosses septiques réalisées sur le territoire. En effet, la mesure des fosses septiques assure une vidange de la fosse septique lorsque les mesures prescrites sont dépassées. Ce système évite donc de vidanger les fosses septiques qui n'en auraient pas besoin et réduit par conséquent les coûts et le bilan environnemental du traitement des boues de fosses septiques sur le territoire.

Finalement, plusieurs municipalités de la MRC ont réduit la fréquence de leurs collectes au cours des dernières années. Certaines d'entre elles ont réduit de façon notable le nombre de collectes des déchets (Ascot Corner, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, La Patrie, Newport). Pour sa part, Saint-Isidore-de-Clifton a réduit le nombre de collectes des matières recyclables. De plus, la grande majorité des municipalités de la MRC ont implanté la collecte à trois voies.

6.2.2 FAIBLESSES DE LA MRC

La MRC a une assez faible densité de population sur son territoire (passant de 1,7 hab./km^2 à Hampden à 489,8 hab./km^2 à East Angus). Cette densité d'habitants plus faible dans certaines municipalités pose certains défis pour la collecte des matières résiduelles. Tout d'abord, l'absence de collecte porte-à-porte dans certains rangs ou chemins privés peut entraîner une mauvaise utilisation des conteneurs. Effectivement, la quantité et la qualité des matières résiduelles à l'intérieur des conteneurs ainsi que l'image négative projetée par ceux-ci sont des difficultés vécues par les municipalités et les citoyens. De plus, une mauvaise utilisation des conteneurs survient aussi de la part des résidents saisonniers. Il peut être difficile de sensibiliser les citoyens saisonniers à une saine GMR, d'autant plus que ces derniers perdent leurs bonnes habitudes de tri lorsqu'ils sont en vacances. Également, les chalets et les résidences secondaires n'ont pas tous la collecte à trois voies. En outre, la distance à parcourir pour certains citoyens en milieu plus éloigné de Bury est parfois grande pour se rendre à l'écocentre régional, ce qui peut également contribuer à un mauvais tri de certaines matières résiduelles.

Ensuite, la MRC ne dispose pas d'un lieu de disposition des boues sur son territoire. Les boues de la MRC sont transportées à Val-des-Sources afin d'en assurer le traitement. Le transport des boues à l'extérieur de la MRC coûte cher en plus d'entraîner des coûts environnementaux importants lors du transport.

Enfin, il subsiste un manque de traçabilité de la provenance des résidus de CRD. En effet, le centre de tri de CRD de Valoris reçoit des résidus de CRD de plusieurs régions et la provenance exacte de ces résidus de CRD n'est pas notée. Également, les quantités de résidus de résidus de CRD qui sont envoyées à l'enfouissement ou

valorisées par des particuliers ou des entrepreneurs ne faisant pas affaire avec Valoris sont inconnues. Il est donc impossible de déterminer la proportion de résidus de CRD issus de la MRC qui est valorisée. La MRC n'est donc pas en mesure de déterminer si elle atteint l'objectif provincial de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70% des résidus de CRD du segment bâtiment.

Un manque de communication et de coopération entre la MRC et les municipalités s'est fait sentir au cours des dernières années, ce qui occasionne un flou par rapport aux responsabilités attribuées à chacune des instances municipales sur le territoire du Haut-Saint-François. Ce flou a pour effet de dédoubler certaines actions et de compliquer la réalisation des mesures du PGMR.

Dans un sondage administré par la MRC en mars 2020 et auquel sept municipalités ont répondu, la préoccupation la plus importante était liée à un manque de communication et de sensibilisation à l'égard des matières acceptées ou non dans les différents bacs. Il a également été soulevé que les municipalités ne disposent pas d'information suffisante pour gérer et organiser les écocentres mobiles. En outre, il subsiste un manque de ressources humaines, notamment pour modifier ou ajouter de nouvelles collectes dans les municipalités et pour gérer les points de dépôt des RDD. Il existe des disparités importantes dans les services offerts en GMR par les municipalités (ex. : points de dépôt de RDD et collecte porte-à-porte des MRO) et en matière de ressources humaines et financières attitrées à la GMR. En effet, la majorité des municipalités n'ont pas d'employés en GMR. Le coordonnateur en environnement et la technicienne en environnement sont donc des piliers importants pour le territoire du Haut-Saint-François. Par conséquent, toutes les tâches associées à la compétence de valorisation relèvent de leur responsabilité.

Les deux ressources en GMR de la MRC s'impliquent aussi dans chacune des municipalités pour leur offrir de l'aide et du support nécessaires aux différents projets dédiés à l'environnement. Néanmoins, les municipalités ne peuvent faire autrement que de déléguer des tâches à l'interne ou encore à des ressources externes pour mettre en application leur compétence reliée à la collecte des matières résiduelles. Le ratio d'employés disponibles par habitant à l'échelle de la MRC est de 1 employé pour 11 670 habitants en 2021.

Tableau 50 : Forces et faiblesses de la MRC en regard de la GMR

FORCES	FAIBLESSES
▪ Valoris ▪ Récup Estrie ▪ Mouvement j'y participe! ▪ Écocentres mobiles, écocentre régional et écocentres satellites ▪ Plusieurs comptoirs familiaux, bazars et friperies répartis sur le territoire ▪ Système de mesurage annuel des fosses septiques ▪ Réduction de la fréquence de collecte des déchets et/ou des matières recyclables	▪ Absence de collecte porte-à-porte dans certains rangs et chemins privés ▪ Manque de sensibilisation des résidents saisonniers ▪ Pas de lieu de disposition des boues municipales sur le territoire ▪ Manque de traçabilité de la provenance des résidus de CRD ▪ Manque de communication et de coopération entre la MRC et les municipalités

6.2.3 FORCES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le compostage domestique a été implanté dans plusieurs municipalités de la MRC qui n'offraient pas, jusqu'à récemment, la collecte à trois voies. Ainsi, de bons efforts sont observés de la part de plusieurs citoyens pour réduire leurs quantités de déchets allant à l'enfouissement. En ce qui concerne l'utilisation du bac de MRO de la collecte à trois voies, les quantités récoltées dans chacune des municipalités augmentent d'années en années, ce qui démontre un intérêt des citoyens à recycler leurs MRO. Pour la municipalité de Newport n'ayant pas encore implanté un mode de gestion des matières organiques sur son territoire, le programme de redistribution des redevances à l'élimination mis en place l'incitera à instaurer une collecte des MRO, des points d'apport volontaire et du compostage domestique. Pour les treize municipalités assurant déjà la gestion des matières organiques sur leur territoire, l'incitatif est plutôt à l'amélioration de leurs performances.

6.2.4 FAIBLESSES DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le bon tri à la source des matières résiduelles demeure un défi majeur pour les citoyens. Beaucoup de sensibilisation reste à faire concernant le tri des déchets, des matières recyclables et des MRO. De plus, de la sensibilisation est nécessaire pour informer les citoyens des points de dépôt RDD et des différentes matières acceptées. Les matières visées par la REP doivent être mieux connues des citoyens tout comme les matières pouvant être consignées. Les citoyens pourraient alors mieux utiliser les services de collecte mis à leur disposition.

Il semble parfois difficile de rejoindre les citoyens pour les sensibiliser à une saine GMR. Les moyens de communication se doivent d'être variés pour rejoindre une diversité de citoyens, dont ceux ne disposant pas d'Internet et/ou n'étant pas présents sur les réseaux sociaux. Les journaux locaux sont alors privilégiés pour faire passer des messages, mais il est difficile d'en évaluer les répercussions. À la suite de la mise à jour prochaine du site Internet de la MRC et de la relance du *Mouvement j'y participe!* sur Internet et les réseaux sociaux, la communication environnementale devrait s'améliorer auprès des citoyens et en rejoindre un plus grand nombre.

La modernisation du système québécois de collecte sélective et l'élargissement de la consigne à un plus grand nombre de contenants de boissons fera son entrée sous peu. Les contenants de boissons de type « prête-à-boire » pourront désormais être consignés selon une approche de REP. Ainsi, les bouteilles de vin, les contenants de jus et de lait et les bouteilles d'eau seront consignés, ce qui devrait plus que doubler le nombre de contenants consignés à l'échelle du Québec. Une adaptation sera donc nécessaire de la part des citoyens de la MRC pour participer à cette nouvelle consigne.

Les services d'écocentre sur le territoire sont en constante amélioration et il sera nécessaire de bien arrimer les services offerts par l'écocentre régional de Bury, les écocentres mobiles ainsi que les écocentres satellites dans le but de répondre aux besoins des citoyens et d'augmenter la récupération et la valorisation des matières résiduelles.

Tableau 51 : Forces et faiblesses du secteur résidentiel en regard de la GMR

FORCES	FAIBLESSES
▪ Implantation du compostage domestique ▪ Participation à la collecte à trois voies en constante augmentation ▪ Collaboration avec les organismes de gestion désignés pour la collecte sélective et les contenants consignés	▪ Effectuer un bon tri à la source des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et MRO) ▪ Méconnaissance des points de dépôt RDD et des matières acceptées ▪ Difficulté à rejoindre un grand nombre de citoyens pour les sensibiliser à une saine GMR

6.2.5 FORCES DU SECTEUR ICI

Les ICI ont la volonté d'implanter des formes d'économie circulaire pour réduire leurs coûts. Des initiatives d'économie circulaire commencent à se mettre en place. Des systèmes de coopération devraient voir prochainement le jour sur le territoire de la MRC, ce qui devrait réduire la production de déchets. En outre, les ICI peuvent profiter des services de Valoris pour trier leurs résidus de CRD et composter leurs MRO tout comme ceux de Récup Estrie pour récupérer leurs matières recyclables. La grande majorité des ICI sont desservis par la collecte municipale.

6.2.6 FAIBLESSES DU SECTEUR ICI

Le tri des matières demeure un défi pour les ICI qui ont de la difficulté à adopter la collecte des matières recyclables et des MRO. Plusieurs ICI ne font encore que la collecte des déchets. Il y a donc peu de valorisation des MRO réalisée par les ICI, sauf en ce qui concerne les industries de transformation agroalimentaire. De plus, ce ne sont pas tous les ICI qui possèdent des ressources humaines et financières suffisantes pour effectuer les changements appropriés au niveau de leur GMR (ex. : recyclage, compostage, bannissement du plastique à usage unique, etc.) Ces ICI ont besoin de support et d'accompagnement pour améliorer leur GMR et former leurs employés. De surcroît, il y a un manque de connaissances quant aux besoins et attentes des ICI. Par exemple, les volumes des contenants disponibles pour la collecte municipales ne sont peut-être pas adaptés aux quantités de matières résiduelles produites par les ICI. Le compostage domestique in situ des ICI peut également occasionner des odeurs.

Malgré des coûts élevés pour mettre en œuvre des programmes de récupération des matières recyclables, des CRD et des MRO, les ICI de la MRC ont accès aux services de Récup Estrie (matières recyclables) et de Valoris (résidus de CRD et compostage). Cependant, la méconnaissance des programmes de récupération/valorisation et des avantages qui y sont associés ainsi que le manque d'incitatifs économiques à le faire sont des freins importants à l'amélioration de la GMR des ICI.

La plupart des matières résiduelles générées par les ICI sont incluses dans les collectes résidentielles, sauf les matières provenant des ICI de grandes tailles. Ceux-ci doivent généralement faire appel à des entreprises de collecte privées. Il est donc difficile pour la MRC de connaître la quantité de matières générées par les ICI puisqu'elle n'effectue pas de suivi précis. Par ailleurs, le système en place n'a pas tendance à encourager les entreprises à mieux performer, en pratiquant davantage le recyclage et le compostage, puisque les coûts de collecte ne sont pas proportionnels au volume de ce qui est enfoui. La tarification pour la collecte des déchets des ICI n'est pas nécessairement plus élevée que celles des collectes des matières recyclables et organiques.

C'est d'ailleurs souvent le cas lorsque les municipalités intègrent la collecte des gros générateurs dans leur système de collecte.

Tableau 52 : Forces et faiblesses des ICI en regard de la GMR

FORCES	FAIBLESSES
▪ Initiatives d'économie circulaire ▪ Présence de Valoris et de Récup Estrie pour récupérer et valoriser les matières résiduelles	▪ Lacunes du tri à la source des matières résiduelles (déchets, matières recyclables et MRO) ▪ Manque de ressources humaines et financières pour améliorer la GMR ▪ Manque de connaissance des besoins et des attentes des ICI ▪ Méconnaissance des programmes de récupération/valorisation et des avantages qui en découlent ▪ Manque d'incitatifs économiques

6.2.7 FORCES DU SECTEUR CRD

Le centre de tri de résidus de CRD de Valoris possède un très bon taux de valorisation des résidus de CRD (97%). Ce centre de tri est un excellent service de proximité pour les particuliers, les entrepreneurs et les municipalités de la MRC. De plus, l'écocentre régional collecte les résidus de CRD issus du secteur résidentiel. Il y a également la présence de récupérateurs de métaux sur le territoire de la MRC. Aussi, l'outil de recherche ICI Récup permet de connaître facilement et rapidement les services de récupération offerts sur le territoire de la MRC et des environs.

6.2.8 FAIBLESSES DU SECTEUR CRD

Comme les entrepreneurs ne passent pas tous par Valoris pour valoriser leurs résidus de CRD, certains font affaire avec des entreprises de location de conteneurs. Par conséquent, les résidus de CRD peuvent être envoyés directement à l'enfouissement. Le centre de tri de résidus de CRD de Valoris doit encore se faire connaître auprès des entrepreneurs et des particuliers. Les entreprises manquent de connaissances sur les services offerts pour valoriser leurs résidus de CRD.

Ensuite, il y a un important manque de traçabilité de la provenance et de la destination finale des résidus de CRD; il est donc impossible de connaître le taux de valorisation des résidus de CRD sur le territoire de la MRC.

Enfin, peu de sensibilisation est réalisée lors de la demande ou de la délivrance des permis de construction ainsi que dans les lieux de vente de matériaux de construction (ex. : quincailleries). Il y a aussi une sensibilisation insuffisante des compagnies de transport spécialisées dans les CRD et auprès des entrepreneurs, ce qui résulte en un manque de connaissances de la part des particuliers et des entrepreneurs.

Tableau 53 : Forces et faiblesses du secteur de la CRD en regard de la GMR

FORCES	FAIBLESSES
▪ Centre de tri de résidus de CRD de Valoris ▪ Collecte de résidus de CRD à l'écocentre régional pour les citoyens ▪ Présence de récupérateurs de métaux ▪ Outil de recherche ICI Récup	▪ Méconnaissance des services offerts par Valoris pour la valorisation des résidus de CRD ▪ Manque de traçabilité de la provenance et de la destination finale des résidus de CRD ▪ Sensibilisation insuffisante lors de l'émission de permis de construction ▪ Sensibilisation insuffisante des générateurs de résidus de CRD

6.3 IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX

Plusieurs problématiques et enjeux sont vécus en GMR dans la MRC. Les problématiques concernent essentiellement l'application de la hiérarchie des 3RV-E, les mesures d'ISÉ, la ruralité et l'arrêt des opérations du centre de tri mécano-biologique de Valoris. Des enjeux régionaux ont été identifiés, puis des enjeux spécifiques aux secteurs résidentiel, ICI et CRD sont présentés.

6.3.1 3 RV-E

La GMR au Québec est guidée par le respect de la hiérarchie des 3RV-E. Au fil des ans, beaucoup de conscientisation et de sensibilisation ont été réalisées en ce qui concerne le bon tri à la source des matières recyclables, des matières compostables, des déchets et de la récupération des RDD, pour n'en nommer que quelques-uns. Cependant, plus d'importance doit désormais être accordée à la réduction à la source, au réemploi et au développement de synergies industrielles pour instaurer une économie circulaire pérenne entre les ICI. Étant donné que le tri à la source des matières résiduelles est encore difficile pour les citoyens, la réduction à la source des déchets et le réemploi des objets courants et des matières se doivent d'être préconisés. Mettre de l'avant la réduction à la source et le réemploi est un changement de paradigme important considérant que la surconsommation est encore le modèle prédominant.

6.3.2 MESURES D'ISÉ

Les mesures d'ISÉ doivent insister sur la réduction à la source et le réemploi ainsi que sur le bon tri à la source. Une bonne façon d'y parvenir est de s'attaquer au gaspillage alimentaire. 63% de la nourriture jetée par les ménages canadiens aurait pu être consommée, ce qui représente 1 300$ par année pour le ménage canadien moyen. Cela correspond également à 6,9 millions de tonnes de CO_2 émis (Conseil national zéro déchet). Il est donc essentiel d'outiller les citoyens à mieux consommer et conserver leurs aliments. Les citoyens sont également peu informés des conséquences d'un mauvais tri à la source de leurs déchets (ex. : bris de machineries dans les centres de tri et compost de mauvaise qualité). Avec l'arrivée de la collecte des matières organiques dans presque toutes les municipalités et l'élargissement de la consigne, beaucoup de sensibilisation reste à faire. La communication demeure un enjeu central dans le domaine de la GMR, mais puisque les municipalités manquent de ressources dans ce domaine, il est difficile pour celles-ci de rejoindre tous les citoyens.

6.3.3 RURALITÉ

Certaines problématiques persistent au niveau de l'efficacité des services offerts aux citoyens en milieu rural. Les citoyens doivent parcourir de longues distances pour accéder à un point de dépôt RDD et certains d'entre eux ne sont pas desservis par la collecte municipale puisqu'ils résident sur des chemins privés ou sur des rangs. Cette réalité peut favoriser la présence de dépotoirs illégaux. Il peut alors s'avérer intéressant de mutualiser les services de collecte pour desservir les résidents plus éloignés et diminuer les coûts des collectes. En effet, certaines municipalités de la MRC se sont associées dans le but de collecter le compost avec un seul transporteur pour optimiser les trajets.

6.3.4 RETOUR DU TRI MÉCANO-BIOLOGIQUE

Le possible retour du tri mécano-biologique chez Valoris est un enjeu de GMR important à la MRC étant donné que l'opération de ce centre de tri réduisait de façon considérable les quantités de déchets enfouis en plus de détourner de l'élimination les MRO et certaines matières recyclables, comme les cannettes. Le tri mécano-biologique est un outil complémentaire au tri à la source. Un certain équilibre est nécessaire entre l'effort des citoyens à respecter les 3RV-E et le rôle du centre de tri mécano-biologique de Valoris de récupérer les MRO se trouvant dans les déchets. L'atteinte de cet équilibre permettra une réduction de l'enfouissement et donc une réduction des redevances à payer et une durée de vie prolongée des cellules d'enfouissement du LET de Valoris.

6.3.5 GESTION DE L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

L'opération d'un écocentre peut poser son lot de défis et l'écocentre régional de la MRC n'y fait pas exception. La superficie restreinte de l'écocentre permet difficilement d'accepter le dépôt de nouvelles matières, bien que l'ajout de nouvelles matières soit prévu. Pareillement, une superficie restreinte ne permet pas un accroissement important de l'achalandage à l'écocentre. Également, les coûts de gestion d'un écocentre peuvent être importants en raison des coûts élevés de transport et de valorisation de la matière. À cet égard, la proximité de l'écocentre régional avec Valoris et le site de compostage d'Englobe est donc une localisation avantageuse pour l'écocentre.

Cependant, certaines matières sont acheminées à l'extérieur de la MRC pour être valorisées. Puis, l'accessibilité des conteneurs en l'absence de plateforme surélevée peut poser un enjeu. Certains citoyens ne possèdent pas de remorque pour transporter les matières encombrantes ni d'automobile; il n'y a donc pas d'accessibilité universelle à l'écocentre. Les mesures d'ISÉ doivent être maintenues à l'année afin d'informer les citoyens du fonctionnement de l'écocentre, de ses périodes d'ouverture et des matières qui y sont acceptées. La modernisation de l'écocentre (ex. : ajout d'une plateforme surélevée, implantation de nouvelles technologies, ajout de nouvelles matières acceptées) est un enjeu en raison des contraintes budgétaires.

6.3.6 ENJEUX PROVINCIAUX ET INTERNATIONAUX

Face aux changements climatiques, il est nécessaire que la population québécoise contribue aux efforts de réduction des GES. Le secteur de la gestion des déchets (enfouissement et incinération des déchets, compostage, biométhanisation, traitement et rejet des eaux usées) à l'échelle provinciale a produit près de 8% des émissions de GES en 2019, l'enfouissement des déchets étant le principal émetteur dans ce domaine (MELCCFP, 2021). Une saine GMR fait partie des mesures d'adaptation aux changements climatiques et c'est pourquoi la réduction à la source des déchets est une priorité au Québec. En outre, avec la pénurie de matières premières se faisant ressentir au niveau mondial, il est crucial d'instaurer une meilleure gestion des ressources en délaissant le modèle linéaire de gestion des ressources pour tendre vers une économie circulaire. Des opportunités

doivent être saisies pour développer des emplois de qualité et de l'expertise environnementale en GMR pour faire face à ces enjeux provinciaux et internationaux.

6.3.7 ENJEUX RÉGIONAUX ET SPÉCIFIQUES

Quatre enjeux régionaux ont été identifiés. Le premier enjeu est celui de n'éliminer que le résidu ultime, celui qui ne peut être réduit à la source, ni réemployé, ni recyclé ou valorisé. L'élimination des déchets ne devrait être envisagée qu'en dernier recours. Le second enjeu est la sensibilisation des citoyens, des ICI et des générateurs de tout type de matières résiduelles à une saine GMR. La connaissance des citoyens et des entrepreneurs sur les matières résiduelles et leurs débouchées est encore limitée, tout comme il peut s'avérer complexe de rejoindre les citoyens avec des moyens de communication qui doivent être efficaces et de plus en plus diversifiés. Comme il importe de repenser la manière de produire et de consommer pour réduire la production de déchets, il est essentiel de mettre en place des mesures qui susciteront un changement de comportement auprès des citoyens. Le troisième enjeu est de faire connaître les services de GMR offerts sur le territoire de la MRC et le quatrième enjeu est de les optimiser afin qu'ils répondent aux besoins actuels des générateurs de matières résiduelles.

Trois enjeux spécifiques au secteur résidentiel ont été retenus, soit de développer des moyens de communication efficaces pour rejoindre tous les citoyens, réduire les quantités de déchets enfouis et améliorer le tri à la source. Ces enjeux sont interreliés puisqu'une communication efficace permettra un meilleur tri à la source qui devrait réduire les quantités de déchets enfouis.

Trois enjeux spécifiques au secteur ICI ont également été sélectionnés. Il s'agit de conscientiser les ICI à une saine GMR, d'optimiser et d'adapter les services de GMR existants et d'accompagner les ICI dans leur transition. Plusieurs ICI sont prêts à apporter des changements à leur GMR, mais manquent de ressources et de connaissances pour y parvenir.

Deux enjeux spécifiques au secteur CRD ont été identifiés, soit de sensibiliser les générateurs de résidus de CRD et de faire connaître les services de récupération offerts sur le territoire de la MRC. En effet, les services de récupération et de valorisation des résidus de CRD offerts sont suffisants et performants, mais encore sous-utilisés par les générateurs de CRD.

6.4 ÉVALUATION DES BESOINS EN ÉLIMINATION

L'inventaire des matières résiduelles fait état d'environ 8 300 tonnes de matières résiduelles éliminées par le secteur résidentiel et les ICI assimilables en 2021. En comparant avec les années antérieures, une tendance nette à la réduction des quantités éliminées se dessine. Par ailleurs, le plan d'action de ce PGMR fixe un objectif ambitieux de réduction de la quantité annuelle éliminée par habitant à 300 kg d'ici 2030. Compte tenu du fait que le MELCCFP fixe l'élimination de la MRC à 376 kg/hab en 2021, la diminution à 300 kg/hab représenterait une réduction de 20% de la quantité de déchets par habitant, soit environ 6 700 tonnes en 2030.

En revanche, l'ISQ prévoit une augmentation de la population de la MRC de 4,7% entre 2021 et 2031. En appliquant la quantité éliminée prévue, soit 300 kg/hab en 2030, à la population projetée en 2031, cela reviendrait à 7 200 tonnes de matières résiduelles éliminées.

Le lieu d'enfouissement actuel où sont acheminés les matières éliminées de la MRC du Haut-Saint-François, soit le LET de Bury, dispose d'une capacité d'élimination de 50 000 tonnes par année. Toutefois, le gestionnaire du LET, Valoris, a demandé une autorisation pour son agrandissement car la capacité limite du site aurait été

atteinte au printemps 2021. Au terme de son enquête, incluant des audiences publiques, le BAPE recommande au ministre de l'Environnement du Québec d'autoriser l'agrandissement du LET. Le BAPE recommande, en outre, que la capacité d'élimination annuelle demandée par Valoris, soit 99 500 tonnes, soit modulée en fonction des réductions de quantités de déchets prévues par la ville de Sherbrooke et les MRC desservies par le LET. Si le projet d'agrandissement est autorisé, le LET poursuivrait ses activités jusqu'en 2075. La construction de ce LET s'est terminée en 2023.

Ainsi, la MRC du Haut-Saint-François, qui est propriétaire du LET de Bury avec la ville de Sherbrooke, pourra continuer d'y acheminer ses déchets éliminés sous réserve de l'autorisation attendue du ministre. Cette option sera d'autant plus aisée si la MRC réussit à diminuer davantage sa quantité de déchets éliminés.

6.5 DROIT DE REGARD

Le droit de regard permet à une MRC d'interdire ou de limiter la quantité de matières résiduelles éliminées provenant de l'extérieur de son territoire. Le cas échéant, le droit de regard ne s'applique pas aux lieux d'élimination déjà autorisés, et ce, jusqu'à concurrence de la capacité d'élimination autorisée. Le droit de regard ne s'applique pas non plus à un lieu d'élimination appartenant à une entreprise et recevant seulement les déchets de cette entreprise.

La MRC du Haut-Saint-François n'a aucun droit de regard inscrit à son PGMR.

7 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

7.1 OBJECTIFS NATIONAUX

La PQGMR vise l'atteinte d'un but ultime, soit de n'éliminer que les résidus ultimes au Québec. Trois enjeux sont également poursuivis :

- Mettre un terme au gaspillage des ressources ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec ;
- Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

Pour y parvenir, il est essentiel de respecter la hiérarchie des 3RV-E, comme la PGGMR le demande.

Le *Plan d'action québécois de gestion des matières résiduelles 2019-2024* prévoit l'atteinte des objectifs suivants pour 2023 :

- Réduire à 525 kg ou moins la quantité de matières éliminées par habitant;
- Recycler 75 % du papier, du carton, du verre, du plastique et du métal;
- Recycler 60 % des matières organiques putrescibles;
- Recycler et valoriser 70% des résidus de CRD.

La *Stratégie de valorisation de la matière organique* prévoit l'atteinte des objectifs suivants :

- Instaurer la gestion de la matière organique* sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025;
- Gérer la matière organique dans 100 % des ICI d'ici 2025;
- Recycler ou valoriser 70% de la matière organique visée en 2030;
- Réduire de 270 000 tonnes éq. CO2 les émissions de GES en 2030.

*Comprend les résidus alimentaires et verts, les boues, le bois, le papier et le carton

Le plan d'action doit prévoir des mesures de réduction à la source, de réemploi, d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) et des mesures s'adressant aux générateurs ICI et CRD.

7.2 COHÉRENCE LOCALE

La MRC du Haut-Saint-François collabore avec les acteurs clés du territoire, soit principalement Récup Estrie et Valoris. Notamment, le coordonnateur en environnement siège au comité de gestion et au comité d'administration de Récup Estrie. Cette collaboration permet de mettre en lumière les enjeux vécues par ces organisations et les défis à relever en matière de GMR sur le territoire. Le dialogue avec ces partenaires permet une relation d'affaires saine et performante pour la MRC, les municipalités et les acteurs locaux de l'industrie. De plus, la MRC est en dialogue constant avec les 14 municipalités de son territoire et assure une concertation locale.

7.3 COHÉRENCE INTERNE

Le coordonnateur en environnement, lorsque nécessaire, travaille en collaboration avec les autres départements de la MRC. Il siège également sur le comité environnement de la MRC avec certains élus municipaux et est parfois amené à communiquer certaines informations lors des conseils municipaux.

7.4 OBJECTIFS RÉGIONAUX ET ORIENTATIONS DU PGMR

Les orientations du plan d'action du PGMR et les objectifs associés sont ainsi résumés :

- Réduire les quantités de matières enfouies en priorisant la hiérarchie 3RV
  - Objectif : Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 300 kg/hab. par année d'ici 2031

Comme première orientation, la MRC cible l'atteinte du zéro (0) enfouissement à long terme. En préconisant la réduction à la source et le réemploi, suivi du recyclage et de la valorisation, seul le résidu ultime devrait être enfoui dans les prochaines années. La MRC peut compter sur de nombreux acteurs œuvrant en GRM sur son territoire (Valoris, Récup Estrie, CEVMR, etc.) pour développer des innovations technologiques et sociales visant à réduire l'enfouissement des matières résiduelles au cours des prochaines années.

- Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire
  - Objectif : Recycler 70 % des matières organiques visées par la SVMO et 100% des boues municipales d'ici 2030
  - Objectif intermédiaire : recycler 60% des matières organiques putrescibles d'ici 2028

La deuxième orientation concerne la gestion des matières organiques résiduelles (MRO) sur l'ensemble du territoire. En vertu de la Stratégie de valorisation de la matière organique (SVMO), une augmentation de la quantité de MRO récupérée est prévue grâce à l'augmentation des redevances pour l'élimination des matières résiduelles haussée à 30$/tonne en 2023, puis de 2$/tonne annuellement. De plus, l'aide financière accordée par le Programme de redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles est octroyée aux municipalités en fonction de leur desserte pour la récupération des MRO, avec des exigences distinctes selon la taille des municipalités. Il est donc prévu que la collecte des MRO s'étende à l'ensemble des municipalités de MRC dans les prochaines années en complémentarité avec le compostage domestique. Si toutes les municipalités régionales atteignent cet objectif, c'est l'émission de 270 000 t éq. CO_2 à l'échelle de la province qui sera évité.

C'est ainsi que la MRC prévoit recycler 60% des matières organiques putrescibles de son territoire d'ici 2028, ajustant ainsi l'année d'atteinte de la cible du Plan d'action 2019-2024 à la réalité du territoire de la MRC. La cible de la SVMO, à 70% des matières organiques recyclées, serait toutefois atteinte d'ici 2030.

- Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles par les citoyens, dans les ICI et dans le secteur des CRD
  - Objectif : Offrir de l'accompagnement aux ICI et inciter les citoyens et les ICI à recycler 70 % des résidus de CRD d'ici 2031

Cette orientation vise à mieux soutenir les ICI dans l'amélioration de leur performance en GMR tout en favorisant davantage le recyclage des résidus de CRD des citoyens et des ICI. Ces objectifs seront réalisés par le biais de mesures de sensibilisation et des incitatifs, y compris des exigences à l'émission des permis de construction.

- Acquérir de l'information pour optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire
  - Objectif : Améliorer l'accessibilité aux installations en GMR et à l'information

Cette orientation est fondée sur l'amélioration des services en GMR afin qu'ils répondent mieux aux besoins des citoyens du territoire. Cela concerne entre autres l'optimisation des services d'écocentres offerts sur le territoire. L'attribution de ressources humaines suffisantes en GMR, au niveau de la MRC et des municipalités, est également abordé pour les mesures du plan d'action.

Le Tableau 54 compare la performance de la MRC en 2021 aux objectifs du Plan d'action 2019-2024 de la PQGMR.

Tableau 54 : Comparaison des résultats de la MRC avec les objectifs nationaux et les objectifs de la MRC

Objectifs	MRC Haut-Saint-François 2021	Objectif national Pour 2023	Objectif de la MRC pour 2031
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 525 kg/pers par an-	371 kg/hab.*	525 kg/hab.	300 kg/hab.
Recycler 75 % du papier, carton, plastiques, verre et métal résiduels	48 %	75 %	75 %
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle (excluant les bouges agroalimentaires)	34 %	60 %	70 %
Recycler ou valoriser 70 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte.	53 %	70 %	70 %

* Quantité totale éliminée (8 666 tonnes) / Population totale (23 335)
** En 2021, le centre de tri CRD de Valoris a reçu 12 000 tonnes de résidus de CRD et a détourné 97 % de l'enfouissement, soit 11 640 tonnes. La provenance n'a pas été notée.

En janvier 2022, le BAPE a publié le Rapport d'enquête et d'audiences publiques portant sur l'état des lieux et la gestion des résidus ultimes au Québec. Ce rapport présente 11 orientations stratégiques pour améliorer la GMR au Québec. Ces orientations ont pour but de renverser la tendance actuelle et d'apporter les changements nécessaires à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Ces dernières sont réparties en trois thèmes :

L'approche structurante

- L'économie circulaire comme modèle prioritaire ;
- La nécessaire révision de nos modes de consommation ;

La mise en œuvre efficace

- L'état comme modèle d'exemplarité ;
- L'écofiscalité comme levier d'action central ;
- L'information et la sensibilisation : des outils essentiels ;
- L'accessibilité des données et la transparence ;
- L'innovation pour atteindre les objectifs ;

Le redressement de la gouvernance

- Le renforcement législatif et réglementaire ;

- La régionalisation ;
- Les solutions pérennes pour les territoires éloignées ;
- L'indispensable optimisation de la gouvernance.

La MRC du Haut-Saint-François adhère à ces orientations stratégiques et vise leur mise en œuvre par le biais du plan d'action de ce PGMR.

7.5 PLAN D'ACTION 2024-2031

Le plan d'action suivant s'échelonne sur sept ans (2024-2031) et a été élaboré à partir du diagnostic territorial. Le plan d'action permettra d'atteindre les objectifs provinciaux et régionaux établis dans le Plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et de la *Stratégie de valorisation des matières organiques*. Il respecte les objectifs gouvernementaux et présente une cohérence régionale et interne.

Objectifs du plan d'action 2024-2031 :

A. **Ramener à 300 kg/hab. la quantité de matières résiduelles éliminées d'ici 2031;**
B. **Recycler 70 % des matières organiques visées par la SVMO et 100% des boues municipales d'ici 2030;**
C. **Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025, incluant les ICI;**
D. **Recycler et valoriser 70 % des résidus de CRD d'ici 2031 ;**

Les trois secteurs d'intervention sont visés par les mesures, soit les secteurs résidentiel, les ICI et les résidus de CRD.

Ce plan compte 35 mesures pour lesquelles Tableau 55 apporte des précisions concernant entre autres les moyens de mise en œuvre, les secteurs d'intervention et les coûts estimés. L'Annexe 2 présente davantage de détails, notamment les indicateurs de performance, le type de mesure ainsi que l'organisme responsable de la mise en œuvre.

Par ailleurs, l'Annexe 3 présente l'évolution des coûts estimés pour la réalisation des mesures pour chacune des années du plan d'action 2024-2031.

Quant aux revenus anticipés par la MRC et les municipalités en gestion des matières résiduelles pendant la période d'application du PGMR 2024-2031, ils sont précisés au Tableau 58, notamment pour la redistribution de la redevance à l'élimination et la compensation pour les coûts de collecte sélective.

Description des mesures prévues

Le Tableau 55 présente les 35 mesures du plan d'action que la MRC compte mettre en oeuvre de 2024 à 2031. Le tableau présente entre autres leur échéancier et leur budget estimé. À l'égard de l'échéancier, les années financières indiquées au plan d'action débutent le 1er juillet de chaque année et prennent fin le 30 juin de l'année suivante.

Tableau 55 : Synthèse du plan d'action du PGMR

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 1 : Réduire les quantités de matières enfouies en priorisant la hiérarchie 3RV										
Diminuer la quantité de matières éliminées à 300 kg par habitant d'ici 2031										
A - Encourager l'utilisation des filières de réduction à la source et de réemploi (Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire/Encourager le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire)	**1**	Mettre en œuvre un programme de réduction à la source	- Adopter ou bonifier un programme de subvention de produits écologiques (ex: couches lavables, produits d'hygiène féminine, bidets, couvre plats réutilisables, etc.) - Produire une campagne d'ISÉ pour faire connaître les programmes - Faire un suivi pour bien évaluer la réussite du programme	•			2024	7	243 820 $	34 831 $
	2	Encourager les citoyens à entamer une transition vers le zéro déchet	- Diffuser une boîte à outils zéro déchet - Faire connaître le circuit local zéro déchet - Organiser des conférences et des évènements artisanaux concernant le zéro déchet, etc.	•	•		2025	6	45 946 $	7 658 $
	3	Favoriser le développement de points de dépôt pour le réemploi des objets en bon état et en faire la promotion	- Installer un conteneur à réemploi à l'écocentre régional (apport volontaire et mise à disposition des objets reçus) - Envoyer les objets non récupérés par les usagers dans les filières de récupération appropriées - Sensibiliser les usagers de l'écocentre régional, aux écocentres satellites et aux autres lieux de dépôt de réemploi à la MRC	•			2026	5	109 575 $	21 915 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	4	Mettre en place des ateliers et des conférences ayant pour thème la réparation	-Organiser des ateliers de réparation et de confection dans les écoles secondaires de la région -Organiser des conférences et des ateliers de réparation pour les citoyens -Insérer des ateliers de réparation à des événements déjà existants et mettre à profit la patrouille verte -Développer une banque de noms avec des fournisseurs ou professionnels locaux qui peuvent faire de la réparation et vers qui la population peut se tourner	●			2024	7	64 254 $	9 179 $
B - Améliorer la qualité et la quantité des matières valorisables récupérées par les citoyens et les ICI	5	Sensibiliser les citoyens sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion	- Poursuivre le plan de communication du Mouvement j'y participe! Afin de sensibiliser à la hiérarchie des 3RV-E (ex: réemploi des encombrants) - Promouvoir le bon tri à la source des différents types de matières résiduelles auprès de la population, notamment des RDD, en diffusant des outils d'ISÉ à la population	●			2024	7	223 580 $	31 940 $
	6	Former une patrouille verte, en collaboration avec ÉEQ, pour sensibiliser au bon tri à la source des matières résiduelles	- Embaucher et former les membres de la patrouille verte- Informer la population au sujet des objectifs et des activités de la patrouille verte- - - - Assurer une présence de la patrouille verte lors des journées de collecte, des évènements publics, des camps de jour et dans les écoles- - - - Sensibiliser les citoyens ou les ICI qui en ont besoin à l'aide de rencontres, d'affichettes et d'aide-mémoires- Inspecter les bacs des résidences isolées	●	●	●	2025	6	300 000 $	50 000 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	7	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des écoles ainsi que des camps de jour	- Organiser des activités de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires et des camps de jour - Organiser des concours entre les écoles pour la bonne gestion des matières résiduelles - Organiser pour les écoles et le public des journées de «portes ouvertes» chez nos partenaires comme Récup-Estrie, Valoris et Englobe - Développer des activités de sensibilisation comme la recherche de bénévole pour la FEVE ou la présentation d'artistes créant des oeuvres à partir de matières résiduelles («junk art»)	●	●	●	2026	5	298 339 $	59 668 $
	8	Développer une banque d'articles de sensibilisation sur des sujets reliés à la gestion des matières résiduelles sur le site du Mouvement j'y participe	- Rédiger des articles de sensibilisation à publier dans les journaux locaux, sur le site Internet de la MRC et/ou sur le site Internet du Mouvement j'y participe! - Rassembler l'ensemble des articles produit sur le site du Mouvement j'y participe!	●	●		2024	7	102 487 $	14 641 $
C - Favoriser la concertation régionale pour maximiser l'application des 3RV et ainsi trouver des solutions technologiques et sociales pour arriver à l'enfouissement zéro	9	Impliquer les organisateurs communautaires pour améliorer le tri à la source des matières résiduelles	- Inclure du contenu de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants, en concertation avec le CLD Haut-Saint-François (ex: journée d'accueil des nouveaux arrivants, programme de jumelage, trousse d'accueil, classes d'accueil, etc.) - Fournir à Moisson Haut-Saint-François du contenu de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR (ex: dépliant) lors de la distribution des paniers de nourriture - Collaborer avec Place aux jeunes pour offrir des outils sur la GMR aux nouveaux arrivants - Partager l'ensemble de ces outils aux municipalités du Haut-Saint-François	●	●		2024	7	51 812 $	7 402 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	10	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur le territoire de la MRC par les différentes régies et organismes de gestion désignés (OGD) de produits couverts par une REP	- Faire connaître les points de dépôts de produits de la REP (produits électroniques, peinture, etc.) et les collectes - Promouvoir les journées portes ouvertes sur le site internet de la MRC (Valoris, Englobe, Récup Estrie, centre de tri de résidus de CRD) - Promouvoir les nouveautés et les réalisations des différentes régies et entreprises (Valoris, Englobe et Récup Estrie) - Rencontrer les OGD pour arrimer les plans de communication	●	●	●	2024	7	23 504 $	3 358 $
D - Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon les 3RV au sein des organismes municipaux	**11**	Adopter un guide des bonnes pratiques d'acquisition et d'approvisionnement responsable	- Élaborer une politique d'achats responsables- Adopter la politique d'achats responsables au Conseil- Informer les employés municipaux pour faciliter la mise en œuvre de la politique d'achats responsables- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique d'achats responsables et mise à jour au besoin		●	●	2025	6	30 147 $	5 025 $
	12	Offrir des bacs de recyclage et de matières organiques dans les aires publiques municipales et bonifier les équipements existants, s'il y a lieu en collaboration avec ÉEQ	- Évaluer les besoins en GMR dans les aires publiques municipales et procéder à l'ajout des bacs (matières recyclables et matières organiques) - Évaluer s'il y a des améliorations possibles au niveau de l'aménagement ou de la logistique - Réaliser des caractérisations des matières recueillies afin d'évaluer l'efficacité du tri	●	●		2027	3	75 221 $	25 074 $
	13	Obtenir et maintenir une attestation ICI on recycle +	- Soumettre une demande pour inscrire la MRC au programme de reconnaissance ICI on Recycle + - Suivre le plan de mise en œuvre (plan d'action) - Attester du respect et de la réussite des mesures mises en œuvre - Renouveler l'attestation - Encourager les municipalités à entreprendre des démarches de certification		●		2024	7	10 073 $	1 439 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	14	Favoriser l'application des 3RV lors des évènements publics	- En amont des évènements, proposer un accompagnement et des outils aux organisateurs pour améliorer le tri des matières résiduelles - Assurer une présence lors des évènements publics pour sensibiliser les participants et les organisateurs à une saine GMR - Préparer des trousses d'événements écoresponsables avec l'aide de la FEVE - Analyser la possibilité d'offrir des subventions ou des prêts de matériel lors d'événements pour les aider à être plus écoresponsables	•	•		2024	7	74 540 $	10 649 $
			Sous total - Orientation 1						**1 653 300 $**	
Orientation 2 : Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire										
Valoriser 70% des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI et 100% des boues municipales d'ici 2030										
A - Assurer le traitement des matières organiques récupérées selon les 3RV	15	Appuyer et faire la promotion des initiatives locales, régionales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire	- Consulter les organismes communautaires et les municipalités et leur apporter du soutien pour instaurer et maintenir des projets en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire (frigo partage, cuisine collective, etc.) - Diffuser les campagnes de sensibilisation régionales, provinciales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire - Organiser des événements thématiques pour les citoyens et élèves des écoles primaires et secondaires (ex: défi, conférences, ateliers, etc.)	•	•		2024	7	211 470 $	30 210 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	16	Sensibiliser les citoyens et les ICI sur les pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et de l'entretien écologique des pelouses	- Produire et partager du contenu d'ISÉ en lien avec l'herbicyclage, le feuillicyclage et l'entretien écologique des pelouses- Diffuser l'information auprès des entreprises d'aménagement paysager et d'entretien de pelouses- Intégrer la sensibilisation aux activités d'herbicyclage et de feuillicyclage aux activités de la patrouille verte	●	●		2024	7	9 589 $	1 370 $
	17	Augmenter la valorisation des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI de façon à en recycler 60% d'ici 2028 et 70% d'ici 2030	- Inciter les municipalités à limiter le nombre de collectes de déchets - Offrir gratuitement ou à faible coût des bacs bleus ou des bacs bruns aux secteurs résidentiels et aux ICI, selon les besoins - Assurer la gestion des matières organiques sur l'ensemble du territoire - Étudier la faisabilité d'implanter le tri mécano-biologique (TMB) en guise de complément au tri et conditionnement des matières recyclables ainsi qu'au compostage des matières organiques	●	●		2027	4	32 686 $	8 172 $
	18	Poursuivre le programme de gestion régionale des mesures et des vidanges des installations septiques et s'assurer que les boues de stations d'épuration des municipalités soient recyclées à 100 %	- Réaliser le programme de mesure des fosses septiques et leur vidange pour les treize municipalités participant au programme régional de la MRC et poursuivre le programme de vidange de Cookshire-Eaton - Sensibiliser les propriétaires d'installations septiques à un bon entretien de leurs fosses - Évaluer la possibilité d'inclure dans les appels d'offre le traitement des boues de stations d'épuration pour générer de l'économie d'échelle - Sélectionner des fournisseurs assurant le recyclage des boues de fosses septiques ou des boues de stations d'épuration	●			2024	7	800 000 $	114 286 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	19	Développer une certification maison sous le sigle du *Mouvement j'y participe!* pour promouvoir les restaurateurs ayant des pratiques écoresponsables	- Établir des critères de certification - Rédiger un document de présentation et un guide d'accompagnement pour les restaurateurs souhaitant obtenir la certification - Diffuser l'information sur la nouvelle certification et contacter les ICI pour les encourager à postuler		•		2025	6	10 835 $	1 806 $
								Sous total - Orientation 2	**1 064 580 $**	
Orientation 3 : Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles par les citoyens, dans les ICI et dans le secteur des CRD										
Offrir de l'accompagnement aux ICI et inciter les citoyens et les ICI à recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2031										
A - Fournir des outils aux ICI afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles	20	Mettre en œuvre un programme d'accompagnement de réduction des produits à usage unique et des matières putrescibles envoyées à l'enfouissement par le secteur de la restauration, des épiceries et des dépanneurs	- Entrer en contact avec les restaurateurs, épiceries et dépanneurs pour déterminer leurs besoins en accompagnement - Accompagner les restaurateurs, les épiceries et les dépanneurs dans le remplacement de la styromousse par de la vaisselle compostable et dans l'implantation de la collecte des MRO - Produire et publier un bilan concernant le programme d'accompagnement de réduction des produits à usage unique pour le secteur de la restauration		•		2025	6	66 259 $	9 466 $
	21	Accompagner toutes les municipalités de la MRC, les restaurateurs et les établissements scolaires dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	-Accompagner les municipalités souhaitant implanter un service de collecte porte-à-porte des matières organiques et celles l'ayant déjà implanté pour améliorer leur performance- Accompagner les établissements scolaires et les CPE dans l'implantation d'une collecte des matières organiques	•	•		2024	7	49 247 $	7 035 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	22	Diffuser des outils pour aider les ICI à mieux gérer leurs matières résiduelles	-Partager des outils adaptés aux ICI pour les aider à améliorer leur GMR (guide d'achats écoresponsables, aide-mémoire pour le tri à la source, etc.) - Évaluer la possibilité d'embaucher une firme externe offrant un service d'accompagnement des ICI		•		2025	6	300 000 $	50 000 $
B - Stimuler la performance GMR des ICI et des générateurs de CRD (citoyens et ICI)	23	Collaborer avec agriRÉCUP pour la collecte des produits agricoles (ex.: plastiques agricoles, cordes, etc.) afin de poursuivre et élargir les programmes de récupération sous la nouvelle REP	- Collaborer avec l'OGD responsable de gérer la collecte des produits agricoles- Développer des services supplémentaires pour la récupération du plastique agricole en collaboration avec l'OGD- Faire un suivi des matières récoltées annuellement		•		2025	7	11 972 $	1 710 $
	24	Créer des incitatifs à la bonne gestion des résidus de CRD	- Diffuser, lors de l'émission d'un permis de construction, dans les quincailleries et les autres lieux de vente de matériaux de construction, un outil de sensibilisation à la bonne gestion des résidus de CRD - Intégrer, dans les appels d'offres de la MRC, des municipalités et des institutions, des exigences spécifiques concernant le recyclage des résidus de CRD - Intégrer des critères de récupération et de valorisation des résidus de CRD dans les permis de bâtir octroyés - Évaluer la possibilité d'adopter un règlement obligeant les entrepreneurs à faire le tri de leurs résidus de CRD en utilisant les services de Valoris	•	•	•	2024	7	70 000 $	10 000 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
C- Responsabiliser les ICI face aux produits à usage unique	**25**	Mettre en oeuvre une stratégie de réduction des produits à usage unique	- Identifier les articles à usage unique dont l'utilisation serait réduite ainsi que des alternatives durables - Déterminer les besoins en accompagnement des ICI pour les inciter à bannir certains produits à usage unique - Produire et mener une campagne d'ISÉ à l'intention des ICI - Bannir l'usage des sacs et des pailles en plastique à usage unique par règlement	•	•		2025	6	31 095 $	5 183 $
								Sous total - Orientation 3	**528 600 $**	
Orientation 4 : Acquérir de l'information pour optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire										
Améliorer l'accessibilité aux installations en GMR et à l'information										
A - Évaluer les ressources, les équipements, les installations et les services présents sur le territoire afin qu'ils correspondent aux besoins des citoyens et des ICI	**26**	Optimiser les collectes des matières résiduelles afin de réduire les coûts, les distances parcourues et les émissions de GES dans un contexte de regroupement des services sous la modernisation de la collecte sélective	- Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place - Collaborer avec Éco Entreprises Québec à la transition vers la modernisation du système de collecte sélective (conclusion de contrats, devis de collecte et appels d'offres) - Étendre, s'il y a lieu, les regroupements aux contrats de collecte des bacs à déchets et des bacs bruns	•	•		2024	7	105 000 $	15 000 $
	27	Étudier la possibilité de se doter d'une ressource humaine permanente en économie circulaire au CLD du Haut-Saint-François	- Sonder l'intérêt et les besoins des ICI par rapport à l'embauche d'une personne ressource en économie circulaire au CLD du Haut-Saint-François et évaluer les coûts associés		•	•	2028	1	10 000 $	10 000 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	28	Utiliser et promouvoir les services innovateurs des acteurs clés du territoire en GMR	- Soutenir et faire connaître les services de Valoris - Faire la promotion des services de Récup-Estrie, de Concertaction Estrie, d'Englobe, de FEVE et de tout autre acteur clé en GMR sur le territoire de la MRC	●	●	●	2024	7	8 470 $	1 210 $
	29	Évaluer la possibilité d'utiliser l'écofiscalité comme incitatif à l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles pour les secteurs résidentiel et ICI	- Explorer la possibilité de tarifer les ménages et les ICI en fonction du nombre de levées du bac à déchets et du volume du conteneur à déchets	●	●	●	2026	2	20 000 $	10 000 $
B- Favoriser les services municipaux de récupération de proximité	30	Améliorer les services de l'écocentre régional	- Améliorer l'aménagement, l'accessibilité et les opérations - Récupérer de nouvelles matières (ex: matelas) - Renforcer l'affichage et la signalisation sur le site - Publiciser les règles d'accès et de fonctionnement et mettre en place des mesures d'ISÉ - Accepter certaines matières des petits ICI	●	●	●	2024	7	350 000 $	50 000 $
	31	Augmenter le nombre d'écocentres satellites disponibles sur le territoire du Haut-Saint-François	- Déterminer les secteurs optimaux pour un écocentre selon les noyaux de population - Sélectionner un modèle adapté au profil de la municipalité: écocentre satellite ou mobile - Établir des ententes intermunicipales afin de permettre aux citoyens d'accéder à l'écocentre d'une municipalité voisine - Déterminer les modalités de financement des écocentres satellites - Identifier les matières qui seront acceptées dans chaque écocentre	●	●	●	2026	5	200 000 $	40 000 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	32	Poursuivre l'organisation des écocentres mobiles dans les municipalités qui n'ont pas d'écocentre fixe et qui sont dans un vide de service par rapport aux autres écocentres	- Organiser au moins deux écocentres mobiles par année pour chaque municipalité qui le désire - Sensibiliser les citoyens avant et pendant la tenue des écocentres mobiles	•			2024	7	400 470 $	57 210 $
	33	Continuer les collectes ponctuelles de produits couverts par une REP (électroménagers, produits électroniques, peinture, etc.) dans les municipalités en collaboration avec l'OGD et effectuer un meilleur suivi des matières collectées	-Organiser des collectes ponctuelles de produits de REP dans les municipalités en collaboration avec les OGD (GoRecycle, Éco-Peinture, ARPE, etc.) - Assurer un suivi des quantités de produits récoltés	•			2024	7	120 000 $	17 143 $
	34	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus et DG municipaux	- Obtenir les données des différentes catégories de matières résiduelles - Produire un bilan annuel/rapport de suivi annuel du PGMR - Présenter le bilan annuel aux élus et DG municipaux et répondre aux questions	•	•	•	2024	7	15 672 $	2 239 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	SECTEURS D'INTERVENTION			PÉRIODE		BUDGET	
				Résidentiel	ICI	CRD	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	35	Utiliser le comité environnement pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et harmoniser le plus possible les règlements municipaux pour faciliter les interventions au niveau régional	- Organiser des rencontres du Comité Environnement portant sur les bonnes pratiques à partager- Proposer des modifications règlementaires sur la base des bonnes pratiques afin d'harmoniser les exigences à l'échelle régionale- Diffuser les réalisations du Comité Environnement dans les journaux locaux, les réseaux sociaux, etc.	•	•	•	2024	7	23 208 $	3 315 $
								Sous total - Orientation 4	**1 305 200 $**	
								TOTAL	**4 551 700 $**	

8 COÛTS ET ÉCHÉANCIERS

Les coûts de la mise en œuvre du plan d'action de la MRC seront défrayés par différentes sources de revenus que les municipalités reçoivent. Les redevances à l'élimination (Tableau 56) et la compensation de la collecte sélective (Tableau 57) sont les principales sources de revenus.

Fonctionnement actuel du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*

Dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*, un montant est attribué en fonction de la desserte du territoire en gestion des matières organiques. Selon la taille de la municipalité et le nombre d'unités d'occupation dans le périmètre d'urbanisation, la redistribution est calculée en fonction des critères suivants :

- Desservir au moins 70% des unités d'occupation de 5 logements et moins, incluant les résidences permanentes et secondaires, sur une période minimale de 26 semaines au 31 décembre de l'année précédente. Les critères varient en fonction de la catégorie de demandeur (petites, moyennes et grandes municipalités et MRC admissibles).
- Les composteurs domestiques doivent permettre le traitement des matières organiques résidentielles végétales.
- Les équipements de collecte porte-à-porte et d'apport volontaire doivent permettre le traitement des résidus verts et alimentaires, incluant ceux d'origine animale.
- Être exempte, au 31 décembre de l'année précédente, de réglementation interdisant l'épandage et le stockage de matières résiduelles fertilisantes (MRF) sur l'ensemble de la zone verte.

Afin d'inciter les municipalités à diminuer les quantités de matières organiques allant à l'enfouissement, le pourcentage attribué à l'enveloppe réservée pour la gestion des matières organiques augmente d'année en année. Depuis juillet 2023, le respect de ces critères est obligatoire pour avoir accès au Programme.

Comme 13 des 14 municipalités de la MRC du Haut-Saint-François avaient implanté la collecte des MRO de porte en porte en date du 30 juin 2023, elles seraient admissibles à la redistribution de la redevance. Il n'y a que la municipalité de Newport qui, selon le nombre d'unité d'occupation dans son périmètre d'urbanisation, devrait implanter le compostage domestique, l'apport volontaire des MRO ou leur collecte de porte en porte afin d'être admissible. Cette municipalité prévoit implanter la collecte de porte en porte dès 2024.

La source de ce financement, soit les redevances à l'élimination, ont été fixées à 30$/tonne en 2023 et une indexation annuelle de 2$/tonne est prévue subséquemment.

Le Tableau 56 comptabilise 248 635,25 $ que les municipalités ont reçu en 2021 par le *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. La redistribution de 2016 était de 183 012,36 $. Une augmentation importante des sommes allouées par le Programme est observée au cours des dernières années. Jusqu'en 2022, une partie de la redistribution de la redevance était calculée en fonction de la performance territoriale, c'est-à-dire le nombre de kg de déchets éliminés par habitant.

Tableau 56 : Redistribution mise en réserve de la redevance à l'élimination – année 2021

Municipalité	Redistribution 2021	Population	$ par habitant	Part de la subvention liée à la gestion des matières organiques (25%)	Montant /hab. subvention liée à la gestion des matières organiques	Part de la subvention liée à la performance territoriale (75%)	Montant /hab. subvention liée à la performance territoriale
Municipalité d'Ascot Corner	51 353,41 $	3 286	15,63$	12 838,35 $	3,91 $	38 515,06 $	11,72 $
Municipalité de Bury	*	1 159	*	**	**	*	*
Municipalité de Chartierville	2 432,85 $	294	8,28 $	**	**	2 432,85 $	8,28 $
Ville de Cookshire-Eaton	51 956,66 $	5 447	9,54 $	12 982, 17 $	2, 38 $	38 967, 50 $	7,15 $
Municipalité de Dudswell	25 201,23 $	1 822	13,83 $	6 300, 31 $	3,46 $	18 900, 92 $	10, 37 $
Ville d'East Angus	48 376,12 $	3 868	12,51 $	12 094, 03 $	3,13 $	36 282,09 $	9,38 $
Canton de Hampden	1 455,56 $	188	7,74 $	**	**	1 455,56 $	7,74 $
Municipalité de La Patrie	4 745,51 $	789	6,01 $	**	**	4 745,51 $	6,01 $
Canton de Lingwick	3 384,82 $	454	7,46 $	**	**	3 384, 82 $	7,46 $
Municipalité de Newport	6 910,43 $	747	9,25 $	**	**	6 910,43 $	9,25 $
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	9 189,71 $	670	13,72 $	2 297,43 $	3,43 $	6 892,28 $	10,29 $
Ville de Scotstown	*	498	*	**	**	*	*
Municipalité de Weedon	28 371,75 $	2 634	14,31 $	7 092,94$	2,69 $	21 278,81 $	8,08 $
Canton de Westbury	15 257,20 $	1 066	14,31 $	3 814,30 $	3,58 $	11 442,90 $	10,73 $
TOTAL	**248 635,25 $**	**22 922**	-	-	-	-	-

*La subvention n'a pas été versée parce que l'ensemble des conditions à remplir dans le cadre du Programme n'ont pas été respectées.

**Municipalité non admissible à l'enveloppe réservée à la gestion des matières organiques du Programme.

Subvention moyenne au Québec : 10,02 $ par habitant

Subvention la plus élevée parmi les 14 municipalités est de 15,63 $ par habitant

Subvention la moins élevée parmi les 14 municipalités est de 6,01 $ par habitant

Source : MELCCFP, 2022

Régime de compensation pour la collecte sélective municipale

Trois catégories de matières sont admissibles au régime de compensation pour la collecte sélective municipale, soit les contenants et emballages, les imprimés et les journaux. Le calcul de la performance prend en compte

les coûts et les tonnages déclarés par chaque organisme municipal qui a la compétence. Les coûts et les tonnages peuvent être influencés par la densité de la population, la distance des marchés/acheteurs, les revenus de ventes des matières, etc. Pour comparer la performance des organismes municipaux, six groupes, basés sur la population et la distance de Québec et de Montréal, sont formés. Le Tableau 57 présente les montants de la compensation de 2021 pour la collecte sélective que les municipalités ont reçu pour l'année 2020.

Tableau 57 : Synthèse des montants de compensation pour la collecte sélective – année 2020

Municipalité	Compensation 2021 (99,5%)	Population
Municipalité de Bury	40 758 $	1 159
Municipalité de Chartierville	17 407 $	294
Ville de Cookshire-Eaton	84 342 $	5 447
Ville d'East Angus	88 385 $	3 868
Canton de Hampden	8 047 $	188
Municipalité de La Patrie	26 825 $	789
Canton de Lingwick	17 212 $	454
Municipalité de Newport	23 818 $	747
Municipalité de Saint-Isidore-de-Clifton	22 381 $	670
Ville de Scotstown	15 677 $	498
Municipalité d'Ascot Corner	631 138 $*	-
Municipalité de Dudswell		
Municipalité de Weedon		
Canton de Westbury		
TOTAL		

*Compensation totale reçue pour la Régie des Hameaux (Ham-Sud, Saint-Adrien, Wotton, Saint-Camille, Saint-Georges-de-Windsor, Ascot Corner, Westbury, Weedon et Dudswell)
Source : MELCCFP, 2021

Modernisation de la collecte sélective

Le régime actuel de compensation disparaîtra progressivement d'ici le 31 décembre 2024 puisqu'il sera remplacé par le système modernisé de collecte sélective dès 2025. La modernisation du régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables s'appuie sur la REP. Le nouveau régime de compensation obligera les producteurs qui mettent en marché des emballages, des contenants, des imprimés et des journaux de tous genres à assumer la majeure partie des coûts de la collecte sélective des matières recyclables. Les municipalités seront donc indemnisées pour les coûts qu'elles assument pour récupérer et valoriser les matières recyclables. Désormais, ce sont les entreprises qui mettent sur le marché les produits visés qui seront responsables d'élaborer, de mettre en œuvre et de financer le système modernisé de collecte sélective (MELCCFP, s. d. et RECYC-QUÉBEC, 2021).

Auparavant, les entreprises qui mettaient en marché les produits visés n'avaient qu'une responsabilité financière et n'étaient pas responsables d'optimiser la chaîne de valeur et améliorer les pratiques. L'OGD ÉEQ

représentera les entreprises et sera responsable d'encadrer et de soutenir la gestion des produits visés à travers le Québec, de la récupération jusqu'au recyclage. Dès 2023, l'OGD devra entreprendre des démarches pour conclure des ententes avec les organismes municipaux. Cependant, les organismes municipaux demeureront responsables de la collecte du transport des matières recyclables. L'OGD sera responsable de conclure les contrats de tri et de conditionnement des matières et en assumera les coûts. La modernisation de la collecte sélective permettra également de passer à un modèle de compensation des coûts admissibles vers un modèle de remboursement des dépenses pour services rendus, sans décalage dans le temps (MELCCFP, s. d. et RECYC-QUÉBEC, 2021).

Le présente les revenus anticipés en gestion des matières résiduelles par la MRC et les municipalités compte tenu des montants obtenus de ces programmes en 2022. Une indexation annuelle estimée à 2% est prise en compte. En outre, à compter de 2025, il n'y aura plus de revenus associés au remboursement des frais de tri et de conditionnement des matières recyclables en vertu de la modernisation du système de collecte sélective. En effet, c'est l'OGD qui assumera directement les coûts de tri et de conditionnement. Comme il n'est pas possible de distinguer ces coûts pour les municipalités de la MRC du Haut-Saint-François, la proportion des coûts de tri et de conditionnement est estimée à 20% du total. En ce qui concerne les coûts de collecte et de transport des matières recyclables, les municipalités continueront d'obtenir leur remboursement.

Tableau 58 : Revenus anticipés pendant la période d'application du PGMR

REVENUS	Montant de référence	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
Redistribution des redevances (2022)	268 264 $	279 101 $	284 683 $	290 377 $	296 185 $	302 108 $	308 150 $	314 314 $	**2 074 900 $**
Compensation ou remboursement des coûts de collecte sélective (2021)	868 375 $	921 527 $	759 266 $	774 451 $	789 940 $	805 739 $	821 854 $	838 291 $	**5 711 100 $**
TOTAL	1 136 639 $	1 200 628 $	1 043 949 $	1 064 828 $	1 086 125 $	1 107 847 $	1 130 004 $	1 152 604 $	**7 786 000 $**

Autres programmes de subventions

Certains programmes d'aide financière peuvent être accordés pour des projets spécifiques, comme ceux de RECYC-QUÉBEC, de la Fédération canadienne des municipalités et le Fonds municipal vert. Il peut s'agir, par exemple, du programme d'optimisation des écocentre ou d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC). Pour l'instant, ces revenus potentiels sont difficiles à estimer.

Comparaison des coûts du PGMR et des revenus

L'ensemble des mesures du plan d'action pourraient être réalisée à un cout estimé à 4,6 M $. Cela revient à environ 660 000 $ annuellement, ou 28 $ par habitant.

Environ la moitié de ces coûts seraient internes, c'est-à-dire que cela correspond à des frais de rémunération du personnel et d'équipement assumés par la MRC et les municipalités. En revanche, un montant d'environ 2,3 M $ représente des coûts externes, donc des déboursés additionnels. Parmi ceux-ci, il faut noter plusieurs coûts, comme les frais de gestion des boues de stations d'épuration et des boues des fosses septiques, qui sont déjà assumés par la MRC ou les municipalités. Ainsi, la redistribution de la redevance anticipée durant la période 2024-2031, soit environ 2 M $, permettrait de couvrir les nouveaux coûts associés à la mise en œuvre des mesures du plan d'action du PGMR.

9 SURVEILLANCE ET SUIVI

Grâce aux cibles et aux indicateurs précis fixés pour chacune des mesures comme présenté dans leurs fiches détaillées, il sera possible de vérifier l'évolution de la mise en œuvre de chaque mesure en produisant annuellement un rapport de suivi adressé au conseil de la MRC. Par ailleurs, le rapport annuel de suivi du PGMR identifiera les ajustements nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés pour mettre l'échéancier à jour, ajuster les budgets au besoin et cibler les problématiques. Comme le prévoit la mesure 34 du plan d'action de ce PGMR, un bilan de la GMR sera présenté au conseil de la MRC ainsi qu'aux directeurs généraux à chaque année. Dans le cadre de ce bilan, MRC suivra l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur son territoire en obtenant les quantités de matières récupérées, éliminées et générées pour chacune des catégories de matières résiduelles. Cela permettra de partager les résultats avec les élus municipaux et de répondre à leurs questions. De plus, la MRC compte diffuser les résultats de l'avancement des actions du PGMR au cours de sa période de mise en œuvre, à mi-parcours et à la fin du parcours. Ce bilan de mi-parcours et de fin de parcours du PGMR sera accessible au public via le site Internet de la MRC.

CONCLUSION

Le PGMR 2024-2031 constitue un important outil de planification pour la MRC du Haut-Saint-François afin d'améliorer de façon continue la gestion des matières résiduelles, dans le but de n'enfouir qu'un seul déchet, le résidu ultime. L'inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire a permis de cerner l'état actuel de la gestion des matières résiduelles et d'évaluer son évolution au fil des ans. Les mesures proposées dans le plan d'action 2024-2031 sont basées sur cet inventaire et visent à atteindre les cibles gouvernementales de réduction de l'élimination et de récupération. Les mesures du PGMR visent prioritairement le bon tri à la source et la hiérarchie des 3RV-E, dans le but d'accentuer la réduction à la source et le réemploi au cours des prochaines années. Un budget d'environ 2,8 M $ est estimé pour réaliser la mise en œuvre des mesures sur la période de sept ans. Il prévoit notamment l'amélioration de la sensibilisation auprès du secteur résidentiel, du secteur des ICI et du secteur de la CRD.

10 RÉFÉRENCES

Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE). (s. d.). Qui nous sommes. https://arpe.ca/qui-nous-sommes

Association québécoise zéro déchet. (s. d.). Le zéro déchet, c'est quoi ? https://www.aqzd.ca/le-zero-dechet-cest-quoi/

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). (2022). Rapport 364 L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes. *Rapport d'enquête et d'audiences publiques*. 696 pages.

Centre d'excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR). (s. d.). Fondement. http://cevmr-cewr.com/accueil/fondements/

RECYC-QUÉBEC. (2022). *Outil d'inventaire des PGMR – version 2022*. Calculateur informatique.

RECYC-QUÉBEC. (2022). *Quantités de pneus récupérés par territoire 2012-2021*. Calculateur informatique.

RECYC-QUÉBEC. (2022). *Outil d'estimation des quantités de contenants consignés 2019-2021*. Calculateur informatique.

Éco Entreprise Québec. (s. d.). Mission et valeur de ÉEQ. https://www.eeq.ca/a-propos-de-eeq/

Englobe. (2022). Communications personnelles.

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). (s d.). L'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ). https://fcqged.org/fiche-dinformation-information-sensibilisation-education/

Grand dictionnaire terminologique (GDT). (s. d.) Principe des 3RV-E. https://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=26503191

Grand dictionnaire terminologique (GDT). (2008). Technologies de l'information et de la communication. https://vitrinelinguistique.oqlf.gouv.qc.ca/fiche-gdt/fiche/8349341/technologies-de-linformation-et-de-la-communication

Le Conseil national zéro déchet. (s. d.). Le gaspillage alimentaire à la maison. https://lovefoodhatewaste.ca/fr/a-propos/le-gaspillage-alimentaire-au-canada/

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (2022). Décret de population. https://www.mamh.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). (s. d.). MRC. https://www.mamh.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/mrc/

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (s. d.). À propos du développement durable. https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Données de 2020 déclarées à RECYC-QUÉBEC par les organismes municipaux dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables – Compensation 2021. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/rcsm-donnees-compensation-2021-complet.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s. d.). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2016. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2016-MRC.pdf

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s. d.). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2017.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s. d.). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2018.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s. d.). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2019.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (s. d.). Élimination par catégorie de matières résiduelles au Québec par MRC, territoire équivalent et communauté métropolitaine – Année 2020.

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). (2021). Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2019 et leur évolution depuis 1990. https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2019/inventaire1990-2019.pdf

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (s. d.) Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/pgmr/

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2020). Plan d'action 2019-2024 de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2020). Stratégie de valorisation de la matière organique.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2021-2024. https://menv.gouv.qc.ca/matieres/redevances/cadre-normatif-programme-redistribution.pdf

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2022). Redistribution de 2021 et bilan des subventions par région depuis le début du Programme. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/index.htm

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (s. d.). Régime de compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/regime-compensation/

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2021). Subventions pour 2021 Région 05 – Estrie. https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/redevances/octroi/subventions/subvention05.pdf

MRC Le Haut-Saint-François. (2017). Rôle et mandat. http://mrchsf.com/mrc-role-mandat.html

Récup Estrie. (2003-2022). Rapports mensuels de pesées des matières recyclables.

RECYC-QUÉBEC. (2022). Révision des plans de gestion des matières résiduelles : Guide d'accompagnement à l'intention des organismes municipaux – Version 3

RECYC-QUÉBEC. (s. d.). Avantages de la responsabilité élargie des producteurs pour les municipalités. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/mieux-gerer/avantages-responsabilite-elargie-producteurs/

RECYC-QUÉBEC. (2010). Les résidus domestiques dangereux. *Fiche informative*. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-rdd.pdf

RECYC-QUÉBEC. (2021). Portrait des comportements et des attitudes des citoyens québécois à l'égard des 3RV (2e édition). https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-portrait-comportements-citoyens2021.pdf

RECYC-QUÉBEC. (2019). Réduction à la source. *Fiche informative*. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/Fiche-info-reduction.pdf

RECYC-QUÉBEC. (2021). Système modernisé de collecte sélective au Québec. Différences prévues par rapport au régime actuel. https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/modernisation-collsel-differences-systeme-actuel.pdf

Revenu Québec. (s. d.). Organisme sans but lucratif. https://www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/cycle-de-vie/demarrer-une-entreprise/incidence-du-choix-de-la-forme-juridique-dune-entreprise-sur-ses-obligations-fiscales/organisme-de-services-publics/organisme-sans-but-lucratif/

Statistique Canada (2012). Le Haut-Saint-François, Québec. *Profil du recensement*. Recensement de 2011, Ottawa. Diffusé le 24 octobre 2012.

Statistique Canada (2016). Le Haut-Saint-François, Québec. *Profil du recensement*. Recensement de 2011, Ottawa. Diffusé le 8 février 2017.

Statistique Canada (2021). Le Haut-Saint-François, Québec. *Profil du recensement*. Recensement de 2011, Ottawa. Diffusé le 9 février 2022.

Société de gestion des huiles usagées (SOGHU). (s. d.). Mission. https://soghu.com/fr/a-propos#qui-sommes-nous

Sommaires du rôle d'évaluation foncière de la MRC du Haut-Saint-François pour l'exercice financier (2021). MRC du Haut-Saint-François.

Valoris. (2021). Rapport détaillé des transactions de 2021 pour le tonnage commercial.

Valoris. (2021). Rapport détaillé des transactions de 2021 pour le tonnage CRD.

Valoris. (2010-2022). Rapports mensuels de pesées de l'enfouissement annuel sous forme de tableau.

Valoris. (2008-2022). Rapports mensuels de pesées des matières organiques sous forme de tableau.

Bouchard, D. (2022). Communications personnelles (Englobe).

ANNEXE 1

ENTREPRISES ET ORGANISMES ŒUVRANT EN GMR ET SITUÉS À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE DE LA MRC (2022)

Organisme / entreprise	Lieu	Type d'entreprise / organisme	Secteur d'activité et description	Matières visées	Clientèles visées
Matières recyclables					
Récup Estrie	Sherbrooke	Régie	Tri des matières recyclables	Matières résiduelles recyclables	Résidentiel municipalités membres et ICI
Les papiers Grimmard inc.	Windsor	Privée	Récupération	Matières résiduelles recyclables	ICI
Gestion Michel Couture	Stoke	Privée	Collecte et transport	Matières résiduelles recyclables	Résidences et ICI du territoire
Domtar	Windsor	Privée	Récupération	Papiers et cartons	ICI
Résidus de CRD					
Broyage Mobile de l'Estrie	Sherbrooke	Privée	Récupération	Branches, résidus de scieries, bois de centre de tri et d'écocentre et CRD	CRD, Écocentre, ICI
GFL - Matrec	Drummondville	Privée	Centre de tri	Résidus de CRD	ICI
Domtar	Windsor	Privée	Valorisation énergétique	Bois de résidus de CRD	Résidences et ICI
Métaux					
Magotteaux ltée	Magog	Privée	Récupération	Métaux	ICI
Achat fer et métaux 139 inc.	Wickham	Privée	Collecte et recyclage	Métaux ferreux et non-ferreux	ICI
AIM Recyclage	Sherbrooke	Privée	Recyclage	Métaux	ICI

Organisme / entreprise	Lieu	Type d'entreprise / organisme	Secteur d'activité et description	Matières visées	Clientèles visées
	Lac-Mégantic				
Boues					
Ville de Val-des-Sources	Val-des-Sources	Public	Traitement et valorisation	Boues de fosses septiques	Résidentiel, ICI
Gaudreau environnement	Victoriaville	Privée	Collecte et transport	Boues	Résidences isolées du territoire
Normand Brassard inc.	St-Georges-de-Windsor	Privée	Collecte et transport	Boues de fosses septiques	Résidences isolées du territoire
Textiles					
Récupex	Sherbrooke	Parapublic	Collecte et transport, valorisation	Textiles	Résidences du territoire
Plastiques					
Plastimum	Sherbrooke	Privée	Récupération	Plastiques	Résidentiel municipalités et ICI
Écofib	Drummondville	Privée	Récupération	Plastiques	Résidentiel municipalités et ICI
360 Polymères	Victoriaville	Privée	Conditionnement et recyclage	Plastiques	ICI
Krown CORP inc.	Victoriaville	Privée	Conditionnement et recyclage	Plastiques	ICI
Services de consultation Sinclair	Drummondville	Privée	Conditionnement et recyclage	Plastiques	ICI
Soprema	Drummondville	Privée	Conditionnement et recyclage	Polystyrène	ICI
Agri Récup (Synagri Lennoxville)	Sherbrooke	Parapublic	Récupération	Plastiques agricoles	ICI
Soléco Énergie	Thetford Mines	Privée	Valorisation énergétique	Résidus de plastique	ICI

Organisme / entreprise	Lieu	Type d'entreprise / organisme	Secteur d'activité et description	Matières visées	Clientèles visées
RDD					
Beauclair Environnement	Sherbrooke	Privée	Collecte et transport	RDD	Résidences et ICI
Vacuum Drummond	Drummondville	Privée	Collecte et transport	Matières dangereuses	Résidentiels et ICI
Laurentide re/sources	Victoriaville	Privée	Collecte et transport, récupération et valorisation	Peintures et RDD	Écocentre et points de dépôts municipaux
Appareils réfrigérants et ménagers					
Défi Polytek	Sherbrooke, Magog et Coaticook	Privée	Valorisation	Appareils réfrigérants et ménagers	Résidences et ICI
Plusieurs matières					
Environek	Lac-Mégantic	Privée	Recyclage	Tubulures d'érablières et autres plastiques, électroménagers, matériel informatique et électronique	ICI
Conteneurs Coaticook 2010	Coaticook	Privée	Collecte et transport	RDD, résidus de CRD et métaux	Résidences et ICI
Services sanitaires Denis Fortier	Thetford Mines	Privée	Collecte et transport	Matières résiduelles et recyclables	Résidences et ICI du territoire
Sani Estrie	Sherbrooke	Privée	Collecte et transport	Matières résiduelles et recyclables	Résidences et ICI du territoire
Go Zero	Magog	Privée	Recyclage	Masques de procédure, visières,	ICI

Organisme / entreprise	Lieu	Type d'entreprise / organisme	Secteur d'activité et description	Matières visées	Clientèles visées
				lunettes, gants, couvre-cheveux, etc.	
Services Matrec	Drummondville	Privée	Collecte et transport	Déchets, matières recyclables et organiques, résidus de CRD	Résidentiels et ICI
Transport Francis Blanchard	Saint-Germain-de-Grantham et Drummondville	Privée	Collecte, transport et centre de tri CRD	Déchets, matières recyclables, résidus de CRD	Résidentiels et ICI
Waste Management	Drummondville	Privée	Collecte et transport, gestion d'un LET	Déchets, matières recyclables et résidus de CRD	Résidentiels et ICI

ANNEXE 2

PLAN D'ACTION 2024-2031 DU PGMR DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
Orientation 1 : Réduire les quantités de matières enfouies en priorisant la hiérarchie 3RV																				
Diminuer la quantité de matières éliminées à 300 kg par habitant d'ici 2031																				
A - Encourager l'utilisation des filières de réduction à la source et de réemploi (Poursuivre et bonifier les initiatives de réemploi sur le territoire/Encourager le déploiement de l'économie circulaire sur le territoire)	**1**	Mettre en œuvre un programme de réduction à la source	- Adopter ou bonifier un programme de subvention de produits écologiques (ex: couches lavables, produits d'hygiène féminine, bidets, couvre plats réutilisables, etc.) Produire une campagne d'ISÉ pour faire connaître les programmes Faire un suivi pour bien évaluer la réussite du programme	Nombre de nouveaux programmes Nombre de programmes bonifiés Nombre de municipalités ayant réalisé des campagnes d'ISÉ Bilan du programme	•			•	•					•	◊		2024	7	243 820 $	34 831 $
	2	Encourager les citoyens à entamer une transition vers le zéro déchet	- Diffuser une boîte à outils zéro déchet Faire connaître le circuit local zéro déchet - Organiser des conférences et des évènements artisanaux concernant le zéro déchet, etc.	Nombre d'activités/outils réalisés	•	•		•	•					◊	•		2025	6	45 946 $	7 658 $
	3	Favoriser le développement de points de dépôt pour le réemploi des objets en bon état et en faire la promotion	- Installer un conteneur à réemploi à l'écocentre régional (apport volontaire et mise à disposition des objets reçus) - Envoyer les objets non récupérés par les usagers dans les filières de récupération appropriées - Sensibiliser les usagers de l'écocentre régional, aux écocentres satellites et aux autres lieux de dépôt de réemploi à la MRC	Nombre d'objets déposés et récupérés dans le conteneur à réemploi Nombre d'objets redistribués à des fins de réemploi Diffusion d'une liste d'objets et leur lieu de dépôt pour le réemploi Quantités d'objets en provenance du conteneur de réemploi envoyés vers chaque filière de récupération	•			•	•	•				◊	•		2026	5	109 575 $	21 915 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	4	Mettre en place des ateliers et des conférences ayant pour thème la réparation	- Organiser des ateliers de réparation et de confection dans les écoles secondaires de la région - Organiser des conférences et des ateliers de réparation pour les citoyens - Insérer des ateliers de réparation à des événements déjà existants et mettre à profit la patrouille verte - Développer une banque de noms avec des fournisseurs ou professionnels locaux qui peuvent faire de la réparation et vers qui la population peut se tourner	Nombre d'ateliers de réparation organisés Nombre d'articles réparés Nombre de réparateurs participants Diffusion de la liste des réparateurs	•			•	•	•	•			◊		•	2024	7	64 254 $	9 179 $
B - Améliorer la qualité et la quantité des matières valorisables récupérées par les citoyens et les ICI	5	Sensibiliser les citoyens sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion	- Poursuivre le plan de communication du Mouvement j'y participe! Afin de sensibiliser à la hiérarchie des 3RV-E (ex: réemploi des encombrants) - Promouvoir le bon tri à la source des différents types de matières résiduelles auprès de la population, notamment des RDD, en diffusant des outils d'ISÉ à la population	Mise en œuvre du plan de communication du Mouvement j'y participe ! Nombre d'outils d'ISÉ produits ou partagés Nombre de visites sur le site Internet du *Mouvement j'y participe*	•			•	•					◊	•		2024	7	223 580 $	31 940 $
	6	Former une patrouille verte, en collaboration avec ÉEQ, pour sensibiliser au bon tri à la source des matières résiduelles	- Embaucher et former les membres de la patrouille verte - Informer la population au sujet des objectifs et des activités de la patrouille verte - Assurer une présence de la patrouille verte lors des journées de collecte, des évènements publics, des camps de jour et dans les écoles - Sensibiliser les citoyens ou les ICI qui en ont besoin à l'aide de rencontres, d'affichettes et d'aide-mémoires - Inspecter les bacs des résidences isolées	Création de la patrouille verte Nombre de publications (journaux locaux, réseaux sociaux) informant de l'arrivée de la patrouille verte Nombre d'interventions auprès de citoyens et des ICI Nombre de présences lors des événements Nombre de rondes d'inspection des bacs et des conteneurs de citoyens et d'ICI	•	•	•	•	•	•	•	•	•	◊	•	•	2025	7	300 000 $	50 000 $
	7	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières	- Organiser des activités de sensibilisation dans les écoles primaires et secondaires et des camps de jour	Nombre d'activités de sensibilisation (écoles primaires et secondaires) Nombre d'activités de sensibilisation	•	•	•	•	•					◊	•	•	2026	5	298 339 $	59 668 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des écoles ainsi que des camps de jour	- Organiser des concours entre les écoles pour la bonne gestion des matières résiduelles - Organiser pour les écoles et le public des journées de «portes ouvertes» chez nos partenaires comme Récup-Estrie, Valoris et Englobe - Développer des activités de sensibilisation comme la recherche de bénévole pour la FEVE ou la présentation d'artistes créant des oeuvres à partir de matières résiduelles («junk art»)	(camps de jour) Nombre d'écoles participantes à chaque édition des concours Nombre de journées portes-ouvertes organisées Nombre de bénévoles recrutés, de présentations d'artistes ou autres activités de sensibilisation réalisées																	
	8	Développer une banque d'articles de sensibilisation sur des sujets reliés à la gestion des matières résiduelles sur le site du Mouvement j'y participe	- Rédiger des articles de sensibilisation à publier dans les journaux locaux, sur le site Internet de la MRC et/ou sur le site Internet du Mouvement j'y participe! - Rassembler l'ensemble des articles produit sur le site du Mouvement j'y participe!	Nombre d'articles publiés (journaux locaux) Nombre d'articles publiés (Site internet) Nombre d'articles publiés (réseaux sociaux) Nombre d'articles rassemblés sur le site du Mouvement j'y participe Nombre de visites à la page Internet des articles	•	•		•	•					◊	•		2024	7	102 487 $	14 641 $
C - Favoriser la concertation régionale pour maximiser l'application des 3RV et ainsi trouver des solutions technologiques et sociales pour arriver à l'enfouissement zéro	9	Impliquer les organisateurs communautaires pour améliorer le tri à la source des matières résiduelles	- Inclure du contenu de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR dans le processus d'intégration des nouveaux arrivants, en concertation avec le CLD Haut-Saint-François (ex: journée d'accueil des nouveaux arrivants, programme de jumelage, trousse d'accueil, classes d'accueil, etc.) - Fournir à Moisson Haut-Saint-François du contenu de sensibilisation aux bonnes pratiques de GMR (ex: dépliant) lors de la distribution des paniers de nourriture - Collaborer avec Place aux jeunes pour offrir des outils sur la GMR aux nouveaux arrivants - Partager l'ensemble de ces outils aux municipalités du Haut-Saint-François	Nombre d'activités de sensibilisation à la GMR réalisées pour les nouveaux arrivants et les populations vulnérables Nombre d'organismes communautaires impliqués Nombre de municipalités ayant partagé les outils de sensibilisation	•	•			•	•			•	◊	•	•	2024	7	51 812 $	7 402 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	10	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur le territoire de la MRC par les différentes régies et organismes de gestion désignés (OGD) de produits couverts par une REP	- Faire connaître les points de dépôts de produits de la REP (produits électroniques, peinture, etc.) et les collectes -Promouvoir les journées portes ouvertes sur le site internet de la MRC (Valoris, Englobe, Récup Estrie, centre de tri de résidus de CRD) - Promouvoir les nouveautés et les réalisations des différentes régies et entreprises (Valoris, Englobe et Récup Estrie) - Rencontrer les OGD pour arrimer les plans de communication	Nombre d'activités de sensibilisation aux points de dépôt de produits REPNombre de publications sur les journées portes ouvertes des installationsNombre de publications sur les nouveautés et réalisationsNombre de partenaires rencontrés pour l'arrimage des plans de communication	•	•	•		•	•			•	◊	•	•	2024	7	23 504 $	3 358 $
D - Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon les 3RV au sein des organismes municipaux	11	Adopter un guide des bonnes pratiques d'acquisition et d'approvisionnement responsable	- Élaborer une politique d'achats responsables - Adopter la politique d'achats responsables au Conseil Informer les employés municipaux pour faciliter la mise en œuvre de la politique d'achats responsables - Assurer le suivi de la mise en œuvre de la politique d'achats responsables et mise à jour au besoin	Identification des critères d'achats responsables Rédaction de la politique d'achats responsables Adoption de la politique d'achats responsables Valeur des achats respectant la politique d'achats responsables Bilan de la mise en œuvre de la politique d'achats responsables		•	•	•	•		•	•	•	•	◊		2025	6	30 147 $	5 025 $
	12	Offrir des bacs de recyclage et de matières organiques dans les aires publiques municipales et bonifier les équipements existants, s'il y a lieu en collaboration avec ÉEQ	- Évaluer les besoins en GMR dans les aires publiques municipales et procéder à l'ajout des bacs (matières recyclables et matières organiques) - Évaluer s'il y a des améliorations possibles au niveau de l'aménagement ou de la logistique - Réaliser des caractérisations des matières recueillies afin d'évaluer l'efficacité du tri	Présence des trois types de bacs dans les aires publiques Résultats de l'évaluation des améliorations possibles Résultats de l'étude de caractérisation effectuée	•	•		•		•	•	•		•	◊		2027	3	75 221 $	25 074 $
	13	Obtenir et maintenir une attestation ICI on recycle +	- Soumettre une demande pour inscrire la MRC au programme de reconnaissance ICI on Recycle + - Suivre le plan de mise en œuvre (plan d'action) - Attester du respect et de la réussite des mesures mises en œuvre - Renouveler l'attestation	Obtention de l'attestation ICI on recycle + Mise en œuvre du plan d'action Maintien de l'attestation Nombre de municipalités s'engageant à obtenir la certification		•		•	•		•	•		◊	•	•	2024	7	10 073 $	1 439 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
			- Encourager les municipalités à entreprendre des démarches de certification																	
	14	Favoriser l'application des 3RV lors des évènements publics	- En amont des évènements, proposer un accompagnement et des outils aux organisateurs pour améliorer le tri des matières résiduelles - Assurer une présence lors des évènements publics pour sensibiliser les participants et les organisateurs à une saine GMR - Préparer des trousses d'événements écoresponsables avec l'aide de la FEVE - Analyser la possibilité d'offrir des subventions ou des prêts de matériel lors d'événements pour les aider à être plus écoresponsables	Fréquence du soutien octroyé aux organisateurs Nombre d'évènements publics assistés Nombre de trousses d'événements écoresponsables partagées avec des organisateurs Nombre de subventions offertes et de prêts de matériel effectués	•	•		•	•	•				◊	•	•	2024	7	74 540 $	10 649 $
																			Sous total - Orientation 1	1 653 300 $	
Orientation 2 : Instaurer la gestion et la valorisation de l'ensemble des matières organiques du territoire																					
Valoriser 70% des matières organiques du secteur résidentiel et des ICI d'ici 2030 et 100% des boues municipales d'ici 2030																					
A - Assurer le traitement des matières organiques récupérées selon les 3RV	15	Appuyer et faire la promotion des initiatives locales, régionales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire	- Consulter les organismes communautaires et les municipalités et leur apporter du soutien pour instaurer et maintenir des projets en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire (frigo partage, cuisine collective, etc.) - Diffuser les campagnes de sensibilisation régionales, provinciales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire - Organiser des événements thématiques pour les citoyens et élèves des écoles primaires et secondaires (ex: défi, conférences, ateliers, etc.)	Nombre d'organismes communautaires et de municipalités consultés Nombre et diversité des projets communautaires Diffusion de campagnes de sensibilisation régionales, provinciales et nationales Nombre d'évènements thématiques organisés	•	•		•	•	•	•			◊	•		2024	7	211 470 $	30 210 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	16	Sensibiliser les citoyens et les ICI sur les pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et de l'entretien écologique des pelouses	- Produire et partager du contenu d'ISÉ en lien avec l'herbicyclage, le feuillicyclage et l'entretien écologique des pelouses - Diffuser l'information auprès des entreprises d'aménagement paysager et d'entretien de pelouses - Intégrer la sensibilisation aux activités d'herbicyclage et de feuillicyclage aux activités de la patrouille verte	Nombre de contenu d'ISÉ partagé Nombre d'entreprises contactées Nombre d'initiatives de la patrouille verte concernant l'herbicyclage et le feuillicyclage	•	•		•	•				•	◊	•	•	2024	7	9 589 $	1 370 $
	17	Augmenter la valorisation des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI de façon à en recycler 60% d'ici 2028 et 70% d'ici 2030	- Inciter les municipalités à limiter le nombre de collectes de déchets - Offrir gratuitement ou à faible coût des bacs bleus ou des bacs bruns aux secteurs résidentiels et aux ICI, selon les besoins - Assurer la gestion des matières organiques sur l'ensemble du territoire - Étudier la faisabilité d'implanter le tri mécano-biologique (TMB) en guise de complément au tri et conditionnement des matières recyclables ainsi qu'au compostage des matières organiques	Nombre de bacs bleus ou bruns supplémentaires offerts Nombre de municipalités ayant réduit la fréquence de collecte des déchets aux trois semaines ou plus Implantation de la collecte des MRO de porte en porte à Newport et maintien de cette activité dans les autres municipalités Réalisation de l'étude concernant le tri mécano-biologique	•	•				•				•	◊		2027	4	32 686 $	8 172 $
	18	Poursuivre le programme de gestion régionale des mesures et des vidanges des installations septiques et s'assurer que les boues de stations d'épuration des municipalités soient recyclées à 100 %	- Réaliser le programme de mesure des fosses septiques et leur vidange pour les treize municipalités participant au programme régional de la MRC et poursuivre le programme de vidange de Cookshire-Eaton - Sensibiliser les propriétaires d'installations septiques à un bon entretien de leurs fosses - Évaluer la possibilité d'inclure dans les appels d'offre le traitement des boues de stations d'épuration pour générer de l'économie d'échelle -Sélectionner des fournisseurs assurant le recyclage des boues de fosses septiques ou des boues de stations d'épuration	Mise en œuvre des programmes de mesure et de vidange des fosses septiques par la MRC et Cookshire-Eaton Nombre d'outils d'ISÉ distribués ou publiés Taux de recyclage des boues de fosses septiques et de stations d'épuration	•			•	•	•				◊	•	•	2024	7	800 000 $	114 286 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	19	Développer une certification maison sous le sigle du *Mouvement j'y participe!* pour promouvoir les restaurateurs ayant des pratiques écoresponsables	- Établir des critères de certification - Rédiger un document de présentation et un guide d'accompagnement pour les restaurateurs souhaitant obtenir la certification - Diffuser l'information sur la nouvelle certification et contacter les ICI pour les encourager à postuler	Critères et document de présentation et guide d'accompagnement pour la certification des restaurants Mise en place de la certification Plateformes de diffusion de l'information Nombre d'ICI contactés et nombre d'ICI ayant obtenu la certification		•		•	•			•	•	◊		•	2025	6	10 835 $	1 806 $
																			1 064 600 $	
Sous total - Orientation 2																				
Orientation 3 : Promouvoir une saine gestion des matières résiduelles par les citoyens, dans les ICI et dans le secteur des CRD																				
Offrir de l'accompagnement aux ICI et inciter les citoyens et les ICI à recycler 70% des résidus de CRD d'ici 2031																				
A - Fournir des outils aux ICI afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques de gestion des matières résiduelles	20	Mettre en œuvre un programme d'accompagnement de réduction des produits à usage unique et des matières putrescibles envoyées à l'enfouissement par le secteur de la restauration, des épiceries et des dépanneurs	- Entrer en contact avec les restaurateurs, épiceries et dépanneurs pour déterminer leurs besoins en accompagnement - Accompagner les restaurateurs, les épiceries et les dépanneurs dans le remplacement de la styromousse par de la vaisselle compostable et dans l'implantation de la collecte des MRO - Produire et publier un bilan concernant le programme d'accompagnement de réduction des produits à usage unique pour le secteur de la restauration	Nombre d'ICI contactés Nombre d'ICI accompagnés Bilan du programme d'accompagnement produit		•			•	•	•			◊			2024	7	66 259 $	9 466 $
	21	Accompagner toutes les municipalités de la MRC, les restaurateurs et les établissements scolaires dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	- Accompagner les municipalités souhaitant implanter un service de collecte porte-à-porte des matières organiques et celles l'ayant déjà implanté pour améliorer leur performance - Accompagner les établissements scolaires et les CPE dans l'implantation d'une collecte des matières organiques	Nombre de municipalités accompagnées pour le suivi et l'amélioration de leur gestion des matières organiques Nombre de projets réalisés dans les établissements scolaires et les CPE	•	•			•	•	•			◊	•	•	2024	7	49 247 $	7 035 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	22	Diffuser des outils pour aider les ICI à mieux gérer leurs matières résiduelles	- Partager des outils adaptés aux ICI pour les aider à améliorer leur GMR (guide d'achats écoresponsables, aide-mémoire pour le tri à la source, etc.) - Évaluer la possibilité d'embaucher une firme externe offrant un service d'accompagnement des ICI	Nombre d'outils diffusés Nombre d'ICI accompagnés dans leur GMR		•		•	•	•	•	•		◊	•	•	2025	6	300 000 $	50 000 $
B - Stimuler la performance GMR des ICI et des générateurs de CRD (citoyens et ICI)	23	Collaborer avec agriRÉCUP pour la collecte des produits agricoles (ex.: plastiques agricoles, cordes, etc.) afin de poursuivre et élargir les programmes de récupération sous la nouvelle REP	- Collaborer avec l'OGD responsable de gérer la collecte des produits agricoles - Développer des services supplémentaires pour la récupération du plastique agricole en collaboration avec l'OGD - Faire un suivi des matières récoltées annuellement	Communications et rencontres avec l'OGD Nombre de services supplémentaires développés Nombre d'exploitations agricoles desservies Quantité de matières récupérées annuellement		•		•	•	•	•	•	•	◊	•	•	2025	7	11 972 $	1 710 $
	24	Créer des incitatifs à la bonne gestion des résidus de CRD	- Diffuser, lors de l'émission d'un permis de construction, dans les quincailleries et les autres lieux de vente de matériaux de construction, un outil de sensibilisation à la bonne gestion des résidus de CRD - Intégrer, dans les appels d'offres de la MRC, des municipalités et des institutions, des exigences spécifiques concernant le recyclagle des résidus de CRD - Intégrer des critères de récupération et de valorisation des résidus de CRD dans les permis de bâtir octroyés - Évaluer la possibilité d'adopter un règlement obligeant les entrepreneurs à faire le tri de leurs résidus de CRD en utilisant les services de Valoris	Diffusion de l'outil par les municipalités, les quincailleries et autres fournisseurs en construction Nombre d'appels d'offres intégrant des exigences de recyclage des résidus de CRD Intégration de critères de récupération et de valorisation des résidus de CRD dans les permis de bâtir Adoption du règlement par Valoris	•	•	•	•	•	•		•	•	•	◊	•	2024	7	70 000 $	10 000 $
C- Responsabiliser les ICI face aux produits à	25	Mettre en oeuvre une stratégie de réduction des produits à usage unique	- Identifier les articles à usage unique dont l'utilisation serait réduite ainsi que des alternatives durables - Déterminer les besoins en accompagnement des ICI pour les inciter à	Nombre de produits à usage unique ciblés par les activités de sensibilisation Nombre d'activités de sensibilisation auprès des clientèles visées (restaurateurs, commerces de détail, etc.)	•	•		•	•		•		•	•	◊		2025	6	31 095 $	5 183 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
usage unique			bannir certains produits à usage unique - Produire et mener une campagne d'ISÉ à l'intention des ICI - Bannir l'usage des sacs et des pailles en plastique à usage unique par règlement	Nombre de commerces rejoints par la campagne d'ISÉ Nombre de municipalités bannissant les sacs et pailles en plastique à usage unique																
														Sous total - Orientation 3					528 600 $	

Orientation 4 : Acquérir de l'information pour optimiser les services et les ressources en GMR sur le territoire

Améliorer l'accessibilité aux installations en GMR et à l'information

A - Évaluer les ressources, les équipements, les installations et les services présents sur le territoire afin qu'ils correspondent aux besoins des citoyens et des ICI	**26**	Optimiser les collectes des matières résiduelles afin de réduire les coûts, les distances parcourues et les émissions de GES dans un contexte de regroupement des services sous la modernisation de la collecte sélective	- Valider les mesures permettant d'optimiser les collectes de matières résiduelles en place - Collaborer avec Éco Entreprises Québec à la transition vers la modernisation du système de collecte sélective (conclusion de contrats, devis de collecte et appels d'offres) - Étendre, s'il y a lieu, les regroupements aux contrats de collecte des bacs à déchets et des bacs bruns	Mise en place de mesures pour optimiser les collectes Contrats, devis et appels d'offres réalisés en collaboration avec ÉEQ Nombre de regroupements de collecte des bacs bleus, des bacs à déchets et des bacs bruns	•	•				•		•	•	•	◊	•	2024	7	105 000 $	15 000 $
	27	Étudier la possibilité de se doter d'une ressource humaine permanente en économie circulaire au CLD du Haut-Saint-François	- Sonder l'intérêt et les besoins des ICI par rapport à l'embauche d'une personne ressource en économie circulaire au CLD du Haut-Saint-François et évaluer les coûts associés	Réalisation de l'étude de viabilité, des coûts et des bénéfices associés à une ressource humaine permanente en économie circulaire au CLD		•	•	•	•	•	•	•		◊	•	•	2028	1	10 000 $	10 000 $
	28	Utiliser et promouvoir les services innovateurs des acteurs clés du territoire en GMR	- Soutenir et faire connaître les services de Valoris - Faire la promotion des services de Récup-Estrie, de Concertaction Estrie, d'Englobe, de FEVE et de tout autre acteur clé en GMR sur le territoire de la MRC	Nombre de publications/promotions des acteurs en GMR Nombre d'acteurs GMR dont les activités ont été partagées et encouragées	•	•	•		•	•				◊	•	•	2024	7	8 470 $	1 210 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
	29	Évaluer la possibilité d'utiliser l'écofiscalité comme incitatif à l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles pour les secteurs résidentiel et ICI	- Explorer la possibilité de tarifer les ménages et les ICI en fonction du nombre de levées du bac à déchets et du volume du conteneur à déchets	Revue de littérature/documentation Conclusions sur la possibilité de mettre en application des mesures écofiscales favorisant la réduction des quantités éliminées	•	•	•			•	•		•	◊	•		2026	2	20 000 $	10 000 $
B- Favoriser les services municipaux de récupération de proximité	**30**	Améliorer les services de l'écocentre régional	- Améliorer l'aménagement, l'accessibilité et les opérations - Récupérer de nouvelles matières (ex: matelas) - Renforcer l'affichage et la signalisation sur le site - Publiciser les règles d'accès et de fonctionnement et mettre en place des mesures d'ISÉ - Accepter certaines matières des petits ICI	Nombre de modifications implantées Nombre de nouvelles matières acceptées Nombre d'initiatives d'ISÉ visant l'écocentre régional Nombre de visites de citoyens et quantité de matières récupérés Nombre de visites de petits ICI et quantités récupérés	•	•	•			•	•			◊	•		2024	7	350 000 $	50 000 $
	31	Augmenter le nombre d'écocentres satellites disponibles sur le territoire du Haut-Saint-François	- Déterminer les secteurs optimaux pour un écocentre selon les noyaux de population - Sélectionner un modèle adapté au profil de la municipalité: écocentre satellite ou mobile - Établir des ententes intermunicipales afin de permettre aux citoyens d'accéder à l'écocentre d'une municipalité voisine - Déterminer les modalités de financement des écocentres satellites - Identifier les matières qui seront acceptées dans chaque écocentre	Nombre d'écocentres satellites mis en opération Nombre de municipalités où les citoyens ont accès à des services gratuits d'écocentre à moins de 10 km Nombre d'écocentre satellites ayant diffusé une liste des matières acceptées ou refusées Nombre de sources de financement identifiées (ex.: programme d'optimisation de RECYC-QUÉBEC)	•	•	•	•		•		•		•	◊		2026	5	200 000 $	40 000 $
	32	Poursuivre l'organisation des écocentres mobiles dans les municipalités qui n'ont pas d'écocentre fixe et qui sont dans un vide de service par	- Organiser au moins deux écocentres mobiles par année pour chaque municipalité qui le désire - Sensibiliser les citoyens avant et pendant la tenue des écocentres mobiles	Nombre d'écocentres mobiles organisés Nombre de municipalités ayant au moins deux écocentres mobiles par an Nombre d'initiatives d'ISÉ concernant les écocentres mobiles	•			•	•	•		•		•	◊		2024	7	400 470 $	57 210 $

OBJECTIFS	Numéro	MESURES	MOYENS DE MISE EN OEUVRE	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SECTEURS D'INTERVENTION			TYPE DE MESURE						RESPONSABLES (◊) OU COLLABORATEURS (•)			PÉRIODE		BUDGET	
					Résidentiel	ICI	CRD	3RV	ISÉ	Services & installation	Acquisition de connaissances	Administration & suivi	Politique & réglementation	MRC	Municipalités	Autres (OGD, Valoris, etc.)	Année d'implantation	Nbr. d'années de réalisation	Coût total	Coût annuel
		rapport aux autres écocentres																		
	33	Continuer les collectes ponctuelles de produits couverts par une REP (électroménagers, produits électroniques, peinture, etc.) dans les municipalités en collaboration avec l'OGD et effectuer un meilleur suivi des matières collectées	- Organiser des collectes ponctuelles de produits de REP dans les municipalités en collaboration avec les OGD (GoRecycle, Éco-Peinture, ARPE, etc.) - Assurer un suivi des quantités de produits récoltés	Nombre de collectes ponctuelles de produits couverts par une REP Quantités de produits de la REP récoltés dans chaque catégorie Bilan annuel des collectes	•			•		•	•			•	◊	•	2024	7	120 000 $	17 143 $
	34	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus et DG municipaux	- Obtenir les données des différentes catégories de matières résiduelles - Produire un bilan annuel/rapport de suivi annuel du PGMR - Présenter le bilan annuel aux élus et DG municipaux et répondre aux questions	Obtention des données des différentes catégories de matières résiduelles Production d'un bilan annuel Présentation du bilan annuel aux élus et DG municipaux	•	•	•		•					◊			2024	7	15 672 $	2 239 $
	35	Utiliser le comité environnement pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et harmoniser le plus possible les règlements municipaux pour faciliter les interventions au niveau régional	- Organiser des rencontres du Comité Environnement portant sur les bonnes pratiques à partager - Proposer des modifications règlementaires sur la base des bonnes pratiques afin d'harmoniser les exigences à l'échelle régionale - Diffuser les réalisations du Comité Environnement dans les journaux locaux, les réseaux sociaux, etc.	Nombre de rencontres sur les bonnes pratiques en GMR organisées Nombre de municipalités apportant des modifications réglementaires afin d'harmoniser à l'échelle régionale Nombre de publications sur les réalisations du comité environnement	•	•	•		•			•	•	•	◊		2024	7	23 208 $	3 315 $
														Sous total - Orientation 4					1 305 200 $	
														TOTAL					4 551 700 $	

ANNEXE 3

SYNTHÈSE DES COÛTS ESTIMÉS POUR CHAQUE ANNÉE D'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU PGMR

No.	Mesures	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
1	Mettre en œuvre un programme de réduction à la source	34 831 $	34 831 $	34 831 $	34 831 $	34 831 $	34 831 $	34 831 $	**243 817 $**
2	Encourager les citoyens à entamer une transition vers le zéro déchet		7 658 $	7 658 $	7 658 $	7 658 $	7 658 $	7 658 $	**45 948 $**
3	Favoriser le développement de points de dépôt pour le réemploi des objets en bon état et en faire la promotion			21 915 $	21 915 $	21 915 $	21 915 $	21 915 $	**109 575 $**
4	Mettre en place des ateliers et des conférences ayant pour thème la réparation	9 179 $	9 179 $	9 179 $	9 179 $	9 179 $	9 179 $	9 179 $	**64 253 $**
5	Sensibiliser les citoyens sur les différents types de matières résiduelles et leur mode de gestion	31 940 $	31 940 $	31 940 $	31 940 $	31 940 $	31 940 $	31 940 $	**223 580 $**
6	Former une patrouille verte, en collaboration avec ÉEQ, pour sensibiliser au bon tri à la source des matières résiduelles		50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**300 000 $**
7	Faire des tournées d'information sur la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des écoles ainsi que des camps de jour			59 668 $	59 668 $	59 668 $	59 668 $	59 668 $	**298 340 $**
8	Développer une banque d'articles de sensibilisation sur des sujets reliés à la gestion des matières résiduelles sur le site du Mouvement j'y participe	14 641 $	14 641 $	14 641 $	14 641 $	14 641 $	14 641 $	14 641 $	**102 487 $**
9	Impliquer les organisateurs communautaires pour améliorer le tri à la source des matières résiduelles	7 402 $	7 402 $	7 402 $	7 402 $	7 402 $	7 402 $	7 402 $	**51 814 $**
10	Appuyer les campagnes de sensibilisation mises en place sur le territoire de la MRC par les différentes régies et organismes de gestion désignés (OGD) de produits couverts par une REP	3 358 $	3 358 $	3 358 $	3 358 $	3 358 $	3 358 $	3 358 $	**23 506 $**
11	Adopter un guide des bonnes pratiques d'acquisition et d'approvisionnement responsable		5 025 $	5 025 $	5 025 $	5 025 $	5 025 $	5 025 $	**30 150 $**
12	Offrir des bacs de recyclage et de matières organiques dans les aires publiques municipales et bonifier les équipements existants, s'il y a lieu en collaboration avec ÉEQ		25 074 $	25 074 $	25 074 $				**75 222 $**
13	Obtenir et maintenir une attestation ICI on recycle +	1 439 $	1 439 $	1 439 $	1 439 $	1 439 $	1 439 $	1 439 $	**10 073 $**
14	Favoriser l'application des 3RV lors des évènements publics	10 649 $	10 649 $	10 649 $	10 649 $	10 649 $	10 649 $	10 649 $	**74 543 $**
15	Appuyer et faire la promotion des initiatives locales, régionales et nationales en lien avec la réduction du gaspillage alimentaire	30 210 $	30 210 $	30 210 $	30 210 $	30 210 $	30 210 $	30 210 $	**211 470 $**
16	Sensibiliser les citoyens et les ICI sur les pratiques de l'herbicyclage, du feuillicyclage et de l'entretien écologique des pelouses	1 370 $	1 370 $	1 370 $	1 370 $	1 370 $	1 370 $	1 370 $	**9 590 $**
17	Augmenter la valorisation des matières organiques des secteurs résidentiel et ICI de façon à en recycler 60% d'ici 2028 et 70% d'ici 2030				8 172 $	8 172 $	8 172 $	8 172 $	**32 688 $**
18	Poursuivre le programme de gestion régionale des mesures et des vidanges des installations septiques et s'assurer que les boues de stations d'épuration des municipalités soient recyclées à 100 %	114 286 $	114 286 $	114 286 $	114 286 $	114 286 $	114 286 $	114 286 $	**800 002 $**
19	Développer une certification maison sous le sigle du *Mouvement j'y participe!* pour promouvoir les restaurateurs ayant des pratiques écoresponsables		1 806 $	1 806 $	1 806 $	1 806 $	1 806 $	1 806 $	**10 836 $**

No.	Mesures	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	TOTAL
20	Mettre en œuvre un programme d'accompagnement de réduction des produits à usage unique et des matières putrescibles envoyées à l'enfouissement par le secteur de la restauration, des épiceries et des dépanneurs		9 466 $	9 466 $	9 466 $	9 466 $	9 466 $	9 466 $	**56 796 $**
21	Accompagner toutes les municipalités de la MRC, les restaurateurs et les établissements scolaires dans l'implantation d'un système de récupération des matières organiques	7 035 $	7 035 $	7 035 $	7 035 $	7 035 $	7 035 $	7 035 $	**49 245 $**
22	Diffuser des outils pour aider les ICI à mieux gérer leurs matières résiduelles		50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**300 000 $**
23	Collaborer avec agriRÉCUP pour la collecte des produits agricoles (ex.: plastiques agricoles, cordes, etc.) afin de poursuivre et élargir les programmes de récupération sous la nouvelle REP	1 710 $	1 710 $	1 710 $	1 710 $	1 710 $	1 710 $	1 710 $	**11 970 $**
24	Créer des incitatifs à la bonne gestion des résidus de CRD	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	10 000 $	**70 000 $**
25	Mettre en oeuvre une stratégie de réduction des produits à usage unique		5 183 $	5 183 $	5 183 $	5 183 $	5 183 $	5 183 $	**31 098 $**
26	Optimiser les collectes des matières résiduelles afin de réduire les coûts, les distances parcourues et les émissions de GES dans un contexte de regroupement des services sous la modernisation de la collecte sélective	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	15 000 $	**105 000 $**
27	Étudier la possibilité de se doter d'une ressource humaine permanente en économie circulaire au CLD du Haut-Saint-François					10 000 $			**10 000 $**
28	Utiliser et promouvoir les services innovateurs des acteurs clés du territoire en GMR	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	1 210 $	**8 470 $**
29	Évaluer la possibilité d'utiliser l'écofiscalité comme incitatif à l'adoption de bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles pour les secteurs résidentiel et ICI			10 000 $	10 000 $				**20 000 $**
30	Améliorer les services de l'écocentre régional	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	50 000 $	**350 000 $**
31	Augmenter le nombre d'écocentres satellites disponibles sur le territoire du Haut-Saint-François			40 000 $	40 000 $	40 000 $	40 000 $	40 000 $	**200 000 $**
32	Poursuivre l'organisation des écocentres mobiles dans les municipalités qui n'ont pas d'écocentre fixe et qui sont dans un vide de service par rapport aux autres écocentres	57 210 $	57 210 $	57 210 $	57 210 $	57 210 $	57 210 $	57 210 $	**400 470 $**
33	Continuer les collectes ponctuelles de produits couverts par une REP (électroménagers, produits électroniques, peinture, etc.) dans les municipalités en collaboration avec l'OGD et effectuer un meilleur suivi des matières collectées	17 143 $	17 143 $	17 143 $	17 143 $	17 143 $	17 143 $	17 143 $	**120 001 $**
34	Réaliser un bilan annuel du PGMR et le présenter aux élus et DG municipaux	2 239 $	2 239 $	2 239 $	2 239 $	2 239 $	2 239 $	2 239 $	**15 673 $**
35	Utiliser le comité environnement pour favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les municipalités et harmoniser le plus possible les règlements municipaux pour faciliter les interventions au niveau régional	3 315 $	3 315 $	3 315 $	3 315 $	3 315 $	3 315 $	3 315 $	**23 205 $**
GRAND TOTAL		**433 600 $**	**553 300 $**	**684 900 $**	**718 100 $**	**718 100 $**	**708 100 $**	**683 100 $**	**4 551 700 $**